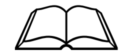
Qui est le Dr. Al-Qardâwi?

Qui est le Dr. Al-Qardâwi ?



Abû Bilâl Al-Jazâ-irî

SOMMAIRE

I. **Introduction** 4

II. **Le Dr. Al-Qardâwi et les mécréants** 10

1- L'appel du Dr. Al-Qardâwi à *al-mawadda* (l'amour, l'amitié) des gens du Livre, les doutes qu'il rapporte et leur réfutation 10
2- Les preuves de la déclaration d'hostilité et du désaveu des mécréants 19
3- Les preuves que le Dr. Al-Qardâwi appelle à l'amour et l'amitié des gens du Livre 22
4- L'appel du Dr. Al-Qardâwi au rapprochement entre les religions 24
5- Le Dr. Al-Qardâwi et la recherche, selon lui, de ce qu'il y a en commun entre les religions 26
6- Le doute et sa réfutation : Le Dr. Al-Qardâwi dit que la divergence des gens dans la religion arrive par la volonté d'Allah 29
7- Fatwa du comité permanent des savants de l'Ifta sur le jugement de celui qui appelle au rapprochement entre les religions 31
8- Les dangers de l'appel à l'unification des religions 40
9- Le Dr. Al-Qardâwi et sa prétention que le Jihad sert uniquement à se défendre 41
10- Le Dr. Al-Qardâwi voit que la multitude des religions fait partie du bien de l'humanité .. 44

III. **Le Dr. Al-Qardâwi, la démocratie et la majorité** 47

1- Le Dr. Al-Qardâwi voit que la démocratie est la consultation (*Ac-Churâ*) 47
2- Le Dr. Al-Qardâwi juge par la majorité dans toute chose 50
3- Les preuves sur le blâme du grand nombre et du fait de se laisser tromper par cela 52

IV. **Le Dr. Al-Qardâwi et son appel à la division de la communauté** 55

1- Le Dr. Al-Qardâwi voit que le désaccord est un gage de sûreté 55
2- Le Dr. Al-Qardâwi compare la multitude des parties à la divergence des Compagnons sur la compréhension du hadith des Bani Qurayda: « Qu'aucun d'entre vous n'accomplisse la prière du 'Asr avant d'être chez les Bani Qurayda » 56
3- Le Dr. Al-Qardâwi compare la division et les partis à la diversité des *madhabs* (écoles) dans le domaine de la jurisprudence 61
4- Les preuves du Coran et de la Sunna sur l'interdiction de la division et du sectarisme ... 62
5- Le Dr. Al-Qardâwi nie l'existence de textes sur l'interdiction de la division et du sectarisme ! 67

V. Le **Dr. Al-Qardâwi et sa position sur la compréhension du Coran des pieux prédécesseurs** 68

VI. **Le Dr. Al-Qardâwi et les noms et attributs d'Allah** 70

1- Le Dr. Al-Qardâwi prétend que le madhab des salafs est le tafwidh du sens des noms et attributs 70
2- Le Dr. Al-Qardâwi voit que parler sur ceux qui interprètent les attributs d'Allah et ceux qui les rejettent affaiblit les rangs et aide les ennemis 74

VII. **Le Dr. Al-Qardâwi et la tendance rationaliste** (*'aqlâniyya*) 80

Le Dr. Al-Qardâwi accuse les savants de la communauté de ne pas évoluer tandis qu'il décrit certains auteurs, rationalistes, et innovateurs comme étant des génies exceptionnels. 85

VIII. **Le Dr. Al-Qardâwi et son appel au rapprochement entre le sunnisme et le chiisme** 86

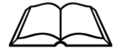
IX. **Quelques propos insolites du Dr. Al-Qardâwi** 95

1- Le Dr. Al-Qardâwi et les fêtes innovées 95
2- Le Dr. Al-Qardâwi et la barbe 98
3- Le Dr. Al-Qardâwi, les chants et la musique 102
4- Le Dr. Al-Qardâwi écoute des chanteurs et chanteuses et il écoute avec amour et une émotion particulière la voix de la chanteuse Fâiza Ahmad 106
5- Le Dr. Al-Qardâwi permet de toucher une femme qu'on a le droit d'épouser 107
6- Les distractions occidentales du Dr. Al-Qardâwi 109
7- Le Dr. Al-Qardâwi autorise la vente de certains produits illicites 110
8- Le Dr. Al-Qardâwi félicite Israël 111
9- D'autres égarements du Dr. Al-Qardâwi 112

X. **Le Dr. Al-Qardâwi et la règle : « Nous nous entraidons sur les choses où nous sommes d'accord, et nous nous excusons sur les choses où nous divergeons »** 113

XI. **Le doute et sa réfutation : la règle de « *al muwâzana* » : le fait, si on cite les mauvaises oeuvres d'une personne, de devoir aussi citer ses bonnes oeuvres**115

XII. **Conclusion** 118



Notation :
سبحانه وتعالى : qu'Il soit exalté et glorifié



Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux,

I. Introduction

La Louange est à Allah, nous Le louons, implorons Son aide, et lui demandons pardon. Et nous cherchons secours auprès de Lui contre le mal de nos personnes et de nos mauvaises actions. Celui qu'Allah guide, point d'égarement pour lui, et celui qu'Il égare, point de guidée pour lui. Et je témoigne qu'il n'y a pas de divinité digne d'être adorée si ce n'est Allah, Unique, sans associé, et je témoigne que Muhammad est Son serviteur et messager. Ceci dit : La meilleure des paroles est la parole d'Allah et la meilleure voie est la voie de Muhammad ﷺ. Et les pires des choses sont celles nouvellement inventées (dans la religion), et toute chose nouvellement inventée est une innovation et toute innovation est un égarement et tout égarement est en Enfer.

Cette recherche a été écrite car il fait partie de la religion de se conseiller et de s'entraider au bon comportement et à la piété. En conformité avec ce que le prophète ﷺ a dit : *« La religion est le bon conseil »* Muslim. Et Allah ﷻ dit :

﴿ وَتَعَاوَنُوا عَلَى الْبِرِّ وَالتَّقْوَى وَلا تَعَاوَنُوا عَلَى الإِثْمِ وَالْعُدْوَانِ ﴾

﴾ Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes oeuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression ﴿ s5 v2

Les musulmans ordonnent le convenable et interdissent le blâmable, Allah ﷻ dit :

﴿ وَالْمُؤْمِنُونَ وَالْمُؤْمِنَاتُ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَاءُ بَعْضٍ يَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنْكَرِ ﴾

﴾Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable et interdisent le blâmable ﴿ s9 v71

Le prophète ﷺ a dit : *« Celui d'entre vous qui voit une chose répréhensible qu'il la change avec sa main. S'il ne le peut pas, avec sa langue. Et s'il ne peut pas, avec son cœur, et cela est le degré le plus faible de la foi. »* Muslim.

Et le Prophète ﷺ a dit : *« Celui qui invite vers une bonne œuvre obtient la récompense de tous ceux qui l'accomplissent, sans que cela ne diminue en quoi que ce soit leur récompense. Et celui qui invite vers un égarement obtient le péché de tous ceux qui le suivent, sans que cela ne diminue en quoi que ce soit leur péché. »* Muslim.

Les musulmans suivent la vérité en suivant le Livre d'Allah ﷻ - ***﴾ où l'erreur ne se glisse nulle part ﴿*** - et la Sunna de Son Prophète ﷺ - ***﴾ qui ne parlait pas sous l'empire de sa passion mais c'est plutôt une révélation qui lui a été inspirée ﴿***.

Allah ﷾ dit :

﴿ وَأَنَّ هَذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيماً فَاتَّبِعُوهُ وَلا تَتَّبِعُوا السُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَنْ سَبِيلِهِ ذَلِكُمْ وَصَّاكُمْ بِهِ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴾

﴿ ‹Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.› Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété. ﴾ s6 v153

Dans le *Sahîh* Al-Bukhârî, Abu Hurayra rapporte que le Prophète ﷺ a dit : *« Toute ma communauté entrera au Paradis sauf ceux qui refusent »*. On lui demanda : « Qui sont ceux qui refusent ? » Il dit : *« Ceux qui m'obéissent entreront au Paradis et ceux qui me désobéissent auront refusé ».*

Les musulmans suivent la vérité où qu'elle soit, comme le font les savants de la Sunna et comme ils y appellent. Voici ce qu'ont dit certains de nos prédécesseurs à ce sujet :

Al-Bayhaqî a rapporté que 'Amir Ac-Cha'bî a dit : « Vous serez sûrement menés vers la ruine quand vous renoncerez aux traditions, c'est-à-dire aux traditions authentiques ».

Il a aussi rapporté qu'Al-Awzâ'î a dit à certains de ses compagnons : « Quand la tradition du Messager d'Allah ﷺ vous parvient, gardez-vous de dire autre chose que cela, car le Messager d'Allah ﷺ ne fait que rapporter ce qu'Allah ﷾ lui révèle ».

Et Mâlik ibn Anas - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit : « Chacun parmi nous peut rejeter une parole ou voir la sienne rejetée sauf la parole de l'occupant de cette tombe - et il indiqua la tombe du Messager d'Allah ﷺ ».

Voici quelques-unes des paroles des quatre Imams Abu Hanifa, Mâlik, Ac-Châfi'i et Ahmad ibn Hanbal, qu'Allah leur fasse miséricorde, à ce sujet :

L'Imam Abu Hanifa, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit :

« Si le hadith est authentique alors c'est mon opinion ».
« Il n'est pas permis à une personne d'adopter notre opinion à moins de savoir d'où nous l'avons tirée ». Dans une autre version : « Il est interdit à toute personne ne connaissant pas mes preuves de juger selon mon opinion ».
« Si j'ai dit une parole en désaccord avec le Coran et la Sunna alors délaissez ma parole ».

L'Imam Mâlik Ibn Anas, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit :

« Je suis un être humain qui peut se tromper comme il peut avoir juste. Etudiez donc mes opinions : adoptez tout ce qui est en accord avec le Coran et la Sunna, et rejetez tout ce qui est en désaccord avec eux ».
« Il n'existe personne après le Prophète ﷺ sans que ses opinions puissent être acceptées ou rejetées, sauf le Prophète ﷺ ».

L'Imam Ac-Châf'i, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit :

« Les musulmans se sont tous mis d'accord pour dire que toute personne à qui il apparaît une Sunna du Prophète ﷺ , il lui est interdit de la délaisser pour la parole de qui que ce soit ».

« Si vous trouvez dans mon livre une contradiction avec la Sunna du Prophète ﷺ, adoptez alors la Sunna du Prophète ﷺ, et délaissez mes paroles ».
« Si le hadith est authentique, alors c'est mon opinion ».
Il a aussi dit : « Quand je vous dis quelque chose de contradictoire à une tradition du Messager d'Allah ﷺ, jetez ma parole contre le mur. ».
« Si vous me voyez dire une parole alors qu'il existe un hadith authentique contredisant ma parole, sachez que j'ai perdu la raison ».
« Si dans tout ce que je dis, il existe un hadith authentique qui me contredit, alors le hadith du Prophète ﷺ est plus en droit d'être suivi , ne m'imitez donc pas ».
« Tout hadith du Prophète est mon avis, même si vous ne l'avez pas entendu de moi ».

L'Imam Ahmad Ibn Hanbal, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit :

« N'imite ni moi, ni Malik, ni Ac-Châfi'i, ni Al-Awza'i, ni At-Thawri, mais prends d'où ils ont pris ».
« L'opinion de Al-Awza'i, celle de Malik, celle de Abu Hanifa ne sont que des opinions qui sont égales à mes yeux, mais la preuve réside dans les hadiths ».
« Celui qui rejette un hadith du Prophète ﷺ est au bord de la perdition ».

Voilà donc les paroles des quatre Imams, Qu'Allah les agrée, en ce qui concerne l'ordre qu'ils ont donné de s'accrocher aux hadiths et leur interdiction de les imiter aveuglément sans réfléchir. Ces paroles sont tellement claires qu'elles ne peuvent accepter quelque contestation ou interprétation. Partant de cela, une personne qui s'accroche à tout ce qui est authentique dans la Sunna du Prophète ﷺ, même si c'est en désaccord avec les avis des quatre Imams, ne sera pas sorti de leur école, ni ne les aura contredit, bien au contraire. Il sera celui qui les suit le plus fidèlement, et se sera accroché à l'anse ferme et indissociable (Al 'Urwatul-Wuthqa). Tandis que celui qui délaisse une Sunna authentique car elle est en désaccord avec les avis des Imams, celui-là en fait leur a désobéi, et a contredit leurs paroles citées plus haut, alors qu'Allah ﷻ dit :

﴿ فَلا وَرَبِّكَ لا يُؤْمِنُونَ حَتَّى يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ لا يَجِدُوا فِي أَنْفُسِهِمْ حَرَجاً مِمَّا قَضَيْتَ وَيُسَلِّمُوا تَسْلِيماً ﴾

﴿ Non ! Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas parfaitement croyant tant qu'ils ne te prendront pas comme juge de leurs différents, et qu'ensuite ils ne ressentent aucune déconvenue en leur for intérieur à propos de ta décision, et tant qu'ils ne se soumettront pas totalement ﴾ s4 v65

﴿ فَلْيَحْذَرِ الَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِ أَنْ تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴾

﴿ Que prennent garde ceux qui sont en désaccord avec ses ordres, peut-être Allah leur fera-t-il subir une épreuve ou un châtiment douloureux ﴾ s24 v63

Après ce rappel sur l'ordre de s'entraider à la piété et de se conseiller, d'ordonner le bien et d'interdire le mal, d'obéir à Allah et à Son messager, et revenir à la vérité où qu'elle soit, en suivant les preuves et délaissant le suivi aveugle, nous allons voir pourquoi a été écrite cette recherche et quel est son but.

Cette recherche part du constat suivant : le public francophone ne connaît que très peu de choses sur le Dr. Yussuf Al-Qardâwi. Alors qu'en arabe de nombreux ouvrages ont été écrits sur lui par les savants de la Sunna, la bibliothèque francophone reste jusqu'aujourd'hui vierge. Nous avons donc

voulu compiler et traduire des passages de propos des savants sur lui. Pourquoi ? Car si l'on prend la science de quelqu'un, il faut savoir qui il est. L'Imam Muslim a cité dans l'introduction de son *Sahîh* que Muhammad Ibn Sîrîne a dit : ***« Cette science est une religion : regardez donc de qui vous prenez votre religion ».***

Nous allons pour cela rapporter certains propos du Dr. Al-Qardâwi que chacun peut vérifier, les sources étant à chaque fois citées, notamment dans le licite et l'illicite qui est traduit en français. Chaque citation est suivie d'une réponse des savants de la Sunna qui retournent dans toute affaire à ce qui nous sert de juge : Le Coran et Sunna comme l'ont compris les Compagnons - qu'Allah les agrée - et ceux qui les ont suivi dans le bien.

Il faut effectivement revenir au livre d'Allah ﷻ et à la Sunna de Son messager comme l'ont compris les pieux prédécesseurs. Car ce sont les premières et trois meilleures générations de musulmans. Ils sont les Compagnons du prophète ﷺ, leurs successeurs (tabi'ines), et les successeurs des tabi'ines. Et les Compagnons étaient les plus savants après le prophète ﷺ sur ce qui est parvenu dans le Livre d'Allah. Ils vivaient avec lui, l'interrogeaient et il les informait sur ce qui leur posait problème. La religion leur est donc devenue parfaitement claire.

Et Ils sont les meilleurs des gens comme il est rapporté dans le hadith : « *Les meilleurs des gens sont ma génération, puis ceux qui viennent après eux, et enfin ceux qui viennent après ces derniers* » Al-Bukhârî-Muslim. Cela comprend le fait qu'ils soient les meilleurs dans la compréhension véritable et préservée, et qui est de loin la meilleure, bien supérieure à celle de ceux qui viennent après.

Beaucoup de preuves indiquent qu'il faut retourner à ces sources. Parmi lesquelles :

﴿ فَإِنْ تَنَازَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ إِنْ كُنْتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ذَلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلاً ﴾

﴾ Si vous divergez au sujet de quelque chose, alors renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleur interprétation (et aboutissement). ﴿ s4 v59

Le prophète ﷺ a dit : *« Je vous ai laissé deux choses, vous ne vous égarerez point après tant que vous y resterez accrochés: le Livre d'Allah et la Sunna de Son prophète »* (rapporté par Mâlik dans *Al-Muwatta*).

Le prophète ﷺ a dit : *« Adhérez fermement à ma Sunna et à celle de mes successeurs les bien guidés; tenez y avec vos molaires, et méfiez-vous des innovations [en matière de religion] Car toute chose nouvellement inventée est une innovation et toute innovation est un égarement et tout égarement est en Enfer. »* (rapporté par Abu Dawud et At-Tirmidhi).

Le prophète ﷺ a indiqué que les communautés se sont divisées et que cette communauté se diviserait en 73 sectes, toutes en enfer sauf une. Les Compagnons ont demandé : qui est-elle ô messager d'Allah ? Il dit : *« Ceux qui sont sur ce sur quoi je suis, moi et mes Compagnons. »* (rapporté par At-Tirmidhi).

Le Dr. Al-Qardâwi lui-même affirme qu'il faut revenir à ces sources. Il dit : ***« Il faut que nous prenions l'Islam entièrement comme Allah l'a révélé, et comme y a appelé le prophète ﷺ, et comme l'ont compris les Compagnons et ceux qui les ont suivi dans le bien. Nous***

profiterons ainsi véritablement de ses fruits bénis dans toute notre vie spirituelle, matérielle, individuelle et sociale ».
(« Charî'a al-islâm » « 'ulamâ wa mufakkirin 'araftouhoum », vol.1, p480).

Le Dr. Al-Qardâwi dit aussi : ***« On doit comprendre l'Islam comme l'ont compris les Compagnons - qu'Allah les agrée - et les tâbi'ines (leurs successeurs) parmi les Salafs Sâlihs (les pieux prédécesseurs) ».***
(Nahu Wahdati Fikriya lil'âmiline lil-islam, p119).

Nous allons tâcher de voir tout au long de cette étude si le Dr. Al-Qardâwi met en pratique ce qu'il a déclaré.

Je demande à Allah ﷿ de m'accorder, ainsi qu'au lecteur, Sa récompense.

Que la prière et le salut d'Allah ﷿ soient sur notre prophète Muhammad, sa famille et ses Compagnons.

Brève biographie du Dr. Yussuf Al-Qardâwi :

Yussuf Al-Qardâwi est né en 1926 à Saft Et-Turâb, province de Gharbiyyah, en Egypte. Il devint orphelin à l'âge de deux ans à la mort de son père. Après son cycle primaire il étudia à l'institut religieux d'Al-Azhar dans la ville de Tantâ. Neuf ans plus tard, il obtint son diplôme secondaire et partit au Caire pour continuer ses études à Al-Azhar, dans la Faculté des Fondements de la Religion (Usûl Ad-Dîn). En 1953, il obtint son diplôme de l'Université.

Entre 1953 et 1960, il poursuivit ses études à Al-Azhar. En parallèle avec ses études de Langue Arabe, il suivit le cursus du département du Coran et des sciences de la Sunnah de la faculté des Fondements de la Religion (*Usûl Ad-Dîn*). En 1960, il commença la préparation de sa thèse. Cependant, les répressions de l'époque, sous le gouvernement de Nasser, contre les Frères Musulmans l'empêchèrent de continuer. En 1973, il termina sa thèse traitant de l'aumône légale et de son rôle dans la résolution de problèmes sociaux.

Yussuf Al-Qardâwi rejoignit l'Association Islamique des Frères Musulmans alors qu'il était en cycle secondaire à l'institut religieux d'Al-Azhar dans la ville de Tanta. Il avait une grande admiration pour Hassan Al-Bannâ. D'autres contemporains le marquèrent. Parmi ceux-là, Muhammad Al-Ghazâli, Al-Bahiyy Al-Khuly, Muhammad `Abdallah Daraz, Mahmûd Shaltût et 'Abd Al-Halîm Mahmûd. Au début des années 50, il fut responsable des activités du mouvement islamique à Al-Azhar. A cause de son affiliation aux Frères Musulmans, il fut emprisonné en 1949, entre 1954 et 1956 et un temps court en 1962.

Ses débuts dans la prédication remontent à 1956, dans l'une des mosquées du Caire. En 1959, il fut interdit de prédication et fut transféré au département islamique de la culture à Al-Azhar. En 1962, Al-Azhar le détacha au Qatar pour occuper le poste de président de l'Institut secondaire des études religieuses. En 1977, il dirigea la fondation de la Faculté de la Sharî'ah Islamique à l'université du Qatar dont il devint le doyen.

Le Dr. Al-Qardâwi a vu sa réputation grandir à travers les journaux, les magazines, les livres, les émissions de radio et les apparitions dans les émissions sur les chaînes satellites. Cet homme ne se repose pas et ne se décourage pas malgré les années et son âge avancé : il écrit, donne des conférences, dialogue, va au devant des autres… Le résultat de cela sont des dizaines de livres, d'articles, et autant de rencontres, d'interviews, au point où sa notoriété est devenue internationale. La majorité des musulmans le connaissent vu la diversité et le nombre de ses activités.

II. Le Dr. Al-Qardâwi et les mécréants

1- L'appel du Dr. Al-Qardâwi à al-mawadda (l'amour, l'amitié) des gens du Livre, les doutes qu'il rapporte et leur réfutation

Le Dr. Al-Qardâwi appelle à l'amour des gens du Livre. Cela n'est pas seulement son habitude mais celle des frères musulmans en général dont Al-Qardâwi est un des leaders. Hassan Al-Bannâ, fondateur des Frères Musulmans en 1928, y a appelé et d'autres l'ont suivi comme Al-Ghazâli et Al-Udaybi. Le Dr. Al-Qardâwi a en effet été très marqué par la personnalité de Hassan Al-Bannâ. Il dit lui-même : ***« La personne qui m'a le plus influencé dans ma pensée, mes perceptions et mon comportement est la personnalité de l'imam Hassan Al-Bannâ » (« Rencontres et dialogues autour des affaires de l'Islam et de l'époque », p115).***
Sauf que le Dr. Al-Qardâwi est plus actif dans cet appel vu qu'il l'a exposé dans ses livres, l'a exprimé clairement et l'a défendu dans ses rencontres et ses conférences. Voyons les doutes qu'il propage à ce sujet.

Premier doute :

Le Dr. Al-Qardâwi se sert de ce verset pour propager des doutes dans son livre *Le licite et l'illicite* p335 (de la version française, éditions Al-Qalam, sixième édition 2002) :

﴿ لا يَنْهَاكُمُ اللَّهُ عَنِ الَّذِينَ لَمْ يُقَاتِلُوكُمْ فِي الدِّينِ وَلَمْ يُخْرِجُوكُمْ مِنْ دِيَارِكُمْ أَنْ تَبَرُّوهُمْ وَتُقْسِطُوا إِلَيْهِمْ إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ الْمُقْسِطِينَ ﴾

﴿ Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime ceux qui sont justes. ﴾ s60 v8

Le Dr. Al-Qardâwi a délaissé les paroles des exégètes du Coran sur le sens de ce verset, sur plusieurs points :

Premier point : dans ce verset on trouve la recommandation de *Al-birr*, la bonté envers ceux que le verset a décrits. Or, il y a une différence entre *Al-birr* et *Al-mawadda.*

Al-mawadda : son sens est *Al-hubb* (l'amour, l'amitié) comme il est dit dans *« Lissan Al-'Arab » (vol.1 p247)* et *« Al Qamuss »*, qui sont des livres de référence dans la langue arabe.

Al-birr : son sens est *as-sila* (rapport, lien, relation) et *'adam al 'uquq* (ne pas rompre les liens) et *Al-Ihsan* (la bienfaisance), comme cela est expliqué dans ces livres.

Nous traduirons donc :
al-birr par : la bonté
al-ihsan par : la bienfaisance
al-mawadda par : l'amour, l'amitié.

Donc la bonté envers un non musulman s'il ne vous combat pas et la bienfaisance envers lui dans le but de l'appeler à l'Islam est une chose recommandée par Allah ﷾ et son prophète ﷺ. Et la bonté et la bienfaisance envers les non musulmans ne nécessitent pas de les aimer et de les prendre comme amis. C'est d'ailleurs ce qu'ont compris les pieux prédécesseurs de la communauté, qu'Allah les agrée.

Al-Hafidh Ibn Hajar a dit : « La bonté et les liens et la bienfaisance n'entraînent pas l'amour et l'amitié qui sont interdits dans la parole d'Allah ﷾ :

﴿ لا تَجِدُ قَوْماً يُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ يُوَادُّونَ مَنْ حَادَّ اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَلَوْ كَانُوا آبَاءَهُمْ أَوْ أَبْنَاءَهُمْ أَوْ إِخْوَانَهُمْ أَوْ عَشِيرَتَهُمْ أُولَئِكَ كَتَبَ فِي قُلُوبِهِمُ الْأِيمَانَ وَأَيَّدَهُمْ بِرُوحٍ مِنْهُ وَيُدْخِلُهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي مِنْ تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ أُولَئِكَ حِزْبُ اللَّهِ أَلا إِنَّ حِزْبَ اللَّهِ هُمُ الْمُفْلِحُونَ ﴾

﴾Tu ne trouveras pas un peuple qui croit en Allah et au Jour dernier, prendre pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leur fils, leurs frères ou les gens de leur tribu. Il a prescrit la foi dans leurs cœurs et Il les a aidés de Son secours. Il les fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent des ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Allah les agrée et ils L'agréent. Ceux-là sont le parti d'Allah. Le parti d'Allah est celui de ceux qui réussissent.﴿ s58 v22

Cela est général dans le droit de celui qui combat comme de celui qui ne combat pas, et Allah est plus savant - Fin -» (*Al-Fath* vol.5 p276).

Et Ibnu-l-Qayyim a dit : « Quand Allah a interdit au début de la sourate (celle qui précède) aux musulmans de prendre les mécréants comme alliés et a coupé al-mawadda (l'amour, l'amitié) avec eux, certains se sont imaginés que leur bonté et leur bienfaisance envers eux faisaient partie de l'amour et l'amitié. Allah a donc éclairci que cela n'était pas de l'amitié, qui est interdite. Et Il n'a pas interdit la bonté et la bienfaisance. Cela est de la bienfaisance qu'Allah aime et agrée et qu'Il prescrit dans toutes choses. Ce qui est interdit est uniquement d'aimer les mécréants et de leur témoigner de la sympathie. - Fin - » (*Ahkâm Ahl Al dhiya* vol.1 p301).

Ac-Chawkâni a parlé sur le fait d'accepter un don de la part d'un mécréant et de lui en offrir un. Il a ensuite dit : « Pas de contradictions entre cela et la parole d'Allah ﷾ : ***﴾Tu ne trouveras pas un peuple qui croit en Allah et au Jour dernier, prendre pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leur pères, leur fils, leurs frères ou les gens de leur tribu…﴿***. Le verset est général dans le droit de celui qui combat comme de celui qui ne combat pas, et le verset cité est spécifique pour celui qui ne combat pas. Et de plus la bonté, les liens et la bienfaisance n'entraînent pas l'amour et l'amitié qui sont interdits. - Fin - » (*Nayl Al-Awtâr* vol.6 p4).

Cheikh Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit dans son livre *Al Qawmiya* après avoir cité le hadith dans lequel le prophète ﷺ recommande à Asma-bint-abi-Bakr la bonté et la bienfaisance envers sa mère : « Donc ceci, et ce qui y ressemble, est de la bienfaisance qui peut être une cause de l'entrée dans l'Islam, qu'on le désire et le préfère aux autres religions. Fait partie de cela : les liens de parentés, la générosité envers les nécessiteux. Ceci profite aux musulmans et ne leur nuit pas, et il n'y a aucune sorte d'amitié pour les mécréants comme cela n'échappe à personne parmi les gens doués d'intelligence et de clairvoyance ». (Cité en note dans *Al-i'lâm bi*

naqdi kitab al halal wal harâm : l'annonce de la critique du livre *le licite et l'illicite* de shaikh Salih Al-Fawzan, p15).

Cheikh Fawzan dit dans son livre *: Al i'lâm bi naqdi kitab al halal wal harâm,* p12 : « Ici il y a une différence claire entre la bienfaisance dans les rapports et l'amour des cœurs, et Allah ﷻ dit :

﴿ أَنْ تَبَرُّوهُمْ وَتُقْسِطُوا إِلَيْهِمْ ﴾

﴾ …d'être bienfaisants et équitables envers eux… ﴿ s60 v8

et Il n'a pas dit : **'de les aimer'** **(** ***أن توادوهم*** ***an-tawâduhum*)** - Fin - ».

Ceci sont quelques paroles des gens de science. Ils ont donc distingué entre *Al-birr* et *Al-Ihsan* (la bonté et la bienfaisance) d'une part, et *Al-mawadda* (l'amour, l'amitié) d'une autre.

Parmi ce qui clarifie aussi cette différence est qu'Allah a interdit de prendre pour alliés les pères et fils s'ils ont préféré la mécréance à la foi, quand Il ﷻ dit :

﴿ لا تَجِدُ قَوْماً يُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ يُوَادُّونَ مَنْ حَادَّ اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَلَوْ كَانُوا آبَاءَهُمْ أَوْ أَبْنَاءَهُمْ أَوْ إِخْوَانَهُمْ أَوْ عَشِيرَتَهُمْ أُولَئِكَ كَتَبَ فِي قُلُوبِهِمُ الْأِيمَانَ وَأَيَّدَهُمْ بِرُوحٍ مِنْهُ وَيُدْخِلُهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي مِنْ تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ أُولَئِكَ حِزْبُ اللَّهِ أَلا إِنَّ حِزْبَ اللَّهِ هُمُ الْمُفْلِحُونَ ﴾

﴾ Tu ne trouveras pas un peuple qui croit en Allah et au Jour dernier, prendre pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leur fils, leurs frères ou les gens de leur tribu. Il a prescrit la foi dans leurs cœurs et Il les a aidés de Son secours. Il les fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent des ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Allah les agrée et ils L'agréent. Ceux-là sont le parti d'Allah. Le parti d'Allah est celui de ceux qui réussissent. ﴿ s58 v22

Ceci, alors qu'Il recommande la bienfaisance envers eux lorsqu'Il ﷻ dit :

﴿ وَصَاحِبْهُمَا فِي الدُّنْيَا مَعْرُوفاً ﴾

﴾ mais reste avec eux ici-bas de façon convenable ﴿ s31 v15

Cela indique que la bienfaisance n'entraîne pas l'amour des cœurs.

Deuxième point :

Voilà ce qu'ont dit quelques exégètes du Coran concernant le sens du verset précédent :

- Ibn Al-Jawzi a dit : « Les exégètes ont dit que ce verset est une autorisation d'Allah d'être bienfaisants envers ceux qui n'ont pas déclaré la guerre aux musulmans. Ils (les exégètes) ont rendu permis la bonté envers eux, même si l'amitié est coupée avec eux - Fin -. » (*Zâd Al Massir*)

- Ibn Kathîr a dit : « Cela signifie qu'Il ne vous interdit pas la bienfaisance envers les mécréants qui ne vous combattent pas dans la religion et ne les assistent pas : c-a-d les aident à vous chasser de vos demeures, comme les femmes et les faibles parmi eux - Fin -». (*Tafsir Ibn Kathîr* vol.4 p349)

Ce qui précède nous apprend que le Dr. Al-Qardâwi ne retourne pas à la méthodologie des pieux prédécesseurs concernant le noble Coran comme nous le verrons plus tard Inchallah.

Deuxième doute :

Parmi les doutes à partir desquels le Dr. Al-Qardâwi a déduit la permission d'aimer les gens du Livre, sa parole : ***« Quand les gens du Livre lisent le Coran, ils y trouvent l'éloge de leurs Livres, de leurs messagers et de leurs prophètes - Fin -» (Le licite et l'illicite p337).***

En réfutation de cette déduction, nous pouvons dire que :

1- Le fait qu'Allah سبحانه وتعالى ait fait l'éloge de Ses Livres et de Ses messagers n'implique pas qu'on aime les gens du Livre. Car Il a fait l'éloge de Sa parole révélée dans *At-Tawrat* (la Thora), *Al-Injil* (l'Evangile) et *Az-zabur* (les psaumes) et de Ses messagers qu'Il a élus et choisis. Il n'a pas fait l'éloge des gens du Livre, eux qui ont renié Allah et Ses messagers, détourné Sa parole et fait du mal à Ses serviteurs depuis les temps anciens.

2- Allah les a décrits comme étant répugnants et les a maudits. Il nous a informé qu'ils ont revêtu le vrai par le faux et qu'ils cachent la vérité alors qu'ils savent. Allah سبحانه وتعالى dit :

﴿ لُعِنَ الَّذِينَ كَفَرُوا مِنْ بَنِي إِسْرائِيلَ عَلَى لِسَانِ دَاوُدَ وَعِيسَى ابْنِ مَرْيَمَ ذَلِكَ بِمَا عَصَوْا
وَكَانُوا يَعْتَدُونَ ۞ كَانُوا لا يَتَنَاهَوْنَ عَنْ مُنْكَرٍ فَعَلُوهُ لَبِئْسَ مَا كَانُوا يَفْعَلُونَ ﴾

﴿ Ceux des Enfants d'Israël qui n'avaient pas cru ont été maudits par la bouche de David et de Jésus fils de Marie, parce qu'ils désobéissaient et transgressaient. Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme est mauvais, certes, ce qu'ils faisaient! ﴾ s5 v78-79

﴿ مَثَلُ الَّذِينَ حُمِّلُوا التَّوْرَاةَ ثُمَّ لَمْ يَحْمِلُوهَا كَمَثَلِ الْحِمَارِ يَحْمِلُ أَسْفَاراً ﴾

﴿ Ceux qui ont été chargés de la Thora mais qui ne l'ont pas appliquée sont pareils à l'âne qui porte des livres. ﴾ s62 v5

﴿ وَإِنَّ مِنْهُمْ لَفَرِيقاً يَلْوُونَ أَلْسِنَتَهُمْ بِالْكِتَابِ لِتَحْسَبُوهُ مِنَ الْكِتَابِ وَمَا هُوَ مِنَ الْكِتَابِ
وَيَقُولُونَ هُوَ مِنْ عِنْدِ اللَّهِ وَمَا هُوَ مِنْ عِنْدِ اللَّهِ وَيَقُولُونَ عَلَى اللَّهِ الْكَذِبَ وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴾

﴾ Et il y a parmi eux certains qui roulent leur langues en lisant le Livre pour vous faire croire que cela provient du Livre, alors qu'il n'est point du Livre; et ils disent: ‹Ceci vient d'Allah›, alors qu'il ne vient pas d'Allah. Ils disent sciemment des mensonges contre Allah. ﴿ s3 v78

Et Il ﷻ les a décrits comme se détournant de Sa révélation :

﴿ أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ أُوتُوا نَصِيباً مِنَ الْكِتَابِ يُدْعَوْنَ إِلَى كِتَابِ اللَّهِ لِيَحْكُمَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ يَتَوَلَّى فَرِيقٌ مِنْهُمْ وَهُمْ مُعْرِضُونَ ﴾

﴾ N'as-tu pas vu comment agissent ceux qui ont reçu une part du Livre, et qui sont appelés au Livre d'Allah pour juger entre eux; puis un groupe d'entre eux tourne le dos ﴿ s3 v23

Et Allah ﷻ dit d'eux :

﴿ أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ أُوتُوا نَصِيباً مِنَ الْكِتَابِ يَشْتَرُونَ الضَّلالَةَ وَيُرِيدُونَ أَنْ تَضِلُّوا السَّبِيلَ ﴾

﴾ N'as-tu (Muhammad) pas vu ceux qui ont reçu une partie du Livre acheter l'égarement et chercher à ce que vous vous égariez du [droit] chemin? ﴿ s4 v44

Les versets dans lesquels Allah blâme et critique les mécréants sont nombreux et clairs. Mais le Dr. Al-Qardâwi n'y fait pas attention. Et si l'éloge d'une partie des gens du Livre est rapportée dans le Coran, ceux qui sont en réalité désignés sont ceux qui ont suivi la religion de leur prophète et qui n'ont pas vécu jusqu'à la venue de Muhammad ﷺ, ou ceux qui sont devenus musulmans. Allah ﷻ dit :

﴿ لَيْسُوا سَوَاءً مِنْ أَهْلِ الْكِتَابِ أُمَّةٌ قَائِمَةٌ يَتْلُونَ آيَاتِ اللَّهِ آنَاءَ اللَّيْلِ وَهُمْ يَسْجُدُونَ ۞ يُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَيَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنْكَرِ وَيُسَارِعُونَ فِي الْخَيْرَاتِ وَأُولَئِكَ مِنَ الصَّالِحِينَ ﴾

﴾ Mais il ne sont pas tous pareils. Il est, parmi les gens du Livre, une communauté droite qui, aux heures de la nuit, récite les versets d'Allah en se prosternant. Ils croient en Allah et au Jour dernier, ordonnent le convenable, interdisent le blâmable et se pressent d'accomplir de bonnes oeuvres. Ceux-là sont parmi les gens de bien. ﴿ s3 v113-114

Dans ce verset on pourrait s'imaginer que c'est un éloge des gens du Livre, même s'ils sont sur leur religion. Mais ce verset a été révélé concernant des personnes parmi les gens du Livre qui sont devenues musulmanes, et après leur Islam, les mécréants des gens du Livre les ont insultées.

Ibn 'Abbas a dit : « Lorsque 'Abdallah ibn Salam et Tha'laba ibn Sa'iyya et Assad ibn 'Ubayd, ainsi que certains juifs, sont devenus musulmans en ayant crû, été sincères et désiré l'Islam, les rabbins juifs parmi les mécréants ont dit : « nous ne croyons pas en Muhammad et ne l'ont suivi que les mauvais d'entre nous ; et s'ils étaient parmi les gens de bien ils n'auraient pas délaissé la religion

de leurs ancêtres ». Allah a alors révélé le verset précédent : ***﴾Mais il ne sont pas tous pareils…Ceux-là sont parmi les gens de bien.﴿ s3 v113-114***

Autre cause de la révélation de ce verset rapportée par Ibn Mas'ud qui dit : « Le prophète ﷺ a retardé la prière du '*Icha* puis est sorti vers la mosquée. A ce moment les gens attendaient la prière. Il dit : *«Personne parmi les gens de ces religions n'invoque Allah à cette heure, en dehors de vous. »*. Il dit : Il a révélé sur eux les versets ***﴾Mais il ne sont pas tous pareils… » jusqu'à « Et quelque bien qu'ils fassent, il ne leur sera pas dénié. Car Allah connaît bien les pieux.﴿ s3 v113-115*** *(authentique, rapporté par Ahmad).*

Troisième doute :

Le Dr. Al-Qardâwi dit : ***« Le Coran ne les appelle que par 'ô gens du Livre !' et 'ô vous qui avez reçu le Livre !'. Il indique ainsi qu'ils sont les adeptes d'une religion révélée par Dieu. Il y a donc entre eux et les musulmans des liens de parenté symbolisés par les règles de base de la religion que Dieu a envoyé à tous ses prophètes » (Le licite et l'illicite p336).***

Cette déduction est fausse car :

1- Le fait qu'Allah سبحانه وتعالى les appelle *'ô gens du Livre !'* n'entraîne pas leur amour et leur amitié. On peut très bien appeler quelqu'un *'ô untel !'* et pourtant le trouver détestable.

2- La parenté et les liens qu'a cités le Dr. Al-Qardâwi, Allah سبحانه وتعالى les a rompus avec l'envoi de Ses messagers et du Coran qui abroge l'ensemble des législations et religions. Allah سبحانه وتعالى dit :

﴿ وَمَنْ يَبْتَغِ غَيْرَ الإسلام دِيناً فَلَنْ يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ الْخَاسِرِينَ ﴾

﴾Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants.﴿ s3 v85

﴿ وَأَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ مُصَدِّقاً لِمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ الْكِتَابِ وَمُهَيْمِناً عَلَيْهِ فَاحْكُمْ بَيْنَهُمْ بِمَا أَنْزَلَ اللَّهُ وَلا تَتَّبِعْ أَهْوَاءَهُمْ عَمَّا جَاءَكَ مِنَ الْحَقِّ ﴾

﴾Et sur toi (Muhammad) Nous avons révélé le Livre en toute vérité, pour confirmer le Livre (révélé) avant lui et pour prévaloir sur lui. Juge donc parmi eux d'après ce qu'Allah a révélé. Ne suis pas leurs passions, loin de la vérité qui t'est venue.﴿ s5 v48

Ac-Chawkâni a dit : « ***﴾Juge donc parmi eux d'après ce qu'Allah a révélé﴿*** c-à-d avec ce qu'Allah t'a révélé dans le Coran comme jugements pour Ses serviteurs…. Et : ***﴾Ne suis pas leurs passions﴿*** c-à-d les passions des gens des religions précédentes. - Fin -» (*Fath Al-Qadir*).

Et Abu Horeîra rapporte que le prophète ﷺ a dit *: « Par Celui dont l'âme de Muhammad est entre Ses mains (Allah), il n'y a pas personne dans cette communauté, juif ou chrétien qui n'entende*

parler de moi puis ne croit pas en ce avec quoi j'ai été envoyé sans qu'il ne soit parmi les gens du Feu » Muslim.

3- Le fait qu'Allah سبحانه وتعالى les appelle par *'ô gens du Livre !'* est parvenu dans le Coran sous la forme du blâme, de la critique et du dénigrement. Comme dans les versets suivants :

﴿ يَا أَهْلَ الْكِتَابِ لِمَ تَكْفُرُونَ بِآيَاتِ اللَّهِ وَأَنْتُمْ تَشْهَدُونَ ﴾

﴿ Ô gens du Livre, pourquoi ne croyez vous pas aux versets d'Allah (le Coran), alors que vous êtes témoins? ﴾ s3 v70

﴿ يَا أَهْلَ الْكِتَابِ لِمَ تَلْبِسُونَ الْحَقَّ بِالْبَاطِلِ وَتَكْتُمُونَ الْحَقَّ وَأَنْتُمْ تَعْلَمُونَ ﴾

﴿ Ô gens du Livre, pourquoi mêlez-vous le faux au vrai et cachez- vous sciemment la vérité? ﴾ s3 v71

Nous voyons bien que malgré qu'Il سبحانه وتعالى les ait appelés par *'ô gens du Livre !',* Il سبحانه وتعالى les a pourtant critiqués. Ce qui montre la fausse déduction du Dr. Al-Qardâwi.

<u>Quatrième doute :</u>

Le Dr. Al-Qardâwi dit : ***« L'Islam a permis au musulman le mariage avec les femmes des gens du livre. Et la vie conjugale doit reposer sur le calme intérieur, et l'amour et la miséricorde comme il est indiqué dans le verset :***

﴿ وَمِنْ آيَاتِهِ أَنْ خَلَقَ لَكُمْ مِنْ أَنْفُسِكُمْ أَزْوَاجاً لِتَسْكُنُوا إِلَيْهَا وَجَعَلَ بَيْنَكُمْ مَوَدَّةً وَرَحْمَةً ﴾

﴿ Et parmi Ses signes est qu'Il a créé pour vous des épouses (qu'Il a tiré) de vous-mêmes, afin que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté ﴾ s30 v21

Et cela prouve qu'il n'y a pas d'interdiction dans l'amour d'un musulman pour un non musulman. Comment le mari peut-il ne pas se lier d'amitié avec sa femme si elle est juive ou chrétienne ? Et comment le fils peut-il ne pas se lier d'amitié avec son grand-père, sa grand-mère et sa tante, si sa mère fait partie des gens du Livre ?- Fin - » (Les Non musulmans dans la société islamique, p68).

Et cette déduction est également fausse, et ce sous plusieurs aspects :

1- Les pieux prédécesseurs - qu'Allah les agrée - n'ont pas compris de la permission de se marier avec une juive ou une chrétienne que c'était une preuve d'amour et d'amitié pour les gens du Livre. Et ce sont les plus savants de la création, après le prophète ﷺ, sur la signification du Coran. Et aucun des imams et savants de la Sunna n'a dit cela.

2- L'amour se divise en deux :

L'amour naturel qui est donné de nature à la personne comme l'amour du fils, du père, du frère, de l'époux, du grand-père… Cet amour est éprouvé par le croyant comme le mécréant car c'est une chose que l'individu ne peut repousser de lui-même. Allah ﷻ a cité cet amour dans Son Livre, car le prophète ﷺ l'éprouvait pour son oncle :

﴿ إِنَّكَ لا تَهْدِي مَنْ أَحْبَبْتَ وَلَكِنَّ اللَّهَ يَهْدِي مَنْ يَشَاءُ ﴾

﴾ Tu (Muhammad) ne guides pas celui que tu aimes: mais c'est Allah qui guide qui Il veut ﴿ s28 v56

Cet amour de la part du prophète ﷺ pour son oncle n'est pas un amour légiféré *(mahabba char'iyya)*, c'est seulement un amour naturel et inné.

Cheikh Ibn 'Uthaymine dit : « ***﴾ Tu (Muhammad) ne guides pas celui que tu aimes ﴿*** : en apparence c'est que le prophète ﷺ aime son oncle Abu Talib, comment cela s'interprète-t-il ? La réponse :

- Soit il est dit que le *maf'ul* (le C.O.D) est caché, et le sous-entendu est : ***Tu (Muhammad) ne diriges pas celui dont tu aimes (tu souhaites) la <u>guidée</u> (et non pas la personne en elle-même).***

- Soit il est dit que le prophète ﷺ aimait son oncle Abu Talib d'un amour naturel comme l'amour du fils pour son père, même si c'est un mécréant.

- Soit il est dit : cela était avant l'interdiction de l'amour des associateurs.

Et la première opinion est la plus proche (de la vérité) : ***Tu (Muhammad) ne guides pas celui dont tu aimes (souhaites) la guidée, et non pas la personne en elle-même.*** Et cela est général pour Abu Talib et d'autres que lui. Et il est permis qu'il l'aime d'un amour de parenté, et cela ne contredit pas l'amour légiféré. Je peux aimer que cette personne soit guidée même si je la déteste en tant qu'individu pour sa mécréance, parce que j'aime que les gens suivent la religion d'Allah ﷻ - Fin - » (*Al-Qawl Al-Mufid'* explication de *Kitab at-Tawhid*, vol.1 p341).

On retient donc de ces propos que l'amour se divise en amour naturel, et en amour légiféré qui est fait par choix, délibérément. Et c'est le second qui est interdit envers un non musulman.

3- Celui qui a permis ce mariage est Celui qui a interdit l'amour du non musulman, qu'il soit des gens du Livre ou autres, et même s'il était parmi ses proches : ***﴾ Tu ne trouveras pas un peuple qui croit en Allah et au Jour dernier, prendre pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leur fils, leurs frères ou les gens de leur tribu. ﴿ s58 v22.*** Et les versets dans ce sens sont nombreux.

4- Allah ﷻ a permis ce mariage pour qu'il soit une cause de la guidée de la femme, vue l'influence qu'Allah a donnée au mari. Et Il n'a pas permis le mariage d'une musulmane avec un homme des gens du Livre pour que ce ne soit pas la cause de sa chute ou qu'elle délaisse sa religion.

Et en observant bien son propos, on voit que le Dr. Al-Qardâwi ne s'est pas limité seulement à l'amour des gens du Livre mais il a généralisé cela en disant : ***« Et cela prouve qu'il n'y a pas d'interdiction dans l'amour d'un musulman pour un non musulman ».*** Il a donc dit *« pour un <u>non musulman</u> »* qui est plus général que *« <u>gens du Livre</u> ».*

Cela est en contradiction avec la règle de *al-wala wal bara* : la règle de l'alliance (avec les musulmans) et du désaveu (des mécréants), qui est une des bases de la croyance.

Cinquième doute :

Le Dr. Al-Qardâwi dit : « ***Quand les musulmans discutent avec les gens du livre, qu'ils évitent toute polémique blessante et inspiratrice de haine :***

﴿ وَلا تُجَادِلُوا أَهْلَ الْكِتَابِ إِلَّا بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ ﴾

﴾ Et ne discutez que de la meilleure façon avec les gens du Livre… ﴿ s29 v46

(le licite et l'illicite, p337).

Cette déduction est encore fausse : le débat avec les gens du Livre ou avec les gens qui sont dans l'erreur, dans le but de les guider vers la vérité et de les détourner de leur erreur, n'entraîne pas leur amour. Ou alors, si on raisonne comme le Dr. Al-Qardâwi, il serait dit de *Mussa (Moïse)* et *Hârun (Aaron)* lorsqu'Allah leur a dit de dire à Pharaon :

﴿ فَقُولا لَهُ قَوْلاً لَيِّناً ﴾

﴾ dites lui des propos doux ﴿ s20 v44

Cela voudrait dire qu'Il leur a ordonné l'amour de Pharaon !

Puis après avoir émis ces doutes, le Dr. Al-Qardâwi a voulu encore plus de rapprochement avec les chrétiens. Il dit :

« Cela concerne les gens du Livre en général. Quand aux chrétiens, en particulier, le Coran les a rendus proches du cœur des musulmans : ﴾ Et tu trouveras certes que les plus disposés à aimer les croyants sont ceux qui disent: ‹Nous sommes chrétiens.› C'est qu'il y a parmi eux des prêtres et des moines, et qu'ils ne s'enflent pas d'orgueil. ﴿ s5 v82 - Fin - » (le licite et l'illicite p337).

Mais si nous relisons simplement le verset, nous voyons que ce sont les chrétiens qui sont disposés à aimer les musulmans et non le contraire ! Pour ce que les musulmans possèdent comme vérité.
Et cela n'implique pas que les musulmans les aiment et les prennent en affection, avec leur culte de la croix, et leur prétention que *'Issa (Jésus)* est le fils d'Allah ou Allah lui-même. Qu'Allah ﷻ nous préserve de l'égarement.

Voici donc quelques doutes que le Dr. Al-Qardâwi a émis concernant son appel à l'amour des Gens du Livre. Et nous pouvons noter qu'il n'a pas appliqué ce qu'il a dit dans son livre: ***« On doit comprendre l'Islam comme l'ont compris les Compagnons - qu'Allah les agrée - et les tâbi'ines (leurs successeurs) parmi les Salafs Sâlihs (les pieux prédécesseurs) »*** *(Nahu Wahdati Fikriya lil'âmiline lil-islam, p119).*

2- Les preuves de la déclaration d'hostilité et du désaveu des mécréants

Ce qui est étonnant c'est que le Dr. Al-Qardâwi a semblé oublier ce qui est parvenu dans le Coran comme mise en garde contre les ennemis de l'Islam et leur désaveu. S'il était revenu au début de la sourate *Al-Mumtahana* dont il s'est servi comme argument, il aurait trouvé qu'Allah ﷻ a débuté cette sourate par l'interdiction de l'amour et l'amitié des ennemis de l'Islam :

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لا تَتَّخِذُوا عَدُوِّي وَعَدُوَّكُمْ أَوْلِيَاءَ تُلْقُونَ إِلَيْهِمْ بِالْمَوَدَّةِ وَقَدْ كَفَرُوا بِمَا جَاءَكُمْ مِنَ الْحَقِّ ﴾

﴿ Ô vous qui avez cru! Ne prenez pas pour alliés Mon ennemi et le vôtre, leur offrant l'amitié, alors qu'ils ont nié ce qui vous est parvenu de la vérité ﴾ s60 v1

- Al-Qurtubi a dit : « Cette sourate est une base dans l'interdiction de l'amour et l'amitié des mécréants » (*Ahkam Al-Qur'ân*, au verset cité).

- Ac-Chawkâni a dit : « Le verset indique l'interdiction de l'amour et l'amitié des mécréants… » (*Fath Al-Qadir* vol.5 p207).

<u>Deuxième preuve :</u>

Allah ﷻ dit :

﴿ لا يَتَّخِذِ الْمُؤْمِنُونَ الْكَافِرِينَ أَوْلِيَاءَ مِنْ دُونِ الْمُؤْمِنِينَ وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ فَلَيْسَ مِنَ اللَّهِ فِي شَيْءٍ إِلَّا أَنْ تَتَّقُوا مِنْهُمْ تُقَاةً ﴾

﴿ Que les croyants ne prennent pas pour alliés, des mécréants, au lieu de croyants. Quiconque le fait contredit la religion d'Allah, à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux ﴾ s3 v 28

- Ibn Kathîr a dit au sujet de l'explication de ce verset : « Allah a interdit à Ses serviteurs les croyants de prendre pour amis les mécréants et de les prendre comme alliés, leur confiant leur amour en dehors des croyants ».

- Ac-Chawkâni a dit : « Il y a ici l'interdiction pour les croyants de l'amitié des mécréants quelle qu'en soit la raison» (*Fath Al-Qadir* vol.1 p409).

- Cheikh 'Abdel Rahman As-Sa'dî a dit : « Ceci est une interdiction d'Allah et une mise en garde pour les croyants de prendre pour alliés les mécréants, au lieu de croyants. Quiconque le fait contredit la religion d'Allah, il est alors innocent d'Allah et Allah est innocent de lui. Allah dit :

﴿ وَمَنْ يَتَوَلَّهُمْ مِنْكُمْ فَإِنَّهُ مِنْهُمْ ﴾

﴿ Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs ﴾ s5 v22

<u>Troisième preuve :</u>

﴿ لا تَجِدُ قَوْماً يُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ يُوَادُّونَ مَنْ حَادَّ اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَلَوْ كَانُوا آبَاءَهُمْ
أَوْ أَبْنَاءَهُمْ أَوْ إِخْوَانَهُمْ أَوْ عَشِيرَتَهُمْ أُولَئِكَ كَتَبَ فِي قُلُوبِهِمُ الْأِيمَانَ وَأَيَّدَهُمْ بِرُوحٍ مِنْهُ ﴾

﴾ Tu ne trouveras pas un peuple qui croit en Allah et au Jour dernier, prendre pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leur fils, leurs frères ou les gens de leur tribu. Il a prescrit la foi dans leurs cœurs et Il les a aidés de Son secours. ﴿ s58 v22

<u>Quatrième preuve :</u>

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لا تَتَّخِذُوا الْيَهُودَ وَالنَّصَارَى أَوْلِيَاءَ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَاءُ بَعْضٍ وَمَنْ يَتَوَلَّهُمْ
مِنْكُمْ فَإِنَّهُ مِنْهُمْ إِنَّ اللَّهَ لا يَهْدِي الْقَوْمَ الظَّالِمِينَ ﴾

﴾ Ô les croyants! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes ﴿ s5 v 51

<u>Cinquième preuve :</u>

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لا تَتَّخِذُوا الْكَافِرِينَ أَوْلِيَاءَ مِنْ دُونِ الْمُؤْمِنِينَ أَتُرِيدُونَ أَنْ تَجْعَلُوا لِلَّهِ
عَلَيْكُمْ سُلْطَاناً مُبِيناً ﴾

﴾ Ô les croyants! Ne prenez pas pour alliés les mécréants au lieu des croyants. Voudriez-vous donner à Allah une preuve évidente contre vous? ﴿ s4 v144

Les versets en ce sens sont nombreux. Le Dr. Al-Qardâwi en a cité certains dans son livre *Le licite et l'illicite* puis les a fait suivre par son propos :

« Ces versets n'ont été révélés que pour les ennemis de l'Islam qui combattent les musulmans. Dans ce cas il n'est pas permis aux musulmans de les aider et de les soutenir (c'est là le sens d'ami), ni de les prendre comme confidents à qui on livre des secrets, ni comme alliés dont on recherche les faveurs au détriment de son propre clan et de sa propre nation. - Fin -» (le licite et l'illicite, p339).

Mais nous avons vu précédemment ce qu'a dit Al Hafid Ibn Hajar : « *Al-birr* (la bonté) et *as-sila* (les liens) et *Al-Ihsan* (la bienfaisance) n'entraînent pas l'amour et l'amitié qui sont interdits dans la parole d'Allah سبحانه وتعالى : ***﴾ Tu ne trouveras pas un peuple qui croit en Allah et au Jour dernier,***

prendre pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leur fils, leurs frères ou les gens de leur tribu* ﴾ *s58 v22 - Cela est général dans le droit de celui qui combat comme de celui qui ne combat pas, et Allah est plus savant - Fin -» (*Al-Fath*, vol.5 p276).

Ac-Chawkâni a tenu des propos similaires sur la compréhension de l'interdiction de l'amour et de l'amitié des mécréants.

Cheikh Ibn Baz a répliqué contre ceux qui appellent à l'amour des mécréants. Il a détaillé et cité les preuves sur son interdiction et sur l'ordre de l'hostilité des ennemis de l'Islam parmi les juifs, les chrétiens et autres. Parmi ses propos :

« Le Coran et la Sunna et le consensus des musulmans indiquent qu'il est obligatoire d'être hostile aux mécréants parmi les juifs, les chrétiens et le reste des polythéistes. Et ils mettent en garde contre le fait de les aimer et de les prendre comme alliés, comme Allah سبحانه وتعالى nous a informés ﴿ ***Le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par devant ni par derrière: c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange.* ﴾ *s41 v42***. (Et ils montrent) que les juifs et les polythéistes sont les pires ennemis des croyants. - Puis le cheikh a cité les versets indiquant leur hostilité, jusqu'à ce qu'il dise : - Les versets en ce sens sont nombreux, et indiquent de façon claire l'obligation de l'animosité envers les mécréants parmi les juifs, les chrétiens et le reste des polythéistes, et leur hostilité jusqu'à ce qu'ils croient en Allah Seul. Ils indiquent aussi l'interdiction de leur amour et de leur amitié et cela signifie leur animosité et la mise en garde contre leurs stratagèmes… » (*Majmu' fatâwâ wa maqâlât mutanawwi'a* de Cheikh Ibn Baz vol.2, p178-179).

3- Les preuves que le Dr. Al-Qardâwi appelle à l'amour et l'amitié des gens du Livre

Quelqu'un peut dire : Pourquoi ne pas dire que le Dr. Al-Qardâwi a voulu, par ses propos, signifier la bonté et la bienfaisance pour que cela soit une cause de leur entrée dans l'Islam ?

Réponse :

1- Le Dr. Al-Qardâwi dit clairement : ***« on nous a prescrit de rechercher <u>leur amitié</u> en partageant leur nourriture, en épousant une des leurs et en ayant avec eux des rapports de bon voisinage ». (Le licite et l'illicite,* p.59).**

- Il a donc utilisé le terme 'amitié', et il est connu, comme nous l'avons vu, que cela est différent de la bonté. Et s'il avait voulu autre chose que cela, il l'aurait cité.

- Cheikh Fawzan a réfuté cela depuis de nombreuses années dans son livre *Al-i'lâm bi naqdi kitab al halal wal harâm*, et malgré tout le livre *Le licite et l'illicite* a continué à être édité après cette réplique. Le Dr. Al-Qardâwi n'est pas revenu sur ce qu'il a écrit auparavant. Cela prouve qu'il ne voulait pas signifier la bonté et la bienfaisance mais bien la *mawadda* (l'amour, l'amitié).

2- Parmi les preuves qu'il appelle à l'amour des non musulmans est qu'il a été interrogé ainsi : ***« Certains occidentaux pensent que l'Islam aspire à la répugnance des non musulmans et porte un souffle hostile sur ses opposants, quel est votre commentaire ? - Al-Qardâwi a répondu : - « Il n'y a aucun doute que cette prétention est fausse et que c'est une appréhension injustifiée » - Fin -) (La gazette du Soudan, n°31, le 29/05/1995).***

3- Le Dr. Al-Qardâwi a déclaré dans le journal *'Al Watan'* que Cheikh Ibn Baz - Qu'Allah lui fasse miséricorde - lui a écrit pour lui informer que son livre *Le licite et l'illicite* lui a été présenté pour entrer dans le royaume d'Arabie Saoudite. Et il a déclaré que Cheikh Ibn Baz a cité dans sa lettre qu'il y avait des sujets de reproches dans son livre. Parmi ceux-ci, ce qu'a cité Al-Qardâwi quand il a dit : ***« Et le Cheikh (Ibn Baz) a aussi dit : 'comment déclares-tu al-mawadda (l'amour, l'amitié) des mécréants ?' J'ai donc dit : J'ai fondé cela sur une base qui est que l'Islam a permis au musulman de se marier avec une juive ou une chrétienne. Le sens de cela est que sa femme devient 'le petit turban' (turba) de sa maison et la partenaire de sa vie. Ce qui est interdit comme mawadda (l'amour, l'amitié) est celle faite à ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager et ont déclaré la guerre. Ce ne sont donc pas ceux qui ne combattent pas les musulmans et ne les expulsent pas de leurs demeures.- Fin - ».***

Observez bien ce qu'il dit : Relisez bien la question de Cheikh Ibn Baz et la réponse du Dr. Al-Qardâwi. Vous trouverez qu'il n'a pas nié ce qui lui a été attribué comme amour des mécréants. Il l'a au contraire confirmé et justifié par le mariage du musulman avec une juive ou une chrétienne. Et nous avons déjà vu la réfutation de ce doute précédemment.

4- En commentaire des versets indiquant l'interdiction de l'amour et l'amitié des gens du Livre il a dit : ***« Certaines personnes ont compris de ces versets, et des versets semblables, qu'ils appelaient à l'éloignement, la désunion et la répulsion des non musulmans - Fin -» (La gazette du Soudan, n°31, le 29/05/1995).***

Observez bien encore une fois ce qu'il dit : *« **<u>Certaines personnes</u>** ont compris de ces versets… ».* Donc, lui n'est pas d'accord avec ce qui est compris de ces versets, alors que c'est ce

qu'ont compris les pieux prédécesseurs et qu'ils sont clairs et explicites. Il se contredit en disant ce qu'il ne fait pas : ***« On doit comprendre l'Islam comme l'ont compris les Compagnons - qu'Allah les agrée - et les tâbi'ines (leurs successeurs) parmi les Salafs Sâlihs (les pieux prédécesseurs) »*** *(Nahu Wahdati Fikriya lil'âmiline lil-islam, p119).*

Puis le Dr. Al-Qardâwi a perdu la fierté de l'Islam. Le résultat de cela est qu'il réclame de l'Occident qu'il reconnaisse le droit des musulmans et le droit de l'Islam. Il a été interrogé à propos de la relation entre le monde musulman et le monde occidental et a répondu : ***« … Premièrement, nous voulons avant toute chose de la part de l'Occident qu'il reconnaisse le droit de l'Islam dans l'existence et le droit des musulmans de vivre avec leur Islam. Et il fait partie du bien de l'Occident que les musulmans pratiquent la religion, qu'ils craignent Dieu et Le gardent à l'esprit dans leurs actes, et qu'ils se cramponnent à la noblesse des bons comportements. Cela est meilleur pour eux que s'ils étaient athées, pervers, impudiques, sans religion ni bon comportement. - Fin - » (Les non musulmans dans la société islamique, p82).***

Le Dr. Al-Qardâwi ne se suffit pas qu'Allah ﷾ reconnaisse Sa religion et qu'Il n'agrée que l'Islam, Allah ﷾ dit :

﴿ وَمَنْ يَبْتَغِ غَيْرَ الإسلام دِيناً فَلَنْ يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ الْخَاسِرِينَ ﴾

﴿ Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. ﴾ s3 v85

﴿ الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتْمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيتُ لَكُمُ الإسلام دِيناً ﴾

﴿ Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous. ﴾ s5 v3

La religion qu'Allah agrée, nous l'agréons et nous nous en glorifions. Et le fait que l'Occident ne reconnaisse pas son existence ne nous nuit d'aucune façon. Le Dr. Al-Qardâwi a semblé ignorer le fait que les juifs et les chrétiens ne seront satisfaits des musulmans que lorsqu'ils suivront leur religion. Comme Allah ﷾ en a informé :

﴿ وَلَنْ تَرْضَى عَنْكَ الْيَهُودُ وَلا النَّصَارَى حَتَّى تَتَّبِعَ مِلَّتَهُمْ ﴾

﴿ Les Juifs et les Chrétiens ne seront jamais satisfaits de toi, jusqu'à ce que tu suives leur religion ﴾ s2 v120

Pourquoi donc se rabaisser et rabaisser notre religion ? Alors qu'Allah ﷾ dit :

﴿ وَلِلَّهِ الْعِزَّةُ وَلِرَسُولِهِ وَلِلْمُؤْمِنِينَ وَلَكِنَّ الْمُنَافِقِينَ لا يَعْلَمُونَ ﴾

﴿ C'est à Allah qu'est la puissance ainsi qu'à Son messager et aux croyants. Mais les hypocrites ne le savent pas. ﴾ s63 v8

4- L'appel du Dr. Al-Qardâwi au rapprochement entre les religions

Parmi les égarements du Dr. Al-Qardâwi : son appel au rapprochement entre les religions. Ceux qui appellent à l'unification des religions parmi les soi-disant responsables de l'Islam essaient de faire passer cette turpitude sous le couvert du ***« dialogue interreligieux ».***

Sachez que ce principe a été recherché par les mécréants. Cet appel s'est ensuite apaisé un temps. Puis les francs-maçons l'ont adopté sous le couvert de l'appel à l'unicité des religions et l'abandon du sectarisme avec l'idée rassembleuse de la croyance en Dieu qui ferait de tout le monde des croyants.

Cet appel a porté beaucoup de noms. A chaque fois qu'un de ses noms ou de ses emblèmes a été démasqué, ils l'ont modifié. Il a été connu sous l'appellation de :

« l'appel au rapprochement entre les religions », « la fraternité religieuse » qui a un siège en Egypte, « le rassemblement des religions » qui a un siège en Egypte, « l'amitié islamo-chrétienne » et « la solidarité islamo-chrétienne contre le communisme ».

Puis cet appel est apparu aux gens comme :

« La réunification des religions », « L'unicité des religions », « L'unicité des trois religions », « al ibrâhimiya », « la religion Abrahamique », « l'unicité Abrahamique », « l'unicité de la religion divine » « les croyants », « les croyants unificateurs », « la religion universelle », « la cohabitation entre les religions »… Puis dernièrement **« Le dialogue interreligieux »**.

Le Dr. Al-Qardâwi a montré qu'il y appelait. Il dit : ***« J'ai certes appelé personnellement à ce dialogue dans mon livre « les priorités du mouvement islamique » (L'Islam et l'Occident p86).***

Il a assisté à une conférence à Moscou le 26 mai 1995. Il dit à ce sujet : ***« J'ai participé cette année au mois de Mai à une conférence à Moscou autour de l'Islam et de la compréhension entre les autres religions et peuples. Des chrétiens et des juifs et autres parmi leurs notables y ont participé. Et à la fin de l'été j'ai assisté à une célébration en l'honneur de la rencontre entre chrétiens et musulmans, rencontre organisée par le conseil des églises du Moyen-Orient » (Le Moyen-Orient n°2789, 1995).***

Le Dr. Al-Qardâwi ne s'est pas limité au rapprochement avec les juifs et les chrétiens mais il appelle au rapprochement entre les peuples. Il dit : ***« J'ai assisté à la conférence nationale islamique à Beyrouth en octobre dernier. J'étais un des membres du comité préparatoire concernant l'aspect islamique. Je n'ai pas vu d'inconvénient à ce qu'on recherche les choses en commun entre le nationalisme et l'islamisme, particulièrement dans nos pays arabes » (Le Moyen-Orient n°2789, 1995).***

De plus le Dr. Al-Qardâwi ne s'est pas limité à sa seule personne, mais il s'est rendu responsable de tous les musulmans, parlant en leur nom ! Il dit : ***« De notre côté, nous les musulmans, nous sommes prêts au rapprochement. Ce qui est important aussi c'est qu'il y ait du côté des autres ce même esprit, qu'ils nous traitent comme on les traite, et qu'ils se rapprochent de nous autant que nous nous rapprochons d'eux » (L'Islam et l'Occident p18).***

Nous disons : qui a fait du Dr. Al-Qardâwi un responsable des musulmans, parlant en leur nom sur ce qui est contraire à leur religion ? Le prophète ﷺ a dit : *« Viendront aux gens des années de grande tromperie où sera cru le menteur, et sera démenti le véridique. On fera confiance au perfide, le loyal sera accusé de trahison, et parlera 'ar-ruwaybida'. On lui demanda : qu'est ce que*

‘ar-ruwaybida’ ? Il ﷺ dit : L’homme insignifiant (de peu d’importance) qui parle au nom des gens ». (rapporté par Ibn Mâjah, Ahmad, Al Hâkim, authentifié par Cheikh Al-Albâni dans son Sahih (n°1887) et le Cheikh Muqbil, qu’Allah leur fasse miséricorde).

Puis, en observant bien ses propos, on voit qu’il indique que les juifs et les chrétiens ne recherchent pas le rapprochement avec les musulmans car ils se considèrent meilleurs qu’eux. Cela apparaît dans sa parole: ***« Ce qui est important aussi c’est qu’il y ait du côté des autres ce même esprit, qu’ils nous traitent comme nous les traitons, et qu’ils se rapprochent de nous autant que nous nous rapprochons d’eux ».***

Sachez que l’objectif des conférences auxquelles il a assisté n’est pas que les juifs et les chrétiens délaissent leurs religions, et qu’ils se suffisent de l’Islam, la religion de vérité, seule agréée auprès d’Allah. Non, le but n’est pas cela car il dit : ***« Nous dialoguons et chacun de nous se raccroche à ses principes » (L’Islam et l’Occident p18).***

Quel est alors le profit de ces dialogues ?

5- Le Dr. Al-Qardâwi et la recherche, selon lui, de ce qu'il y a en commun entre les religions

Nous avons vu dans le chapitre précédent que le Dr. Al-Qardâwi appelait au rapprochement des religions. Il dit : ***« La cohabitation entre l'islam et la chrétienté est devenue une chose inévitable. Nous nous devons de rechercher toutes les choses communes et de dialoguer ensemble dans l'objectif d'arriver à des intentions positives et constructrices. » (Al-Watan).***

Pour cela il veut faire passer la croyance en Dieu comme étant un point qui rassemble ces religions. Il dit : ***« Nous recherchons ce qui nous réunit. Nous croyons ensemble en Dieu, même si c'est une croyance d'ensemble, nous croyons en l'au-delà et à la rétribution. Nous croyons en l'adoration de Dieu, et aux valeurs de caractère et l'affirmation de ces valeurs, et que l'homme est créé honoré. Nous venons avec des choses qui peuvent rassembler ceux qui diffèrent. » (L'Islam et l'Occident p16).***

Cela fait partie de l'appel à l'entraide avec les juifs et les chrétiens suivant la règle que les frères musulmans utilisent souvent : ***« Nous nous aidons sur ce sur quoi nous sommes d'accord, et nous nous excusons sur ce sur ce quoi nous divergeons ».*** Cette règle, nous y reviendrons *Inchallah*, n'est pas de Hassan Al-Bannâ, il l'a prise de Muhammad Rashîd Ridâ, et le Dr. Al-Qardâwi l'a appelée ***« La règle d'or » (Al Qâ'ida ad-dhahabiyya).***

Par exemple il dit : ***« Nous croyons ensemble en Dieu… ».*** Nous disons : Est ce que la croyance en Dieu des musulmans est la même que celle des gens du Livre ? La croyance en Dieu des musulmans est basée sur la glorification d'Allah et son unicité *(tawhid)* et sa purification de toute compagne, de tout fils et de tout semblable.

Quand aux gens du Livre ils ont attribué à Dieu un fils, ils ont dit qu'Il était un parmi trois (la trinité), l'ont appelé 'le Père', l'ont décrit de façon ne convenant pas à Sa Grandeur. Voyez ce qu'Allah سبحانه وتعالى dit sur leur mécréance :

﴿ وَقَالَتِ الْيَهُودُ عُزَيْرٌ ابْنُ اللَّهِ وَقَالَتِ النَّصَارَى الْمَسِيحُ ابْنُ اللَّهِ ذَلِكَ قَوْلُهُمْ بِأَفْوَاهِهِمْ
يُضَاهِئُونَ قَوْلَ الَّذِينَ كَفَرُوا مِنْ قَبْلُ قَاتَلَهُمُ اللَّهُ أَنَّى يُؤْفَكُونَ ۞ اتَّخَذُوا أَحْبَارَهُمْ
وَرُهْبَانَهُمْ أَرْبَاباً مِنْ دُونِ اللَّهِ وَالْمَسِيحَ ابْنَ مَرْيَمَ وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا إِلَهاً وَاحِداً لا إِلَهَ إِلَّا
هُوَ سُبْحَانَهُ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴾

﴿ Les Juifs disent : "Uzayr est fils d'Allah" et les Chrétiens disent : "Le Messie est fils d'Allah". Telle est la parole qui sort de leurs bouches. Ils imitent la parole des mécréants (venus) avant eux. Qu'Allah les anéantisse ! Comment s'écartent-ils (de la vérité) ? Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Messie fils de Marie, comme seigneurs en dehors de Dieu, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité (digne d'adoration) à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent. ﴾ s9 v30-31

Regardez comment Allah parle de leur mécréance et de leur *chirk* (polythéisme). Et le Dr. Al-Qardâwi fait de la croyance en Dieu un point d'accord entre les croyants musulmans et eux. La croyance en Dieu des musulmans est aussi éloignée de la leur que le ciel de la terre. Peut-être le

Dr. Al-Qardâwi voulait signifier qu'ils croient en l'existence de Dieu. Si telle était son intention, le Diable et les polythéistes en feraient aussi partie (!), car ils croient en Dieu en tant que Créateur, en son existence, et en tant que Seigneur. Mais malgré cela Allah ﷻ a jugé qu'ils étaient mécréants. Et si le Dr. Al-Qardâwi voulait signifier qu'ils croient en Dieu de la même manière que les musulmans, il a certes menti sur Allah.

Puis quand il a dit : ***« Nous croyons en l'adoration de Dieu… ».*** Sachez que l'adoration qui est décrite comme étant faite pour Allah n'est acceptée qu'avec deux conditions qui sont : *Al-Ikhlâss* (la sincérité), et *Al-Mutâba'a* (le suivi) de la législation d'Allah et de Son messager pour l'adorer. Il ne faut pas innover d'adorations car la religion d'Allah est complète.

Si une des conditions n'est pas respectée, l'adoration est nulle. Donc, d'après ce qui a précédé, les gens du Livre croient-ils en l'adoration d'Allah de cette façon ou pas ? Comment pourraient-ils respecter la condition de *Al-Mutâba'a* (le suivi) alors qu'ils ne croient même pas au Messager d'Allah ni au Coran ?!

Comment donc faire de la croyance en Dieu et son adoration un point d'accord entre les musulmans et les gens du Livre ?

Puis le Dr. Al-Qardâwi dit : ***« Si nous regardons ces choses sur lesquelles nous sommes d'accord, il est possible que ceux qui divergent se rapprochent les uns des autres. » (L'Islam et l'Occident p16).***

Nous voyons bien comment le Dr. Al-Qardâwi se presse de dire que ces croyances sont des points d'accord alors qu'il n'en est rien.

Parmi les conséquences de ce dangereux appel :

La destruction de la règle de ***« l'alliance et du désaveu »*** : l'alliance avec les musulmans et le désaveu des mécréants.

Le Dr. Al-Qardâwi dit : ***« Il faut que le but de ces dialogues soit que les gens se rapprochent et se comprennent au lieu de vivre dans le sectarisme communautaire. On agit donc en plein jour, on se rencontre en public au lieu qu'il y ait chez chacun envers l'autre des haines sans motifs. On a donc besoin de se serrer la main et d'être indulgent. » (L'Islam et l'Occident p16).***

Regardez comment il a fait du désaveu des mécréants des *« haines sans motifs »* alors qu'Allah ﷻ dit :

﴿ قَدْ كَانَتْ لَكُمْ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ فِي إِبْرَاهِيمَ وَالَّذِينَ مَعَهُ إِذْ قَالُوا لِقَوْمِهِمْ إِنَّا بُرَآءُ مِنْكُمْ وَمِمَّا تَعْبُدُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ كَفَرْنَا بِكُمْ وَبَدَا بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمُ الْعَدَاوَةُ وَالْبَغْضَاءُ أَبَداً حَتَّى تُؤْمِنُوا بِاللَّهِ وَحْدَهُ ﴾

﴾ Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple: ‹Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul›. ﴿ s60 v4

Il est loin, ici aussi, d'avoir appliqué ce qu'il a dit : ***« On doit comprendre l'Islam comme l'ont compris les Compagnons - qu'Allah les agrée - et les tâbi'ines (leurs successeurs) parmi les Salafs Sâlihs (les pieux prédécesseurs) »***. *(Nahu Wahdati Fikriya lil'âmiline lil-islam, p119).*

6- Le doute et sa réfutation : Le Dr. Al-Qardâwi dit que la divergence des gens dans la religion arrive par la volonté d'Allah

Le Dr. Al-Qardâwi répète souvent, ainsi que d'autres prédicateurs parmi les frères musulmans, que la divergence des gens dans la religion arrive par la volonté d'Allah. Ils veulent faire croire par ce propos qu'on se doit de l'agréer, et que les gens peuvent rester sur leur religion de mécréance.

Il dit : « ***La divergence des gens dans la religion arrive par la volonté d'Allah, qui a accordé à cette catégorie parmi Ses créatures la liberté et le choix dans ce qu'ils font et ce qu'ils délaissent :***

﴿ فَمَنْ شَاءَ فَلْيُؤْمِنْ وَمَنْ شَاءَ فَلْيَكْفُرْ ﴾

﴾Quiconque le veut, qu'il croit, et quiconque le veut qu'il renie la foi﴿ s18 v29

﴿ وَلَوْ شَاءَ رَبُّكَ لَجَعَلَ النَّاسَ أُمَّةً وَاحِدَةً وَلا يَزَالُونَ مُخْتَلِفِينَ ﴾

﴾Et si ton Seigneur avait voulu, Il aurait fait des gens une seule communauté. Or, ils ne cessent d'être en désaccord (entre eux)﴿ s11 v118

Et le musulman sait avec certitude que rien ne peut repousser ni s'opposer à la volonté d'Allah, ainsi qu'Il (Allah) ne veut que ce en quoi il y a le bien et la sagesse, que les gens sachent cela ou l'ignorent. C'est pour cela que le musulman ne pense pas un jour vouloir obliger les gens à devenir tous musulmans. Comment cela (?) alors qu'Allah dit à Son noble messager :

﴿ وَلَوْ شَاءَ رَبُّكَ لَآمَنَ مَنْ فِي الْأَرْضِ كُلُّهُمْ جَمِيعاً أَفَأَنْتَ تُكْرِهُ النَّاسَ حَتَّى يَكُونُوا مُؤْمِنِينَ ﴾

﴾Si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur la terre auraient cru. Est-ce à toi de contraindre les gens à devenir croyants ?﴿ s10 v99. - Fin -»
(Fatâwa mu'âssara vol.2, p677-678).

Le Dr. Al-Qardâwi mélange les choses et confond entre la volonté universelle d'Allah *(Irâda Kawnîyya)* et Sa volonté juridique *(Irâda Shar'îyya).*

Cheikh Al-'Uthaymîne - qu'Allah lui fasse miséricorde - dit :

« La volonté (Irâda) d'Allah ﷻ se divise en deux catégories :

Une volonté universelle (Irâda Kawnîyya) *: Se réalise par elle ce qu'Il veut et cela n'implique pas forcément qu'Il aime la chose réalisée. Et c'est ce qui s'appelle* ***al-Mashîa.***

Une volonté juridique (Irâda Shar'îyya)*: Elle n'implique pas forcément que la chose voulue se réalise. Mais cette chose est toujours aimée d'Allah ».*

(Aqîdatu Ahl as-Sunnati wal-Jamâ'a).

Ainsi la volonté universelle d'Allah *(Irâda Kawnîyya)* concerne aussi bien ce qu'Il aime que ce qu'Il n'aime pas. A la différence de la volonté juridique *(Irâda Shar'îyya)* qui se particularise par ce qu'Il aime. Autre différence entre les deux : la volonté universelle d'Allah *(Irâda Kawnîyya)* implique que la chose voulue se produise au contraire de la volonté juridique *(Irâda Shar'îyya)* où il se peut que la chose voulue ne se produise pas.

Par exemple : Allah ﷻ a voulu le jour, la nuit, le froid, la chaleur… de même que la mécréance et la désobéissance par Sa volonté universelle *(Irâda Kawnîyya).* Tout cela se produit forcément. Pourtant Allah n'agrée pas la mécréance et la désobéissance.

Autre exemple : Allah ﷻ veut de Ses créatures qu'elles L'adorent, prient, jeûnent, soient pieuses…par Sa volonté juridique *(Irâda Shar'îyya).* Cela ne se produit pas toujours car tout le monde n'obtempère pas à Ses ordres. Mais Allah aime et agrée toujours ces choses.

Après avoir éclairci cette différence, on sait qu'Allah ﷻ a voulu la divergence entre les gens dans la religion par Sa volonté universelle *(Irâda Kawnîyya)* et non Sa volonté juridique *(Irâda Shar'îyya).* Et Allah ne l'agrée pas, et Il nous demande de ne pas l'agréer. Il faut au contraire faire son possible pour la repousser.

Quand à la guidée et à la réussite, elles reviennent à Allah ﷻ et Il les accorde à qui Il veut :

﴿ فَذَكِّرْ إِنَّمَا أَنْتَ مُذَكِّرٌ لَسْتَ عَلَيْهِمْ بِمُصَيْطِرٍ ﴾

﴿ Rappelle ! Car tu n'es là que pour rappeler, et tu ne peux les contraindre. ﴾ s88 v21-22

Et Allah ordonne d'appeler à l'Islam dans de nombreux versets tels que :

﴿ ادْعُ إِلَى سَبِيلِ رَبِّكَ ﴾

﴿ Appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur ﴾ s16 v125

﴿ وَمَنْ أَحْسَنُ قَوْلاً مِمَّنْ دَعَا إِلَى اللَّهِ ﴾

﴿ Et qui profère plus belles paroles que celui qui appelle à Allah ﴾ s41 v33

Quand à son propos : ***« C'est pour cela que le musulman ne pense pas un jour vouloir obliger les gens à devenir tous musulmans ».*** Il ne peut les contraindre mais il les appelle à l'Islam et n'agrée pas qu'ils soient sur une religion de mécréance.

Certaines personnes ne donnent pas toute l'importance qu'il faut donner à la science religieuse, notamment la *'aqîda* (la croyance) avec le *tawhid* (l'unicité d'Allah). C'est ainsi que des doutes peuvent s'immiscer chez elles, du fait de leur ignorance et leur éloignement de l'apprentissage. Tandis que ceux qui suivent la méthodologie des prophètes savent qu'il faut commencer par la science, et qu'elle passe avant le reste. Al-Bukhârî a d'ailleurs titré dans son Sahih : *« Chapitre : la science avant la parole et les actes ».* Et c'est la voie qu'ont empruntée les Compagnons et ceux qui les ont suivi dans le bien parmi les Salafs Sâlihs et qu'on se doit de suivre pour ne pas s'égarer.

7- Fatwa du comité permanent des savants de l'Ifta sur le jugement de celui qui appelle au rapprochement entre les religions

Le comité permanent des savants de l'Ifta a été interrogé au sujet de l'appel au rapprochement entre les religions, celui qui pose la question ayant entendu que certaines personnes à Al-Azhar en Egypte y appelaient. Il demande si cet appel est légiféré. Fatwa n°7807, vol. 2, p123. Voici la réponse du comité :

« **Premièrement** : les bases de la foi qu'Allah a envoyées avec Ses livres sur Ses messagers : *At-Tawrat* (la Thora) et *Al-Injîl* (l'Evangile) et *Az-Zabur* (les Psaumes) et le Coran, et auxquelles ont appelées Ses messagers Ibrahim (Abraham), Mussa (Moïse), 'Issa (Jésus) et d'autres encore parmi les prophètes et les envoyés, sont uniques (elles sont les mêmes). (La révélation) qui précédait annonçait l'arrivée de la suivante. Et celle qui arrivait tenait pour véridique la précédente, la confirmait, et mentionnait son importance même si les branches différaient dans l'ensemble selon les exigences des situations, des époques et de l'intérêt des individus. Cela par la justice d'Allah, Sa sagesse, Sa miséricorde et Sa grâce. Allah ﷻ dit *:*

﴿ آمَنَ الرَّسُولُ بِمَا أُنْزِلَ إِلَيْهِ مِنْ رَبِّهِ وَالْمُؤْمِنُونَ كُلٌّ آمَنَ بِاللَّهِ وَمَلائِكَتِهِ وَكُتُبِهِ وَرُسُلِهِ لا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِنْ رُسُلِهِ وَقَالُوا سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا غُفْرَانَكَ رَبَّنَا وَإِلَيْكَ الْمَصِيرُ ﴾

﴾ Le Messager a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, ainsi que les croyants: tous ont cru en Allah, en Ses anges, à Ses livres et en Ses messagers; (en disant): ‹Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers›. Et ils ont dit: ‹Nous avons entendu et obéi. Seigneur, nous implorons Ton pardon. C'est à Toi que sera le retour›. ﴿ s2 v285

Et Allah ﷻ dit :

﴿ وَالَّذِينَ آمَنُوا بِاللَّهِ وَرُسُلِهِ وَلَمْ يُفَرِّقُوا بَيْنَ أَحَدٍ مِنْهُمْ أُولَئِكَ سَوْفَ يُؤْتِيهِمْ أُجُورَهُمْ وَكَانَ اللَّهُ غَفُوراً رَحِيماً ﴾

﴾ Et ceux qui croient en Allah et en Ses messagers et n'en renient aucun, voilà ceux à qui Il donnera leur récompense. Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux ﴿ s4 v152

Et Allah ﷻ dit :

﴿ وَإِذْ أَخَذَ اللَّهُ مِيثَاقَ النَّبِيِّينَ لَمَا آتَيْتُكُمْ مِنْ كِتَابٍ وَحِكْمَةٍ ثُمَّ جَاءَكُمْ رَسُولٌ مُصَدِّقٌ لِمَا مَعَكُمْ لَتُؤْمِنُنَّ بِهِ وَلَتَنْصُرُنَّهُ قَالَ أَأَقْرَرْتُمْ وَأَخَذْتُمْ عَلَى ذَلِكُمْ إِصْرِي قَالُوا أَقْرَرْنَا قَالَ فَاشْهَدُوا وَأَنَا مَعَكُمْ مِنَ الشَّاهِدِينَ ۞ فَمَنْ تَوَلَّى بَعْدَ ذَلِكَ فَأُولَئِكَ هُمُ الْفَاسِقُونَ ۞ أَفَغَيْرَ دِينِ اللَّهِ يَبْغُونَ وَلَهُ أَسْلَمَ مَنْ فِي السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ طَوْعاً وَكَرْهاً وَإِلَيْهِ يُرْجَعُونَ ﴾

﴿ Et lorsqu'Allah prit cet engagement des prophètes: ‹Chaque fois que Je vous accorderai un Livre et de la Sagesse, et qu'ensuite un messager vous viendra confirmer ce qui est avec vous, vous devrez croire en lui, et vous devrez lui porter secours.› Il leur dit: ‹Consentez-vous et acceptez-vous Mon pacte à cette condition?› - ‹Nous consentons›, dirent-ils. ‹Soyez-en donc témoins, dit Allah. Et Me voici, avec vous, parmi les témoins. Quiconque ensuite tournera le dos... alors ce sont eux qui seront les pervers›. Désirent-ils une autre religion que celle d'Allah, alors que se soumet à Lui, bon gré, mal gré, tout ce qui existe dans les cieux et sur terre, et que c'est vers Lui qu'ils seront ramenés? ﴾ s3 v81-83

Et Allah سبحانه وتعالى dit :

﴿ قُلْ آمَنَّا بِاللَّهِ وَمَا أُنْزِلَ عَلَيْنَا وَمَا أُنْزِلَ عَلَى إِبْرَاهِيمَ وَإِسْمَاعِيلَ وَإِسْحَاقَ وَيَعْقُوبَ وَالْأَسْبَاطِ وَمَا أُوتِيَ مُوسَى وَعِيسَى وَالنَّبِيُّونَ مِنْ رَبِّهِمْ لا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِنْهُمْ وَنَحْنُ لَهُ مُسْلِمُونَ ۞ وَمَنْ يَبْتَغِ غَيْرَ الإسلام دِيناً فَلَنْ يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ الْخَاسِرِينَ ﴾

﴿ Dis: ‹Nous croyons en Allah, à ce qu'on nous a révélé, et ce qu'on a révélé à Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob et les Tribus, et à ce qui a été donné à Moïse, à Jésus et aux prophètes, de la part de leur Seigneur: nous ne faisons aucune différence entre eux; et c'est à Lui que nous sommes Soumis›. Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agrée, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. ﴾ s3 v84-85

Et Allah سبحانه وتعالى dit après avoir cité l'appel d'Ibrâhîm (Abraham) au tawhid (l'unicité) et ceux avec lui parmi les envoyés :

﴿ أُولَئِكَ الَّذِينَ آتَيْنَاهُمُ الْكِتَابَ وَالْحُكْمَ وَالنُّبُوَّةَ فَإِنْ يَكْفُرْ بِهَا هَؤُلاءِ فَقَدْ وَكَّلْنَا بِهَا قَوْماً لَيْسُوا بِهَا بِكَافِرِينَ ۞ أُولَئِكَ الَّذِينَ هَدَى اللَّهُ فَبِهُدَاهُمُ اقْتَدِهْ قُلْ لا أَسْأَلُكُمْ عَلَيْهِ أَجْراً إِنْ هُوَ إِلَّا ذِكْرَى لِلْعَالَمِينَ ﴾

﴿ C'est à eux que Nous avons donné le Livre, la sagesse et la prophétie. Si ils les renient, Nous avons confié ces choses à des gens qui ne les renient pas. Voilà ceux qu'Allah a guidés: suis donc leur direction. Dis: ‹Je ne vous demande pas pour cela de salaire›. Ce n'est qu'un rappel pour l'univers ﴾ s6 v89-90

Et Allah سبحانه وتعالى dit :

﴿ إِنَّ أَوْلَى النَّاسِ بِإِبْرَاهِيمَ لَلَّذِينَ اتَّبَعُوهُ وَهَذَا النَّبِيُّ وَالَّذِينَ آمَنُوا وَاللَّهُ وَلِيُّ الْمُؤْمِنِينَ﴾

﴿ Certes les hommes les plus dignes de se réclamer d'Abraham, sont ceux qui l'ont suivi, ainsi que ce Prophète-ci, et ceux qui ont cru. Et Allah est l'allié des croyants. ﴾ s3 v68

Et Allah سبحانه وتعالى dit :

﴿ ثُمَّ أَوْحَيْنَا إِلَيْكَ أَنِ اتَّبِعْ مِلَّةَ إِبْرَاهِيمَ حَنِيفاً وَمَا كَانَ مِنَ الْمُشْرِكِينَ ﴾

﴿ Puis Nous t'avons révélé: ‹Suis la religion d'Abraham qui était voué exclusivement à Allah et n'était point du nombre des polythéistes›. ﴾ s16 v123

Et Allah ﷻ dit :

﴿ وَإِذْ قَالَ عِيسَى ابْنُ مَرْيَمَ يَا بَنِي إِسْرائيلَ إِنِّي رَسُولُ اللَّهِ إِلَيْكُمْ مُصَدِّقاً لِمَا بَيْنَ يَدَيَّ مِنَ التَّوْرَاةِ وَمُبَشِّراً بِرَسُولٍ يَأْتِي مِنْ بَعْدِي اسْمُهُ أَحْمَدُ فَلَمَّا جَاءَهُمْ بِالْبَيِّنَاتِ قَالُوا هَذَا سِحْرٌ مُبِينٌ ﴾

﴿ Et quand Jésus fils de Marie dit: ‹Ô Enfants d'Israël, je suis vraiment le Messager d'Allah [envoyé] à vous, en confirmation de ce qui est venu avant moi dans la Thora, et en tant qu'annonciateur d'un Messager qui viendra après moi, et dont le nom sera ‹Ahmad›. ﴾ s61 v6

Et Allah ﷻ dit :

﴿ وَأَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ مُصَدِّقاً لِمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ الْكِتَابِ وَمُهَيْمِناً عَلَيْهِ فَاحْكُمْ بَيْنَهُمْ بِمَا أَنْزَلَ اللَّهُ وَلا تَتَّبِعْ أَهْوَاءَهُمْ عَمَّا جَاءَكَ مِنَ الْحَقِّ لِكُلٍّ جَعَلْنَا مِنْكُمْ شِرْعَةً وَمِنْهَاجاً ﴾

﴿ Et Nous t'avons révélé le Livre en toute vérité, pour confirmer les Livres (révélés) avant lui et les compléter. Juge parmi eux d'après ce qu'Allah a révélé et ne suis pas leurs passions (qui t'éloigneront) loin de la vérité qui t'est parvenue. A chacun d'entre vous Nous avons assigné une législation et une voie (à suivre) ﴾ s5 v48

Et il est rapporté que le prophète ﷺ a dit : « *Je suis le plus digne des gens de me réclamer de 'Issa (Jésus) fils de Maryam (Marie) dans cette vie d'ici-bas et dans l'au-delà. Les prophètes sont tous frères ayant des mères différentes et leur religion est une* » Al-Bukhârî.

Deuxièmement : Les juifs et les chrétiens ont détourné les mots de leur contexte. Et ils ont remplacé la parole révélée par une autre. Ainsi, ils ont modifié les bases de leur religion et des législations de leur Seigneur. Parmi cela, les juifs ont dit : 'Uzayr est fils d'Allah'. Et ils ont prétendu qu'Il a été atteint de lassitude et de fatigue lors de la création des cieux et de la terre et de ce qu'il y a entre eux en six jours, et qu'Il se reposa le septième jour. [Note Du Traducteur : vérifiez dans la bible par exemple dans Genèse 2-2 : « <u>et Il s'est mis à se reposer le septième jour de toute son œuvre qu'Il avait faite</u> ». Comme si cela l'avait fatigué ! Comparez cela à ce qui est dit dans le Coran : ***﴿ En effet, Nous avons créé les cieux et la terre et ce qui existe entre eux en six jours, <u>sans éprouver la moindre lassitude.</u> ﴾ s50 v38*****]**. Et ils ont prétendu qu'ils ont crucifié 'Issa (Jésus) ﷺ et qu'ils l'ont tué. Ils ont aussi usé de ruse pour rendre licite la pêche le samedi, alors qu'Allah le leur a interdit. Et ils ont aboli le châtiment de la fornication dans le droit du marié. Et ils ont dit : ***﴿ Allah est pauvre et nous somme riches ﴾ s3 v181*** et : ***﴿ Et les Juifs disent: ‹La***

main d'Allah est fermée!› ﴾ ***s5 v64***, et d'autres déformations et changements dans les paroles et les actes, et cela sciemment, en suivant leur passion.

Aussi, les chrétiens ont prétendu que le Messie 'Issa (Jésus) ﷺ était le fils d'Allah et qu'il était une divinité avec Allah. De même ils ont approuvé les juifs dans leur prétention qu'ils l'ont crucifié et tué. Chacun des deux, les juifs et les chrétiens ont prétendu qu'ils sont les fils d'Allah et Ses préférés. Et leur mécréance en Muhammad ﷺ et ce avec quoi il est venu, leur haine et leur jalousie envers lui. Et le prophète ﷺ a pris d'eux le pacte et l'engagement de croire en lui, le considérer comme véridique et le soutenir, et ils ont reconnu cela en eux-même. Et d'autres abominations et contradictions encore de ces deux groupes (les juifs et les chrétiens). Allah a rapporté beaucoup de leurs mensonges, de leurs calomnies, de leurs transformations dans leurs croyances et leurs législations, et leur diffamation. Il leur a répliqué dans son livre, Allah ﷻ dit :

﴿ وَقَالُوا لَنْ يَدْخُلَ الْجَنَّةَ إِلَّا مَنْ كَانَ هُوداً أَوْ نَصَارَى تِلْكَ أَمَانِيُّهُمْ قُلْ هَاتُوا بُرْهَانَكُمْ إِنْ كُنْتُمْ صَادِقِينَ ﴾

﴾ Ils dirent : "N'entreront au Paradis que les Juifs ou les Chrétiens". Voilà leurs chimères. Dis : "Apportez votre preuve, si vous êtes véridiques"﴿ s2 v111

﴿ فَوَيْلٌ لِلَّذِينَ يَكْتُبُونَ الْكِتَابَ بِأَيْدِيهِمْ ثُمَّ يَقُولُونَ هَذَا مِنْ عِنْدِ اللَّهِ لِيَشْتَرُوا بِهِ ثَمَناً قَلِيلاً فَوَيْلٌ لَهُمْ مِمَّا كَتَبَتْ أَيْدِيهِمْ وَوَيْلٌ لَهُمْ مِمَّا يَكْسِبُونَ ۞ وَقَالُوا لَنْ تَمَسَّنَا النَّارُ إِلَّا أَيَّاماً مَعْدُودَةً قُلْ أَتَّخَذْتُمْ عِنْدَ اللَّهِ عَهْداً فَلَنْ يُخْلِفَ اللَّهُ عَهْدَهُ أَمْ تَقُولُونَ عَلَى اللَّهِ مَا لا تَعْلَمُونَ ﴾

﴾ Malheur à ceux qui composent un livre de leurs propres mains puis prétendent qu'il vient d'Allah pour en tirer un vil profit ! - Malheur à eux, pour ce que leurs mains ont écrit, et malheur à eux pour le profit qu'ils en tirent ! Et ils dirent : "Le Feu ne nous touchera que pour quelques jours [] ! " Dis : "Auriez-vous pris un engagement avec Allah - car Dieu ne manque jamais à Son engagement. Mais en vérité, vous dites sur Allah ce que vous ne savez pas"﴿ s2 v79-80

Et Allah ﷻ dit :

﴿ وَقَالُوا كُونُوا هُوداً أَوْ نَصَارَى تَهْتَدُوا قُلْ بَلْ مِلَّةَ إِبْرَاهِيمَ حَنِيفاً وَمَا كَانَ مِنَ الْمُشْرِكِينَ ۞ قُولُوا آمَنَّا بِاللَّهِ وَمَا أُنْزِلَ إِلَيْنَا وَمَا أُنْزِلَ إِلَى إِبْرَاهِيمَ وَإِسْمَاعِيلَ وَإِسْحَاقَ وَيَعْقُوبَ وَالْأَسْبَاطِ وَمَا أُوتِيَ مُوسَى وَعِيسَى وَمَا أُوتِيَ النَّبِيُّونَ مِنْ رَبِّهِمْ لا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِنْهُمْ وَنَحْنُ لَهُ مُسْلِمُونَ ﴾

﴾ Ils disent : "Soyez Juifs ou Chrétiens, vous serez bien guidés". - Dis : "Non, mais suivons la religion d'Abraham, en toute droiture et il n'était point parmi les polythéistes". Dites : "Nous croyons en Allah et en ce qu'on nous a révélé, et en ce qu'on a révélé à Abraham,

Ismaël, Isaac, Jacob et ses descendants, et en ce qui a été donné à Moïse et à Jésus, et en tout ce qui a été donné aux prophètes, venant de leur Seigneur : nous ne faisons aucune distinction entre eux. Et à Lui nous sommes Soumis" ﴾ s2 v135-136

Et Allah ﷻ dit :

﴿ وَإِنَّ مِنْهُمْ لَفَرِيقاً يَلْوُونَ أَلْسِنَتَهُمْ بِالْكِتَابِ لِتَحْسَبُوهُ مِنَ الْكِتَابِ وَمَا هُوَ مِنَ الْكِتَابِ وَيَقُولُونَ هُوَ مِنْ عِنْدِ اللَّهِ وَمَا هُوَ مِنْ عِنْدِ اللَّهِ وَيَقُولُونَ عَلَى اللَّهِ الْكَذِبَ وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴾

﴿ Et certains parmi eux roulent leur langues en lisant le Livre pour vous faire croire que cela provient du Livre, alors que ce n'est point du Livre; et ils disent: ‹Ceci vient d'Allah›, alors que cela ne vient pas d'Allah. Et Ils mentent sciemment sur Allah. ﴾ s3 v78

Et Allah ﷻ dit :

﴿ فَبِمَا نَقْضِهِمْ مِيثَاقَهُمْ وَكُفْرِهِمْ بِآيَاتِ اللَّهِ وَقَتْلِهِمُ الْأَنْبِيَاءَ بِغَيْرِ حَقٍّ وَقَوْلِهِمْ قُلُوبُنَا غُلْفٌ بَلْ طَبَعَ اللَّهُ عَلَيْهَا بِكُفْرِهِمْ فَلا يُؤْمِنُونَ إِلَّا قَلِيلاً ۞ وَبِكُفْرِهِمْ وَقَوْلِهِمْ عَلَى مَرْيَمَ بُهْتَاناً عَظِيماً ۞ وَقَوْلِهِمْ إِنَّا قَتَلْنَا الْمَسِيحَ عِيسَى ابْنَ مَرْيَمَ رَسُولَ اللَّهِ وَمَا قَتَلُوهُ وَمَا صَلَبُوهُ وَلَكِنْ شُبِّهَ لَهُمْ وَإِنَّ الَّذِينَ اخْتَلَفُوا فِيهِ لَفِي شَكٍّ مِنْهُ مَا لَهُمْ بِهِ مِنْ عِلْمٍ إِلَّا اتِّبَاعَ الظَّنِّ وَمَا قَتَلُوهُ يَقِيناً ۞ بَلْ رَفَعَهُ اللَّهُ إِلَيْهِ وَكَانَ اللَّهُ عَزِيزاً حَكِيماً ﴾

﴿ (Nous les avons maudits) pour avoir trahi leur engagement, renié les versets d'Allah, tué injustement des prophètes, et pour leur parole : "Nos coeurs sont scellés". Mais c'est Allah qui a scellé leurs coeurs à cause de leur mécréance, ainsi ils ne croient que très peu. (Nous les avons maudits) pour leur mécréance et l'énorme mensonge qu'ils prononcent contre Marie. Et pour leur parole : "Nous avons tué le Messie, Jésus, fils de Marie, le Messager d'Allah". Or, ils ne l'ont ni tué ni crucifié; mais ce n'était qu'un faux semblant ! Et ceux qui ont divergé à son sujet sont vraiment dans l'incertitude : ils n'en ont aucune sience certaine et ne font que suivre des conjectures et ils ne l'ont certes pas tué, mais Allah l'a élevé vers Lui. Et Allah est Puissant et Sage. ﴾ s4 v155-158

Et Allah ﷻ dit :

﴿ وَقَالَتِ الْيَهُودُ وَالنَّصَارَى نَحْنُ أَبْنَاءُ اللَّهِ وَأَحِبَّاؤُهُ قُلْ فَلِمَ يُعَذِّبُكُمْ بِذُنُوبِكُمْ ﴾

﴿ Les Juifs et les Chrétiens ont dit: ‹Nous sommes les fils d'Allah et Ses préférés.› Dis: ‹Pourquoi donc vous châtie-t-Il pour vos péchés?› ﴾ s5 v18

Et Allah ﷻ dit :

﴿ وَقَالَتِ الْيَهُودُ عُزَيْرٌ ابْنُ اللَّهِ وَقَالَتِ النَّصَارَى الْمَسِيحُ ابْنُ اللَّهِ ذَلِكَ قَوْلُهُمْ بِأَفْوَاهِهِمْ يُضَاهِئُونَ قَوْلَ الَّذِينَ كَفَرُوا مِنْ قَبْلُ قَاتَلَهُمُ اللَّهُ أَنَّى يُؤْفَكُونَ ۞ اتَّخَذُوا أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَانَهُمْ أَرْبَاباً مِنْ دُونِ اللَّهِ وَالْمَسِيحَ ابْنَ مَرْيَمَ وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا إِلَهاً وَاحِداً لا إِلَهَ إِلَّا هُوَ سُبْحَانَهُ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴾

﴿ Les Juifs disent : "Uzayr est fils d'Allah" et les Chrétiens disent : "Le Messie est fils d'Allah". Telle est la parole qui sort de leurs bouches. Ils imitent la parole des mécréants (venus) avant eux. Qu'Allah les anéantisse ! Comment s'écartent-ils (de la vérité) ? Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Messie fils de Marie, comme seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité (digne d'adoration) à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent ﴾ s9 v30-31

Et Allah ﷻ dit :

﴿ وَدَّ كَثِيرٌ مِنْ أَهْلِ الْكِتَابِ لَوْ يَرُدُّونَكُمْ مِنْ بَعْدِ إِيمَانِكُمْ كُفَّاراً حَسَداً مِنْ عِنْدِ أَنْفُسِهِمْ مِنْ بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمُ الْحَقُّ ﴾

﴿ Nombre de gens du Livre aimeraient par jalousie de leur part, pouvoir vous rendre mécréants après que vous ayez cru. Et après que la vérité s'est manifestée à eux ﴾ s2 v109

Et bien d'autres versets encore. On ne cesse de s'étonner sur leurs mensonges, leurs contradictions, leur déshonneur et leur infamie.
Et la raison pour laquelle nous avons cité certaines paroles les concernant est de fonder sur cette base la réponse suivante.

Troisièmement : Il apparaît à partir de ce qui précède que l'origine des religions qu'Allah ﷻ a légiférées à Ses serviteurs est unique. Il n'y a pas besoin de rapprochement. De même qu'il apparaît que les juifs et les chrétiens ont déformé et changé ce qui leur a été révélé de la part de leur Seigneur. Jusqu'à ce que leurs religions deviennent mensonge, calomnie, mécréance et égarement. C'est pour cela qu'Allah ﷻ leur a envoyé, ainsi qu'à l'ensemble des autres communautés, Son messager Muhammad ﷺ. Pour montrer ce qu'ils cachaient comme vérité, pour dévoiler ce qu'ils dissimulaient, pour rectifier ce qu'ils ont corrompu comme croyances et règles, et pour les guider ainsi que les autres dans la voie droite. Allah ﷻ dit :

﴿ يَا أَهْلَ الْكِتَابِ قَدْ جَاءَكُمْ رَسُولُنَا يُبَيِّنُ لَكُمْ كَثِيراً مِمَّا كُنْتُمْ تُخْفُونَ مِنَ الْكِتَابِ وَيَعْفُو عَنْ كَثِيرٍ قَدْ جَاءَكُمْ مِنَ اللَّهِ نُورٌ وَكِتَابٌ مُبِينٌ ۞ يَهْدِي بِهِ اللَّهُ مَنِ اتَّبَعَ رِضْوَانَهُ سُبُلَ السَّلامِ وَيُخْرِجُهُمْ مِنَ الظُّلُمَاتِ إِلَى النُّورِ بِإِذْنِهِ وَيَهْدِيهِمْ إِلَى صِرَاطٍ مُسْتَقِيمٍ ﴾

﴾ Ô gens du Livre ! Notre Messager (Muhammad) est venu à vous, vous exposant beaucoup de ce que vous cachiez du Livre, et passant sur bien d'autres choses ! Une lumière et un Livre explicite vous sont venus d'Allah ! Par ceci (le Coran), Allah guide vers les chemins du salut ceux qui cherchent Son agrément. Et Il les fait sortir des ténèbres vers la lumière par Sa volonté. Et Il les guide vers un chemin droit ﴿ s5 v15-16

Allah سبحانه وتعالى dit :

﴿ يَا أَهْلَ الْكِتَابِ قَدْ جَاءَكُمْ رَسُولُنَا يُبَيِّنُ لَكُمْ عَلَى فَتْرَةٍ مِنَ الرُّسُلِ أَنْ تَقُولُوا مَا جَاءَنَا مِنْ
بَشِيرٍ وَلا نَذِيرٍ فَقَدْ جَاءَكُمْ بَشِيرٌ وَنَذِيرٌ وَاللَّهُ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ﴾

﴾ Ô gens du Livre ! Notre Messager (Muhammad) est venu pour vous exposer clairement (Nos versets), après une interruption des messagers, afin que vous ne disiez pas : "Il ne nous est venu ni annonciateur ni avertisseur". Alors que vous est venu un annonciateur et un avertisseur. Et Allah est Omnipotent ﴿ s5 v19

Mais ils se sont éloignés et détournés de lui, par injustice (transgression), haine et jalousie après que leur soit apparue la vérité. Allah سبحانه وتعالى dit :

﴿ وَدَّ كَثِيرٌ مِنْ أَهْلِ الْكِتَابِ لَوْ يَرُدُّونَكُمْ مِنْ بَعْدِ إِيمَانِكُمْ كُفَّاراً حَسَداً مِنْ عِنْدِ أَنْفُسِهِمْ مِنْ
بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمُ الْحَقُّ ﴾

﴾ Nombre de gens du Livre aimeraient par jalousie de leur part, pouvoir vous rendre mécréants après que vous ayez cru. Et après que la vérité Se soit manifestée à eux ﴿ s2 v109

Et Allah سبحانه وتعالى dit :

﴿ وَلَمَّا جَاءَهُمْ كِتَابٌ مِنْ عِنْدِ اللَّهِ مُصَدِّقٌ لِمَا مَعَهُمْ وَكَانُوا مِنْ قَبْلُ يَسْتَفْتِحُونَ عَلَى الَّذِينَ
كَفَرُوا فَلَمَّا جَاءَهُمْ مَا عَرَفُوا كَفَرُوا بِهِ فَلَعْنَةُ اللَّهِ عَلَى الْكَافِرِينَ ﴾

﴾ Et quant leur vint d'Allah un Livre confirmant celui qu'ils avaient déjà, - alors qu'auparavant ils cherchaient la suprématie sur les mécréants, - lorsque vint ce qu'ils ont eux-mêmes reconnus, ils refusèrent d'y croire. Que la malédiction d'Allah soit sur les mécréants ! ﴿ s2 v89

Et Allah سبحانه وتعالى dit :

﴿ وَلَمَّا جَاءَهُمْ رَسُولٌ مِنْ عِنْدِ اللَّهِ مُصَدِّقٌ لِمَا مَعَهُمْ نَبَذَ فَرِيقٌ مِنَ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ
كِتَابَ اللَّهِ وَرَاءَ ظُهُورِهِمْ كَأَنَّهُمْ لا يَعْلَمُونَ ﴾

﴾ Et quand leur vint d'Allah un messager confirmant ce qu'il y avait déjà avec eux, certains à qui le Livre avait été donné, jetèrent derrière leur dos le Livre d'Allah comme s'ils ne savaient pas! ﴿ s2 v101

Et Allah ﷾ dit :

﴿ لَمْ يَكُنِ الَّذِينَ كَفَرُوا مِنْ أَهْلِ الْكِتَابِ وَالْمُشْرِكِينَ مُنْفَكِّينَ حَتَّى تَأْتِيَهُمُ الْبَيِّنَةُ ۝ رَسُولٌ
مِنَ اللَّهِ يَتْلُو صُحُفاً مُطَهَّرَةً ﴾

﴾ Les infidèles parmi les gens du Livre et les polythéistes ne cesseront pas de mécroire jusqu'à ce que leur vienne la Preuve évidente: Un Messager, venant d'Allah, qui leur récite des feuilles purifiées ﴿ s98 v1,2

Donc, comment une personne douée de raison, connaissant leur entêtement dans ce qui est vain (nul), et leur égarement malgré leur science et des preuves évidentes, par jalousie et suivi de leurs passions, comment (cette personne douée de raison) espère-t-elle le rapprochement entre eux et les musulmans sincères ?

Allah ﷾ dit :

﴿ أَفَتَطْمَعُونَ أَنْ يُؤْمِنُوا لَكُمْ وَقَدْ كَانَ فَرِيقٌ مِنْهُمْ يَسْمَعُونَ كَلامَ اللَّهِ ثُمَّ يُحَرِّفُونَهُ مِنْ بَعْدِ
مَا عَقَلُوهُ وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴾

﴾ Espérez-vous [ô musulmans], qu'ils vous croiront ? Alors qu'un groupe d'entre eux, après avoir entendu et compris la parole d'Allah, la falsifièrent sciemment ﴿ s2 v75

Et Allah ﷾ dit :

﴿ إِنَّا أَرْسَلْنَاكَ بِالْحَقِّ بَشِيراً وَنَذِيراً وَلا تُسْأَلُ عَنْ أَصْحَابِ الْجَحِيمِ ۝ وَلَنْ تَرْضَى عَنْكَ
الْيَهُودُ وَلا النَّصَارَى حَتَّى تَتَّبِعَ مِلَّتَهُمْ قُلْ إِنَّ هُدَى اللَّهِ هُوَ الْهُدَى وَلَئِنِ اتَّبَعْتَ أَهْوَاءَهُمْ
بَعْدَ الَّذِي جَاءَكَ مِنَ الْعِلْمِ مَا لَكَ مِنَ اللَّهِ مِنْ وَلِيٍّ وَلا نَصِيرٍ ﴾

﴾ Certes, Nous t'avons envoyé avec la vérité, en tant qu'annonciateur et avertisseur; et on ne te demandera pas de compte pour les gens de l'Enfer. Les Juifs et les Chrétiens ne seront jamais satisfaits de toi, jusqu'à ce que tu suives leur religion. Dis : "Certes, c'est la guidée d'Allah qui est la véritable guidée". Et si tu suis leurs passions après ce que tu as reçu de science, tu n'auras contre Allah ni protecteur ni secoureur ﴿ s2 v119-120

Et Allah ﷾ dit :

﴿ كَيْفَ يَهْدِي اللَّهُ قَوْماً كَفَرُوا بَعْدَ إِيمَانِهِمْ وَشَهِدُوا أَنَّ الرَّسُولَ حَقٌّ وَجَاءَهُمُ الْبَيِّنَاتُ وَاللَّهُ لا يَهْدِي الْقَوْمَ الظَّالِمِينَ ﴾

﴿ Comment Allah guiderait-Il des gens qui ont renié la foi après avoir cru et témoigné que le Messager était véridique, et que les preuves leur soient venues? Allah ne guide pas les gens injustes. ﴾ s3 v86

Mais, même s'ils ne sont pas pires que leurs frères, les polythéistes, concernant la mécréance et l'hostilité envers Allah, Son messager et les croyants, ils sont comme eux. Allah ﷻ a dit à Son prophète ﷺ à propos des polythéistes :

﴿ فَلا تُطِعِ الْمُكَذِّبِينَ ۞ وَدُّوا لَوْ تُدْهِنُ فَيُدْهِنُونَ ﴾

﴿ N'obéis pas à ceux qui renient (la foi), Ils aimeraient bien que tu transiges avec eux afin qu'ils transigent avec toi. ﴾ s68 v8-9

Et Allah ﷻ dit :

﴿ قُلْ يَا أَيُّهَا الْكَافِرُونَ ۞لا أَعْبُدُ مَا تَعْبُدُونَ ۞ وَلا أَنْتُمْ عَابِدُونَ مَا أَعْبُدُ ۞ وَلا أَنَا عَابِدٌ مَا عَبَدْتُمْ ۞ وَلا أَنْتُمْ عَابِدُونَ مَا أَعْبُدُ ۞ لَكُمْ دِينُكُمْ وَلِيَ دِينِ ﴾

﴿ Dis: ‹Ô vous les mécréants! Je n'adore pas ce que vous adorez. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. Je ne suis pas adorateur de ce que vous adorez. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. A vous votre religion, et à moi ma religion›. ﴾ s109

Celui qui se lance dans le regroupement et le rapprochement entre l'Islam et le judaïsme et la chrétienté est comme celui qui se fatigue dans le rapprochement entre deux opposés : entre le vrai et le faux, entre la mécréance et la foi…Comme il a été dit :

أيها المنكح الثريا سهيلا   عمرك الله كيف يلتقيان

هي شامية إذا ما استقلت   و سهيل إذا استقل يمان

Ô Toi qui veut marier At-Thurayya (1) à Suhayl (2)
Par Allah comment ces deux (astres) pourraient-ils se rencontrer ?!
Elle (At-Thuraya) est du côté du Châm (la grande Syrie) lorsqu' elle se lève
Et lorsque Suhayl se lève, il est du coté du Yémen

NDT : (1) *At-Thurayya* : Les Pléiades (nom d'un astre)
(2) *Suhayl* : Canopus, une des deux étoiles les plus brillantes après Sirus
Le sens de ces vers est : comment vouloir rassembler ces deux astres, *At-Thurayya* et *Suhayl*, alors qu'ils sont tellement éloignés l'un de l'autre ? C'est vouloir rassembler deux opposés, chose impossible, comme l'est le rapprochement entre les religions.

8- Les dangers de l'appel à l'unification des religions

L'appel à l'unification des religions et le dialogue interreligieux comportent des dangers pour les musulmans dans la vie et dans la religion. Parmi lesquels :

1- Ceci est une étape de confusion dans l'Islam et de désordre chez les musulmans.
2- Que les musulmans arrêtent de déclarer par leur plume et leur langue la mécréance des juifs et des chrétiens et autres, qu'Allah et Son prophète ﷺ ont accusé de mécréance.
4- La nullité des jugements de l'Islam prescrits aux musulmans vis-à-vis des mécréants parmi les juifs et les chrétiens et autres qui ne croient pas en cet Islam.
5- L'arrêt du djihad et l'arrêt de la *jizyah (impôt prélevé sur ceux auxquels on permet de vivre sous la protection d'un état musulman)* sur eux s'ils n'entrent pas dans l'Islam.
6- La destruction de la règle de l'alliance et du désaveu : l'alliance avec les musulmans et le désaveu des mécréants.
7- La mise sur un même plan de la religion de l'Islam, qui sert de juge et qui est préservée des déformations et des changements, avec les autres religions détournées, comprenant des croyances polythéistes et qui plus est, abrogées.
Et bien d'autres dangers encore…

Fatwa du comité permanent des savants de l'Ifta sur le jugement de l'appel à l'unicité des religions

Lorsque les savants ont connu le danger pour l'Islam et les musulmans de cet appel, ils ont mis en garde contre lui. Parmi ces mises en garde, la fatwa du comité permanent des savants de l'Ifta, fatwa n°19402 concernant l'appel à l'unité des religions. Voici la réponse :

« Si l'appel à l'unicité des religions provient d'un musulman, alors cela est considéré comme une apostasie (*Ridda*) évidente de la religion de l'Islam car cela est contraire aux bases de la croyance : Tu agrées alors la mécréance envers Allah, et tu annules la véracité du Coran et le fait qu'il abroge l'ensemble des livres le précédant. Et tu annules la véracité du Coran et le fait qu'il abroge l'ensemble des législations et religions le précédant. Sur cette base, c'est une idéologie rejetée par la législation, catégoriquement interdite par l'ensemble des preuves de la législation de l'Islam tirées du Coran, de la Sunna et du Consensus. » Fin.

Les savants ont donc jugé celui qui y appelle comme étant un apostat. Toute personne qui s'y aventure est certes égarée et sert les ennemis de l'Islam, qu'elle en ait conscience ou pas.
Qu'Allah guide le Dr. Al-Qardâwi. Amine.

9- Le Dr. Al-Qardâwi et sa prétention que le Jihad sert uniquement à se défendre

Le Dr. Al-Qardâwi dit : ***« Le Jihad sur le sentier d'Allah sert uniquement à la défense de la terre, de l'honneur et des choses sacrées… Ici, nous adoptons ce qu'ont adopté les savants musulmans de cette époque : cheikh Abu Zuhra, cheikh Rachîd Ridâ, cheikh Chaltut, cheikh Abdallah Darâz, cheikh Al-Ghazâli : tous sont d'avis que le Jihad en Islam sert uniquement à la défense de la religion, de l'Etat, des choses sacrées, de la terre, de l'honneur…et ne sert pas à la conquête du monde comme le décrivent certains » (L'Islam et l'Occident p19).***

En réponse à cela, nous disons : Allah ﷻ a légiféré le Jihad sur Son sentier pour la défense de la religion et de sa législation, pour la protection du respect des musulmans, et pour appeler les gens à l'Islam ou à ce qu'ils paient la *jizyah* (impôt prélevé sur ceux auxquels on permet de vivre sous la protection d'un état musulman). Allah ﷻ dit :

﴿ فَاقْتُلُوا الْمُشْرِكِينَ حَيْثُ وَجَدْتُمُوهُمْ وَخُذُوهُمْ وَاحْصُرُوهُمْ وَاقْعُدُوا لَهُمْ كُلَّ مَرْصَدٍ فَإِنْ تَابُوا وَأَقَامُوا الصَّلاةَ وَآتَوُا الزَّكَاةَ فَخَلُّوا سَبِيلَهُمْ ﴾

﴿Tuez les mécréants où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et surveillez-les. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la prière et acquittent la Zakât, alors laissez-les (ne leur faites aucun mal).﴾ s9 v5

﴿ قَاتِلُوا الَّذِينَ لا يُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَلا بِالْيَوْمِ الْآخِرِ وَلا يُحَرِّمُونَ مَا حَرَّمَ اللَّهُ وَرَسُولُهُ وَلا يَدِينُونَ دِينَ الْحَقِّ مِنَ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ حَتَّى يُعْطُوا الْجِزْيَةَ عَنْ يَدٍ وَهُمْ صَاغِرُونَ ﴾

﴿Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent l'impôt de capitulation de leurs propres mains, et soient soumis﴾ s9 v29

﴿ وَقَاتِلُوهُمْ حَتَّى لا تَكُونَ فِتْنَةٌ وَيَكُونَ الدِّينُ كُلُّهُ لِلَّهِ ﴾

﴿Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus de polythéisme, et que la religion soit entièrement à Allah.﴾ s8 v39

Et le prophète ﷺ a dit : « *Il m'a été ordonné de combattre les hommes jusqu'à ce qu`ils témoignent qu'il n'est d'autre divinité qui mérite d'être adorée qu'Allah, et que Muhammad est Son Envoyé, qu'ils accomplissent la prière rituelle, qu'ils acquittent la Zakat. S'ils exécutent ces choses, ils préserveront de moi leurs personnes et leurs richesses, excepté dans les cas où ils sont coupables au regard de l'Islam, et leur cas est auprès d'Allah*» Al-Bukhârî-Muslim.

Et Allah ﷻ dit :

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا قَاتِلُوا الَّذِينَ يَلُونَكُمْ مِنَ الْكُفَّارِ وَلْيَجِدُوا فِيكُمْ غِلْظَةً وَاعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ مَعَ الْمُتَّقِينَ ﴾

﴿Ô vous qui croyez ! Combattez ceux des mécréants qui sont près de vous; et qu'ils trouvent de la dureté en vous. Et sachez qu'Allah est avec les pieux.﴾ s9 v123

Ibnu-l-Jawzi dit sur l'explication de ce verset : « Il a été ordonné de combattre les mécréants d'une manière générale. Et de commencer par les plus proches. » (Vol.14, p574,575).

Et il est rapporté dans le *Sahih* Al-Bukhârî et Muslim : « On rapporte de Nâfi' qui disait : Le prophète ﷺ avait attaqué Bânil-Mustaliq par surprise. Il leur affligea alors une lourde défaite et fit des prisonniers ».

L'imam An-Nawawi a titré un des chapitres de son explication du *Sahih Muslim* : « Chapitre : La permission d'envahir les mécréants à qui est parvenu l'appel à l'Islam sans annonce préalable de l'invasion ».

Puis il dit dans l'explication du hadith précédent : « Dans ce hadith, il y a la permission d'attaquer les mécréants à qui est parvenu l'appel à l'Islam sans avertissement préalable du raid ».

Il a ensuite cité trois opinions sur le fait d'envahir les mécréants avant de les avertir : la première étant l'obligation. La seconde : cela n'est en aucun cas obligé. La troisième : cela est obligatoire si l'appel ne leur est pas parvenu, et cela n'est pas obligatoire si l'appel leur est parvenu, mais cela est recommandé. Il a dit à propos de la troisième opinion : « Et c'est cela qui est juste. Et c'est ce qu'ont dit Nâfi' Mawlâ Ibn 'Umar, Hassan Al Bassri, At-Thawri, Al-Layth, Ac-Châfi'i, Abu Thawr, Ibnu-l-Mundhir, et la majeure partie des gens de science. Et Ibnu-l-Mundhir a dit que c'était l'avis de la plupart des gens de science. Et les hadiths authentiques soutiennent son sens » (vol.12, p280).

As-San'âni, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit dans *Subul As-salâm* (l'explication de *Bulugh Al-Marâm*) en explication du hadith précédent : « Ce hadith est une preuve sur le fait de combattre avant l'appel à l'Islam pour les mécréants à qui est parvenu l'appel, et cela sans avertissement. Et cela est la plus juste des opinions ».

Il est rapporté dans le *Sahih Muslim* : *« Lorsque le prophète ﷺ désignait un chef à la tête d'une armée ou une sarriya (unité d'armée qui se déplace furtivement la nuit), il recommandait personnellement la crainte d'Allah et le bien aux musulmans qui étaient avec lui. Puis il disait : «Combattez les mécréants ; faites la guerre mais sans ghulul (le fait de voler le butin de guerre avant sa distribution). Ne trahissez pas, ne mutilez pas et ne tuez pas les enfants…le hadith ».*

Cheikh 'Abdel Rahmân Ibn Hassan, l'auteur de *Fath Al-Majîd* (l'explication de *Kitab At-Tawhid*) a dit : (Son propos : « Combattez les mécréants » : cette généralité englobe l'ensemble des mécréants, ceux qui combattent mais aussi les autres. Et il a été excepté parmi eux celui qui a un conclu un pacte, les moines, les femmes et celui qui na pas atteint la puberté » (*Fath Al-Majid*, p602).

Al-Muzani a rapporté d'après Ac-Châfi'i concernant les mécréants : « celui à qui est parvenu l'appel : il n'y a pas de mal a ce qu'il soit attaqué sans préavis ».

Ibnu-l Qayyim a cité la bataille d'Al-Fath (la conquête de la Mecque). Puis il a cité ce qu'on en tirait comme enseignements : « Il y a la permission d'attaquer l'ennemi de nuit et de les prendre par

surprise dans leurs demeures si l'appel leur est parvenu. Et les *sarriya* (unité d'armée qui se déplace furtivement la nuit) du prophète ﷺ attaquaient les mécréants et les envahissaient avec sa permission, après que leur soit parvenu son appel ».

Et le prophète ﷺ envahissait les mécréants dans leurs demeures. Ibn Kathir dit dans son exégèse du Coran :

« Allah ordonne aux fidèles de combattre d'abord les mécréants qui sont proches d'eux. C'est pourquoi l'envoyé d'Allah ﷺ commença par combattre les polythéistes dans la pénisule arabique. Puis quand il en finit avec eux et qu'ont été prises la Mecque, Médine, At-Tâ-if, le Yémen, Al Yamâma, Hajar, Khaïbar, Hadra Mawt et d'autres régions de la péninsule arabique, et que les gens du reste des tribus arabes furent rentrés en masse dans la religion d'Allah, il commença par combattre les gens du Livre. Il se prépara pour la conquête des Romains, qui sont les gens les plus proches de la péninsule arabique et les plus aptes à l'appel à l'Islam car ce sont des gens du Livre. Ils arrivèrent à Tabuk. Puis à cause de la famine dans le pays, des difficultés rencontrées et de la lourde chaleur, il rentra. La mort ensuite le surprit. Son adjoint, ami et successeur Abu Bakr As-Siddiq prit le pouvoir. La religion faiblit au point où elle faillit fléchir, alors Allah la raffermit, consolida ses assises et ses bases et ramena dans la religion ceux qui s'en détournaient, malgré eux. Il ramena les gens de l'apostasie vers l'Islam. Abu Bakr prit la zakat de ceux qui refusaient (de l'acquitter) et montra la vérité à ceux qui l'ignoraient. Il accomplit ce dont le messager l'avait chargé. Puis il prépara les troupes musulmanes pour combattre les Romains qui adoraient la croix, et les Perses adorateurs du feu. Par la grâce divine d'Allah, leurs pays furent conquis. Héraclius et Chosroes furent vaincus ainsi que ceux qui leur obéissaient. Leurs trésors furent emportés pour être dépensés dans le sentier d'Allah, comme l'en avait informé le Messager d'Allah. Il en fut de même avec ceux qui vinrent après lui. Ainsi 'Umar Ibn Al Khattâb humilia les mécréants et les athées et dompta les rebelles et les hypocrites. Il s'empara des royaumes tant à l'est qu'à l'ouest. Il emporta les trésors du reste des régions, proches et éloignées. Il les répartit de manière légiférée et agréée. Puis vint après lui l'émir des croyants 'Uthman Ibn 'Affan qui tint les rênes du pouvoir. La religion de l'islam se répandit dans les pays, d'est en ouest. La parole d'Allah fut la plus haute et sa religion se manifesta…Et chaque fois qu'ils vainquaient une communauté, ils se déplaçaient vers une autre, puis vers celle qui suivait parmi les pervers présomptueux. » cela en conformité avec le verset : ﴿ ***Ô vous les croyants ! Combattez ceux des mécréants qui sont près de vous*** ﴾ ***s9 v123*** » (tafsir du Coran vol.2, p401-402, légèrement résumé).

Ceux qui leur ont succédé agirent de même. Ils continuèrent à envahir les pays, traversant les mers et les océans, élevant et faisant flotter le drapeau de l'islam. Puis est venu Muhammad Al-Fâtih qui continua à conquérir beaucoup de régions mécréantes, et l'islam prospéra ainsi que ses jugements et ses enseignements. Les musulmans vivaient sous l'ombre de l'étendard du Jihad, fiers, généreux, riches. Puis quand le Jihad dans la voie d'Allah fut délaissé, les musulmans furent atteints de lâcheté et de lourdeur. Et ces derniers temps, des gens sont apparus clamant que le jihad ne servait pas aux conquêtes mais uniquement à se défendre, comme le Dr. Al-Qardâwi et ses semblables.

Nous terminons par la parole de cheikh Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde. Il dit dans un article intitulé *Le jihad ne sert pas uniquement à la défense* : « Quand à celui qui dit que le Jihad sert uniquement à la défense, c'est un propos que je ne connais d'aucun des savants qui ont précédé ».

Tout cela montre les erreurs de Al-Qardâwi et ses contradictions, car il est loin ici d'avoir appliqué ce qu'il a dit : ***« On doit comprendre l'Islam comme l'ont compris les Compagnons - qu'Allah les agrée - et les tâbi'ines (leurs successeurs) parmi les Salafs Sâlihs (les pieux prédécesseurs) »***. *(Nahu Wahdati Fikriya lil'âmiline lil-islam, p119).*

10- Le Dr. Al-Qardâwi voit que la multitude des religions fait partie du bien de l'humanité

Le Dr. Al-Qardâwi ne voit pas de mal dans la multitude des religions. Il dit : ***« Il n'y a pas de mal dans la multitude des religions, des civilisations et des cultures. Et que la relation entre elles soit une relation de dialogue et non de lutte. » (la revue « as-sawdân », n° 31, le 29 mai 1995).***

Le Dr. Al-Qardâwi réclame de l'Occident qu'il croit en cette pensée. Il a été interrogé par une journaliste américaine sur les relations entre le monde musulman et l'Occident. Parmi ce qu'il réclame de leur part :

« Que l'Occident croit que la vie est assez vaste pour plus d'une religion, et plus d'une culture et plus d'une civilisation. Et que cette multitude fait partie du bien de l'Humanité et qu'elle n'est pas contre ses intérêts. Et il n'est pas possible qu'une seule civilisation ou qu'une seule religion s'impose au monde entier - Fin -».

On tire de ses propos :

1- Qu'il n'y a pas d'interdiction dans la multitude des religions et que ceci fait partie du bien de l'Humanité.
2- Que la relation entre les diverses religions doit être une relation de dialogue et non de lutte.
3- Et il n'est pas possible qu'une seule religion s'impose au monde entier.

Premier point : Le Dr. Al-Qardâwi a-t-il oublié la parole d'Allah ﷻ :

﴿ وَمَنْ يَبْتَغِ غَيْرَ الإسلام دِيناً فَلَنْ يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ الْخَاسِرِينَ ﴾

﴾ Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. ﴿ s3 v85

﴿ الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتْمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيتُ لَكُمُ الإسلام دِيناً ﴾

﴾ Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous. ﴿ s5 v3

Et le prophète ﷺ a dit *: « Par Celui dont l'âme de Muhammad est entre Ses mains (Allah), il n'y a pas un seul homme dans cette communauté, juif ou chrétien, qui n'entende parler de moi puis ne croit pas en ce avec quoi j'ai été envoyé sans qu'il ne soit parmi les gens du Feu »* Muslim.

Deuxième point :

''Que la relation entre les diverses religions soit une relation de dialogue et non de lutte.'': Cette parole est fausse. Le rapport des religions de mécréance entre elles peut être comme elles le souhaitent. Mais du côté des musulmans, il est impératif de faire la distinction entre la vérité et le mensonge, entre l'unicité et le polythéisme, entre la foi et la mécréance, entre la guidée et l'égarement. Allah a légiféré d'ordonner le bien et d'interdire le mal, et fait partie de cela la lutte

entre le Vrai et le Faux. Et Il a légiféré le jihad qui est la plus grande forme de lutte contre les mécréants et athées. Allah ﷻ dit :

﴿ قَاتِلُوا الَّذِينَ لا يُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَلا بِالْيَوْمِ الْآخِرِ وَلا يُحَرِّمُونَ مَا حَرَّمَ اللَّهُ وَرَسُولُهُ وَلا يَدِينُونَ دِينَ الْحَقِّ مِنَ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ حَتَّى يُعْطُوا الْجِزْيَةَ عَنْ يَدٍ وَهُمْ صَاغِرُونَ ﴾

﴿ Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, et soient soumis. ﴾ s9 v29

﴿ وَقَاتِلُوهُمْ حَتَّى لا تَكُونَ فِتْنَةٌ وَيَكُونَ الدِّينُ كُلُّهُ لِلَّهِ ﴾

﴿ Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus de polythéisme, et que la religion soit entièrement à Allah ﴾ s8 v39

Et la parole du prophète ﷺ : « *Combattez ceux qui ont mécru en Allah* ».

Alors, comment dire qu'il n'y a pas de lutte entre les religions ?

Troisième point :

''Et il n'est pas possible qu'une seule religion s'impose au monde entier.'' Comment pourrait-il en être ainsi alors qu'Allah a envoyé son prophète Muhammad ﷺ à l'univers et lui a révélé Son Livre qui prédomine sur tout ce qui a été révélé avant lui ? Allah ﷻ dit :

﴿ وَمَا أَرْسَلْنَاكَ إِلا رَحْمَةً لِلْعَالَمِينَ ﴾

﴿ Et Nous ne t'avons envoyé que comme une miséricorde pour l'univers. ﴾ s21 v107

﴿ وَأَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ مُصَدِّقاً لِمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ الْكِتَابِ ﴾

﴿ Et Nous t'avons révélé le Livre en toute vérité, pour confirmer les Livres (révélés) avant lui et prévaloir sur eux ﴾ s5 v48

Et Allah a menacé du feu ceux qui ne croient en ce qui a été révélé à Muhammad ﷺ. Allah ﷻ dit :

﴿ أَفَمَنْ كَانَ عَلَى بَيِّنَةٍ مِنْ رَبِّهِ وَيَتْلُوهُ شَاهِدٌ مِنْهُ وَمِنْ قَبْلِهِ كِتَابُ مُوسَى إِمَاماً وَرَحْمَةً أُولَئِكَ يُؤْمِنُونَ بِهِ وَمَنْ يَكْفُرْ بِهِ مِنَ الْأَحْزَابِ فَالنَّارُ مَوْعِدُهُ ﴾

﴿ Celui qui se fonde sur une preuve évidente (le Coran) venant de son Seigneur et récitée par un témoin venant de Lui, et avant cela le livre de Moïse comme guide et de miséricorde

[n'est-il pas meilleur que celui qui ne se fonde sur aucune preuve ?]: Ceux-là y croient; mais quiconque d'entre les factions n'y croit pas, aura le Feu comme rendez-vous.* ﴾ *s11 v17

Et Allah ﷻ dit :

﴿ هُوَ الَّذِي أَرْسَلَ رَسُولَهُ بِالْهُدَى وَدِينِ الْحَقِّ لِيُظْهِرَهُ عَلَى الدِّينِ كُلِّهِ وَلَوْ كَرِهَ الْمُشْرِكُونَ ﴾

﴿ ***C'est Lui qui a envoyé Son messager avec la guidée et la Religion de Vérité, pour la placer au-dessus de toute autre religion, en dépit de l'aversion des polythéistes.*** ﴾ ***s61 v9***

La religion de l'Islam est donc prescrite à l'humanité entière. Et le fait qu'il y ait des communautés qui n'y croient pas ne prouve pas qu'Il ne leur est pas prescrit. Le prophète ﷺ a dit : « *Il m'a été ordonné de combattre les hommes jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'est d'autre divinité méritant d'être adorée qu'Allah, et que Muhammad est Son Envoyé, qu'ils accomplissent la prière rituelle, qu'ils acquittent la Zakat. S'ils accomplissent cela, ils préserveront de moi leurs personnes et à leurs richesses, excepté dans les cas où ils sont coupables au regard de l'Islam, et leur cas est auprès d'Allah* » Al-Bukhârî-Muslim.

Si la religion de l'Islam n'était pas prescrite au monde, il n'aurait pas été ordonné au prophète ﷺ de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils y croient.

III. Le Dr. Al-Qardâwi, la démocratie et la majorité

1- Le Dr. Al-Qardâwi voit que la démocratie est la consultation (Ac-Churâ)

Les Compagnons, qu'Allah les agrée, et le prophète ﷺ se consultaient au sujet de certaines affaires, délibéraient mutuellement en donnant leur avis afin de parvenir à la meilleure solution. C'était le cas entre autre lors des batailles. Et c'est cela *ac-churâ* (la consultation). Le Dr. Al-Qardâwi prétend que la démocratie et la consultation sont deux aspects d'une seule et unique chose. Voici ce qu'il dit :

« Il y a dans la démocratie des garanties de liberté et de refrènement des gouvernants tyrans. Et elle est une politique légiférée, sa porte étant vaste dans la jurisprudence islamique. Et la démocratie et la consultation sont deux aspects d'une seule et unique chose. - Fin -» (Le journal l'Orient, n°2719, le 25/08/1995).

Pour pouvoir affirmer que la démocratie est une politique légiférée et une porte importante parmi les portes de la jurisprudence islamique, il faudrait venir avec des preuves du Livre et de la Sunna. Etant donné que ce qui est légiféré doit provenir de ces deux sources. Or cela ne se trouve pas dans la démocratie vu qu'elle est issue et est apparue dans les pays de mécréance. Cela apparaît encore plus évident si l'on connaît son sens que l'on va prendre de chez ceux qui l'ont établie, c'est à dire les mécréants.

La plus célèbre définition de la démocratie est celle de Lincoln qui l'a définie comme étant le pouvoir du peuple par le peuple pour le peuple (démos = peuple /kratos = pouvoir).
C'est donc le peuple qui juge dans la démocratie. Or cela est en contradiction avec le Livre d'Allah. Etant donné que dans l'Islam le jugement appartient à Allah ﷻ :

﴿ إِنِ الْحُكْمُ إِلا لِلَّهِ أَمَرَ أَلَّا تَعْبُدُوا إِلا إِيَّاهُ ﴾

﴾ Le jugement n'appartient qu'à Allah. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. ﴿ s12 v40

Allah ﷻ dit en s'adressant à Son messager ﷺ :

﴿ وَأَنِ احْكُمْ بَيْنَهُمْ بِمَا أَنْزَلَ اللَّهُ ﴾

﴾ Juge alors parmi eux d'après ce qu'Allah a révélé. ﴿ s5 v49

Ces versets prouvent que le jugement ne revient pas au peuple mais à Lui. Et Il a ordonné à Son prophète ﷺ de juger avec ce qui lui a été révélé. Donc, comment la démocratie peut-elle être une politique légiférée alors qu'elle est à l'origine en contradiction avec la législation islamique. Donc son propos « *Et la démocratie et la consultation sont deux aspects d'une seule et unique chose»* est une erreur et une tromperie.

Voici quelques unes des différences entre la démocratie et *ac-churâ* (la consultation) :

1- C'est Allah ﷾ qui a légiféré la *churâ* (la consultation) alors que la démocratie est un système légiféré par les mécréants.

2- La *churâ* fait partie de la religion, contrairement à la démocratie. La *churâ* est apparue avec l'Islam, alors que la démocratie n'est apparue que beaucoup plus tard. Est ce qu'on dit du prophète ﷺ et des Compagnons qu'ils étaient des démocrates ?

3- Dans la *churâ*, les gens qui donnent leur avis sont les responsables parmi les savants et les gens de science, dotés de compétences et de connaissances. Ce sont ceux qui ont des aptitudes à juger les affaires qui leur sont présentées, en se conformant à la législation islamique. Alors que dans la démocratie, les gens donnant leur avis sont l'ensemble du peuple, comprenant des ignorants, des faibles d'esprit, des pervers et autres …

4- Les gens de la *churâ* ne rendent pas licite ce qu'Allah ﷾ a rendu illicite. Et ils ne rendent pas illicite ce qu'Allah ﷾ a rendu licite. Ainsi qu'ils ne s'opposent pas à la vérité ni ne secourent ce qui est vain. Ils se concertent sur certains points leur causant problème et ne viennent pas avec ce qui s'oppose pas aux jugements d'Allah. Au contraire de la démocratie.

5- On ne pratique la *churâ* (la consultation) que rarement. Toute affaire où apparaît le jugement d'Allah et de Son prophète ﷺ ne nécessite pas de consultation. La démocratie elle est permanente et s'oppose aux lois d'Allah. Allah dit :

﴿ أَفَحُكْمَ الْجَاهِلِيَّةِ يَبْغُونَ وَمَنْ أَحْسَنُ مِنَ اللَّهِ حُكْماً لِقَوْمٍ يُوقِنُونَ ﴾

﴿Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent? Qui est meilleur législateur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme?﴾ s5 v50

6- La démocratie renie la législation islamique et l'accuse de ne pas convenir et ne pas être adaptée à l'époque. La *churâ* affirme bien au contraire toute la force de l'Islam et sa convenance en tout lieu et toute époque.

7- Dans le système démocratique, le musulman est au même niveau que le mécréant ! Le savant est au même niveau que l'ignorant ! Et la personne vertueuse est au même niveau que la personne débauchée ! Le menteur au niveau du véridique…Quant à la consultation, chaque personne y est mise à sa place. Allah ﷾ dit :

﴿ أَفَمَنْ كَانَ مُؤْمِناً كَمَنْ كَانَ فَاسِقاً لا يَسْتَوُونَ ﴾

﴿Celui qui est croyant est-il comparable au pervers? (Non), ils ne sont point égaux.﴾ s32 v18

Et Allah dit ﷾ :

﴿ أَفَنَجْعَلُ الْمُسْلِمِينَ كَالْمُجْرِمِينَ ۞ مَا لَكُمْ كَيْفَ تَحْكُمُونَ ﴾

﴿Traiterons-Nous les soumis [à Allah] à la manière des criminels? Qu'avez-vous? Comment jugez-vous?﴾ s68 v35-36

Voici un exemple parlant : Imaginons qu'une affaire concernant l'Islam soit soumise à un vote et que les scores soient serrés. Et ce qui a fait pencher la balance contre cette loi pour l'Islam est le vote d'une poignée de pervers, de faibles d'esprit ou autres. Cela est-il comparable à la *churâ* (la consultation) que pratiquaient les Compagnons, qu'Allah a agréé, et ceux qui les ont suivi dans le bien ?

8- Dans la démocratie, la préoccupation principale du candidat lors des élections est de satisfaire l'électorat, même si ce qu'il désire est illicite, par peur que les gens ne votent pas pour lui. Or cela est interdit dans l'Islam et ne se trouve pas dans la *churâ*. C'est plutôt l'œuvre des hypocrites. Allah ﷻ dit :

﴿ يَحْلِفُونَ بِاللَّهِ لَكُمْ لِيُرْضُوكُمْ وَاللَّهُ وَرَسُولُهُ أَحَقُّ أَنْ يُرْضُوهُ إِنْ كَانُوا مُؤْمِنِينَ ﴾

﴿ Ils jurent par Allah pour vous satisfaire. Alors qu'Allah et Son messager sont plus en droit qu'ils obtiennent d'eux satisfaction, s'ils sont vraiment croyants ﴾ s9 v62

Si ce qui est souhaité est la satisfaction des gens au dépend de la satisfaction d'Allah alors Allah ﷻ dit :

﴿ أَلَمْ يَعْلَمُوا أَنَّهُ مَنْ يُحَادِدِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ فَأَنَّ لَهُ نَارَ جَهَنَّمَ خَالِداً فِيهَا ذَلِكَ الْخِزْيُ الْعَظِيمُ ﴾

﴿ Ne savent-ils pas que quiconque s'oppose à Allah et à Son messager, aura (pour récompense) le feu de l'Enfer où il demeurera éternellement ? Et voilà l'humiliation suprême ﴾ s9 v63

Et 'A-icha rapporte que le prophète ﷺ a dit : *« Celui qui donne satisfaction aux gens malgré le mécontentement d'Allah, Allah se fâche contre lui et les gens seront mécontents de lui. Et celui qui satisfait Allah malgré le mécontentement des gens, Allah l'agrée et les gens seront satisfaits de lui »* (Rapporté par At-Tirmidhi et Abu Na'im dans *Al-Hilia*).

On ne cherche donc pas à satisfaire les gens avec ce qui mécontente Allah, car la perte et la ruine seront aggravées. Qu'Allah nous en préserve ici bas et dans l'au-delà.

Et les élections, comme la réalité en atteste quotidiennement, reposent sur les mensonges, la tromperie, la falsification, le trucage et autres. Tout cela est interdit car le prophète ﷺ a dit : *« Celui qui nous trompe n'est pas des nôtres »* (Muslim).

Et le prophète ﷺ a dit : *« Celui qui se fait valoir de ce qui ne lui a pas été donné, est comme celui qui revêt un double costume d'imposture »* (Al-Bukhârî-Muslim).

De plus, la démocratie repose sur la majorité. Or celle-ci n'est pas une référence car Allah ﷻ l'a blâmée dans de très nombreux versets. Ces preuves vont suivre dans les chapitres suivants inchallah.

Et il existe encore bien d'autres différences. Il est donc totalement faux de comparer la *churâ* à la démocratie, de même que de parler de démocratie Islamique.

2- Le Dr. Al-Qardâwi juge par la majorité dans toute chose

Le Dr. Al-Qardâwi considère que l'opinion de la majorité est ce qui doit être choisi dans toute affaire où il y a un différend. Il dit : ***« Le fait que tous les gens se mettent d'accord sur une même chose est irréalisable, impossible même… C'est pour cela qu'il suffit dans une affaire quelconque que la majorité se mette d'accord » (Le journal l'Orient, n°2719, le 25/08/1995).***

Nous disons pour montrer la fausseté de ce propos :

Allah a ordonné de revenir en cas de litiges et de différends au Coran et à la Sunna. Allah ﷻ dit :

﴿ وَمَا اخْتَلَفْتُمْ فِيهِ مِنْ شَيْءٍ فَحُكْمُهُ إِلَى اللَّهِ ذَلِكُمُ اللَّهُ رَبِّي عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ أُنِيبُ ﴾

﴿Sur toutes vos divergences, le jugement appartient à Allah. Tel est Allah mon Seigneur; en Lui je place ma confiance et c'est à Lui que je reviens [repentant].﴾ s42 v10

Ibn Kathîr a dit concernant l'explication de ce verset : « c-à-d : quelle que soit la chose sur laquelle vous divergez. Et cela vaut pour toute chose. ***« le jugement appartient à Allah. » :*** c-à-d c'est Lui le Juge sur cela avec Son Livre et la Sunna de Son messager ﷺ. - Fin - ».

﴿ فَإِنْ تَنَازَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ إِنْ كُنْتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ذَلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلاً ﴾

﴿Puis, si vous divergez en quoi que ce soit, renvoyez (le jugement) à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleur interprétation.﴾ s4 v59

Ibnu-l-Qayyim a dit : « Ceci est une preuve catégorique qu'il faut revenir lors des litiges, dans tout ce sur quoi les gens diffèrent dans la religion, à Allah et Son prophète et à personne d'autre. Celui qui renvoie cela à autre qu'Allah et Son prophète a certes été à l'encontre de l'ordre d'Allah ﷻ. Et celui qui appelle lors d'un litige au jugement d'autre qu'Allah et Son prophète a certes appelé à l'appel de la *Jâhiliyya* (l'ignorance). L'individu ne rentre dans la foi que quand il renvoie tout ce sur quoi les gens divergent à Allah et Son prophète. C'est pour cela qu'Allah ﷻ a dit : ***﴿si vous croyez en Allah et au Jour dernier﴾.*** Et ceci fait partie de ce que nous avons cité auparavant comme étant une condition rendant nulle la chose si elle n'est pas respectée. Cela indique que celui qui prend pour juge autre qu'Allah et Son prophète, dans les sources exigées lors des litiges, sort de ce qu'exige la foi en Allah et au jour Dernier… » (*Ar-Rissâla At-tubudhakiyya*, p29).

Ibn Kathîr dit dans son tafsir : « Ceci est un ordre d'Allah de renvoyer toutes les choses de la religion sur lesquelles les gens divergent au Coran et à la Sunna. Comme Allah ﷻ dit :

﴿ وَمَا اخْتَلَفْتُمْ فِيهِ مِنْ شَيْءٍ فَحُكْمُهُ إِلَى اللَّهِ ﴾

﴿Sur toutes vos divergences, le jugement appartient à Allah.﴾ s42 v10

Ce qui est jugé par le Coran et la Sunna et qui est attesté par l'exactitude est la vérité :

﴿ فَمَاذَا بَعْدَ الْحَقِّ إِلَّا الضَّلالُ ﴾

﴾Qu'y a-t-il après la vérité sinon l'égarement?﴿ s10 v32

C'est pour cela qu'Allah dit : ***﴾si vous croyez en Allah et au Jour dernier﴿ :*** renvoyez les litiges et les ignorances au livre d'Allah et à la Sunna de son prophète et jugez par eux dans tous vos différends. Cela indique que celui qui ne juge pas par cela ne croit pas en Allah et au Jour Dernier - Fin - » (Tafsir du Coran vol.1, p416).

Observez comment Allah ﷻ a ordonné de retourner lors des différends à Son Livre et à la Sunna de Son messager et a indiqué que cela faisait partie de la foi complète. Alors que le Dr. Al-Qardâwi, lui, considère la majorité comme étant juge. Qu'Allah le guide.

3- Les preuves sur le blâme du grand nombre et du fait de se laisser tromper par cela

Allah ﷻ dit :

﴿ وَإِنْ تُطِعْ أَكْثَرَ مَنْ فِي الْأَرْضِ يُضِلُّوكَ عَنْ سَبِيلِ اللَّهِ إِنْ يَتَّبِعُونَ إِلَّا الظَّنَّ وَإِنْ هُمْ إِلَّا يَخْرُصُونَ ﴾

﴿ Et si tu Obéis à la majorité de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront du sentier d'Allah : ils ne suivent que la conjecture et ne font que fabriquer des mensonges. ﴾ s6 v116

Ibn Kathîr dit dans son tafsir : « Allah informe que la plupart des habitants de la terre parmi les enfants d'Adam sont dans l'égarement, comme Allah ﷻ dit :

﴿ وَلَقَدْ ضَلَّ قَبْلَهُمْ أَكْثَرُ الْأَوَّلِينَ ﴾

﴿ En effet, avant eux, la plupart des anciens se sont égarés. ﴾ s37 v71

﴿ وَمَا أَكْثَرُ النَّاسِ وَلَوْ حَرَصْتَ بِمُؤْمِنِينَ ﴾

﴿ Et la plupart des gens ne sont pas croyants malgré ton désir ardent. ﴾ s12 v103

Ils sont dans leur égarement et dans l'incertitude de leur affaire. Ils sont seulement plongés dans des doutes mensongers et de fausses conjectures : ***﴿ ils ne suivent que la conjecture et ne font que fabriquer des mensonges. ﴾ s6 v116*** - Fin -.

Cheikh As-Sa'dî a dit : « Ce verset indique qu'on ne se sert pas du grand nombre des gens comme preuve sur la vérité. Comme on ne se sert pas du petit nombre de ceux qui suivent le droit chemin dans une affaire quelconque pour déduire que ce n'est pas la vérité. Mais la réalité atteste plutôt du contraire : les gens suivant la vérité sont minoritaires, mais ont la plus grande valeur et récompense auprès d'Allah. Ce qui est obligatoire est de prouver le vrai et le faux par les voies qui y mènent - Fin - » (*Tayssir al-karîm ar-rahman*, p233).

Allah a cité beaucoup de versets indiquant le blâme de la plupart des gens et de la majorité. Allah ﷻ dit :

﴿ إِنَّ اللَّهَ لَذُو فَضْلٍ عَلَى النَّاسِ وَلَكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لا يَشْكُرُونَ ﴾

﴿ Certes, Allah accorde Ses bienfaits aux gens; mais la plupart des gens ne sont pas reconnaissants. ﴾ s2 v243

﴿ فَأَبَى أَكْثَرُ النَّاسِ إِلَّا كُفُوراً ﴾

« Mais la plupart des gens s'obstinent à être mécréants. » s17 v89

﴿ إِنَّ السَّاعَةَ لَآتِيَةٌ لا رَيْبَ فِيهَا وَلَكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لا يُؤْمِنُونَ ﴾

« En vérité; L'Heure va arriver: pas de doute là-dessus; mais la plupart des gens n'y croient pas. » s40 v59

﴿ وَمَا أَكْثَرُ النَّاسِ وَلَوْ حَرَصْتَ بِمُؤْمِنِينَ ﴾

« Et la plupart des gens ne sont pas croyants malgré ton désir ardent. » s12 v103

﴿ ذَلِكَ الدِّينُ الْقَيِّمُ وَلَكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لا يَعْلَمُونَ ﴾

« Telle est la religion droite; mais la plupart des gens ne savent pas. » s12 v40

﴿ قُلِ الْحَمْدُ لِلَّهِ بَلْ أَكْثَرُهُمْ لا يَعْقِلُونَ ﴾

« Dis: ‹Louange à Allah!› Mais la plupart d'entre eux ne raisonnent pas. » s29 v63

Et dans d'autres versets Allah a cité que les gens du bien et de la religion sont minoritaires. Allah سبحانه وتعالى dit :

﴿ وَقَلِيلٌ مِنْ عِبَادِيَ الشَّكُورُ ﴾

« Et peu de Mes serviteurs sont reconnaissants » s34 v13

﴿ إِلَّا الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ وَقَلِيلٌ مَا هُمْ ﴾

« Sauf ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres, cependant ils sont peu nombreux. » s38 v24

﴿ فَلَمَّا كُتِبَ عَلَيْهِمُ الْقِتَالُ تَوَلَّوْا إِلَّا قَلِيلاً مِنْهُمْ ﴾

« Et quand le combat leur fut prescrit, ils tournèrent le dos, sauf un petit nombre d'entre eux » s2 v246

﴿ وَلَوْلا فَضْلُ اللَّهِ عَلَيْكُمْ وَرَحْمَتُهُ لَاتَّبَعْتُمُ الشَّيْطَانَ إِلَّا قَلِيلاً ﴾

﴾Et sans la grâce d'Allah sur vous et Sa miséricorde, vous auriez suivi le Diable, à part quelques-uns.﴿ s4 v83

Il est rapporté dans le *Sahih* Al-Bukhârî et Muslim que le prophète ﷺ a dit : *« On m'a montré les nations et j'ai vu un prophète qui était avec moins de dix personnes, un prophète avec un ou deux hommes, et un prophète qui n'avait personne avec lui… ».*

Et cheikh Muhammad Ibn Abdal Wahâb - qu'Allah lui fasse miséricorde - a classé le fait de se laisser tromper par le grand nombre comme étant une des règles de la *Jâhiliyya* (l'ignorance). Il a dit : « Une de leur plus grandes règles est le fait de se laisser duper par le plus grand nombre, et de s'en servir comme argument sur la véracité d'une affaire. Et ils se servent de preuve sur la fausseté d'une affaire par l'éloignement (des gens) de cette chose ou du petit nombre de ceux qui la suivent ». (Explication de *Masâil al-jâhiliyya*, 1/11/84).

Il dit aussi : « Le fait que la plupart suivent ce qui contredit la vérité n'entraîne pas le renoncement à la suivre (cette vérité). La vérité est plus en droit d'être suivie même si ceux qui la secourent sont peu nombreux. Que celui qui est doué de clairvoyance regarde la preuve et prenne ce qu'elle indique, même si ceux qui savent et obéissent sont peu nombreux ».

Donc, comment dire qu'il faut suivre le plus grand nombre alors qu'il est connu que la majorité du genre humain suit des choses que Leur Créateur n'agrée pas ?

IV. Le Dr. Al-Qardâwi et son appel à la division de la communauté

1- Le Dr. Al-Qardâwi voit que le désaccord est un gage de sûreté

Le Dr. Al-Qardâwi fait de la division des musulmans en groupes et partis un gage de sûreté. Il dit : ***« Cette diversité peut être obligatoire à cette époque, car elle représente un gage de sûreté contre la tyrannie d'une personne ou d'un groupe particulier par le pouvoir et la domination sur le reste des gens - Fin - » (Arrayah, n°4721, le 23/02/1995).***

Cet appel à la division des musulmans en groupes et partis est quelque chose qu'il répète depuis toujours : ***« Il y a longtemps que j'ai cité dans mes livres et mes conférences qu'il n'y a pas d'objection à la multitude des groupes œuvrant pour l'Islam vu que leur union est irréalisable du fait de la différence de leur but, de leur méthodologie (minhadj), de leur compréhension et de leur confiance mutuelle - Fin - » (Arrayah, n°4721, le 23/02/1995).***

Comment des groupes oeuvrant pour l'Islam et qui ne sont pas unis - leur union étant même impossible comme l'a cité le Dr. Al-Qardâwi - peuvent-ils être bénéfiques à l'Islam alors que leur méthodologie et leur but sont différents ? Est ce qu'on espère de quelqu'un qui opte pour une méthodologie différente de celle du prophète ﷺ et des Compagnons - qu'Allah les agrée - qu'il secoure l'Islam ?

Qu'Allah fasse miséricorde à Ibn Hazm qui a dit : « Allah n'a pas secouru l'Islam par un *moubtadi'* (un innovateur) ».

Le Dr. Al-Qardâwi, après son appel à la division, essaie de faire du *talbis* (habillage, feinte). Il dit : ***« La multitude ne signifie pas obligatoirement la division » (Arrayah, n°4721, le 23/02/1995).***

Regardez ce propos très étonnant. Si on interrogeait n'importe quelle personne sur la multitude dont parle le Dr. Al-Qardâwi : est ce de la division ou de l'unification ? On trouverait que la réponse serait : cette multitude est en elle même la division.

2- Le Dr. Al-Qardâwi compare la multitude des parties à la divergence des Compagnons sur la compréhension du hadith des Bani Qurayda: « Qu'aucun d'entre vous n'accomplisse la prière du 'Asr avant d'être chez les Bani Qurayda »

Tout d'abord, rappelons ce hadith : Lorsque le prophète ﷺ envoya une partie de ses Compagnons chez les Bani Qurayda, il leur dit : *« Qu'aucun d'entre vous n'accomplisse la prière du 'Asr avant d'être chez les Bani Qurayda !»*, ils se pressèrent. L'heure du 'Asr arriva alors que certains d'entre eux étaient en route. Ils se sont divisés en deux : une partie a dit : « nous allons prier avant que l'heure du 'Asr ne se termine». Une partie a dit : « non, le prophète a dit : Qu'aucun d'entre vous n'accomplisse la prière du 'Asr avant d'être chez les Bani Qurayda ». Ils ont donc divergé : certains ont prié le 'Asr à l'heure normale, c'est-à-dire avant le coucher du soleil, tandis que les autres ont retardé la prière. Lorsque le prophète ﷺ a entendu leur divergence, il ne fit de reproche à aucun d'entre eux.

Le Dr. Al-Qardâwi dit : ***« La multitude ne signifie pas obligatoirement la division tout comme certaines divergences ne sont pas détestables. Comme la divergence d'opinions est le résultat d'un effort d'interprétation. C'est pour cela que les divergences des Compagnons sur des questions furu'iyya (sur les branches) sont nombreuses et ne leur ont nuit en aucune façon. Ils ont même divergé à l'époque du prophète ﷺ sur des questions comme la prière du 'Asr sur leur chemin chez Banu Qurayda qui est une question bien connue. Et le noble prophète ﷺ n'a adressé de blâmes à aucune des deux parties qui ont divergé. Et cette catégorie de divergence est considérée comme étant une porte de miséricorde dont a été comblée la communauté. Et il est rapporté à ce sujet : « La divergence de ma communauté est une miséricorde ». Et il a été écrit le livre : « La miséricorde de la communauté est dans la divergence des imams » - Fin - »* (Arrayah, n°4721, le 23/02/1995).**

Fait-il partie de la religion de comparer la divergence entre les multiples partis, à celle des Compagnons pour la prière chez les Bani Qurayda ? Les Compagnons - qu'Allah les agrée - étaient sur un seul et même *minhadj* (méthodologie) et ils s'y tenaient. Cette divergence était dans la compréhension du hadith car il laissait à supposer deux choses. Quant à la divergence aujourd'hui entre les partis, elle est tout à fait différente : est ce qu'on dit que la divergence entre les partis laïques comme les communistes, les socialistes… et les partis se rattachant à l'Islam est la même que celle des Compagnons citée auparavant ? Bien évidemment non.

Le minhadj de *Ahl As-Sunnati Wal Jamâ'a* repose sur l'unicité d'Allah dans Sa *Rububiyya* (seigneurie), Son *Ulûhiyya* (adoration) et dans Ses Noms et Attributs, et le fait de se conformer au Coran et à la Sunna et à la compréhension des Compagnons. Alors qu'on voit que le *minhadj* de certains groupes repose sur un manque évident d'appel au *tawhid*, et au contraire sur le jugement de la raison (*'aql*), sur l'appel à l'amour des juifs et des chrétiens, et sur la moquerie de la Sunna. Le *minhadj* de certains est basé sur des innovations et un manque de science dans la religion. Et le *minhadj* d'autres repose sur le *takfir* : le fait de rendre mécréants les gens, notamment les gouvernants, pour pousser à se révolter contre eux. Et bien d'autres choses encore. Donc comment comparer cette division à la divergence entre les Compagnons sur de la prière chez les Bani Qurayda ? Et comment vouloir en faire une miséricorde ? Alors qu'Allah ﷻ dit :

﴿ وَلَا يَزَالُونَ مُخْتَلِفِينَ ۞ إِلَّا مَنْ رَحِمَ رَبُّكَ ﴾

﴿ Or, ils ne cessent d'être en désaccord (entre eux,) sauf ceux à qui ton Seigneur a accordé miséricorde. ﴾ s11 v118-119

Allah a informé que ceux qui sont en désaccord ne sont pas parmi ceux à qui Il a accordé Sa miséricorde. Quant à son argumentation par le hadith **« <u>La divergence de ma communauté est une miséricorde</u> »,** alors elle ne tient pas debout puisque **<u>ce hadith n'a pas d'origine.</u>**

Voilà ce qu'on trouve dans l'introduction p58-59 du livre *La description de la prière du Prophète* ﷺ de l'imam du hadith de cette époque, Cheikh Al-Albâni - qu'Allah lui fasse miséricorde - :

« Certains disent : " il n'y a aucun doute sur le fait que revenir à la Sunna du Prophète ﷺ dans tout ce qui concerne notre religion est une chose obligatoire, surtout à propos des adorations pures, où la raison et l'interprétation n'ont pas de place, car ces adorations sont sous décret divin (*Tawqifia*), comme la prière par exemple. Cependant nous n'entendons aucun des Cheikhs imitateurs des quatre Ecoles ordonner cela, bien au contraire ! Ils reconnaissent plutôt la divergence, et ils prétendent que c'est une facilité pour la communauté, et ils appuient leurs dires par un hadith qu'ils ne cessent de répéter dans ce genre d'occasions en réponse aux défenseurs de la Sunna : ***« La divergence de ma communauté est une miséricorde »***. Il nous apparaît donc que ce hadith contredit la méthode à laquelle vous appelez, méthode à partir de laquelle vous avez publié vos livres, et (le livre) *La Description de la prière du Prophète* ﷺ en particulier. Quel est donc votre réponse à propos de ce hadith ?".

La réponse à la question est en deux étapes :

La première est que **<u>le hadith n'est pas authentique, il est même faux et n'a aucune origine</u>.** Le Savant As-Subki a dit : « Je ne lui ai trouvé aucune chaîne de transmission correcte, ni faible et ni même inventée ». **Je dis** : il a seulement été rapporté sous la forme : *« La divergence de mes Compagnons est pour vous une miséricorde »*, et : *« Mes Compagnons sont comme des étoiles. Suivez n'importe lequel d'entre eux et vous serez guidés »*. Cependant, aucune des deux versions n'est authentique. La première est très faible, l'autre est forgée de toutes pièces. J'ai développé cela dans *Silsilat-ul-Ahadith Ad-Da'îfati wal Mawdu'a* (n°58, 59 et 61) ».

La seconde est que le hadith, en plus de sa faiblesse, est en contradiction avec le Noble Coran car les versets concernant l'interdiction de diverger dans la religion, et l'ordre de se mettre d'accord à son sujet sont tellement connus qu'on pourrait se passer de les citer. Mais il n'y a pas de mal à en rappeler quelques-uns comme exemples : Allah ﷻ dit :

﴿ وَلَا تَنَازَعُوا فَتَفْشَلُوا وَتَذْهَبَ رِيحُكُمْ ﴾

﴾ Et ne divergez pas car vous perdriez courage et votre ardeur s'en irait à jamais ﴿ s8 v46

﴿ وَلَا تَكُونُوا مِنَ الْمُشْرِكِينَ ۝ مِنَ الَّذِينَ فَرَّقُوا دِينَهُمْ وَكَانُوا شِيَعاً كُلُّ حِزْبٍ بِمَا لَدَيْهِمْ فَرِحُونَ ﴾

﴾ Et ne soyez pas parmi les polythéistes. Parmi ceux qui ont divisé leur religion jusqu'à devenir plusieurs clans, chaque parti étant content de ce qu'il a ﴿ s30 v31-32

Et Allah ﷻ dit :

﴿ وَلَا يَزَالُونَ مُخْتَلِفِينَ ۞ إِلَّا مَنْ رَحِمَ رَبُّكَ ﴾

﴿ Et ils ne cesseront de diverger, sauf ceux à qui Allah accorde sa Miséricorde ﴾ s11 v118-119

Donc si Allah ﷻ fait miséricorde à ceux qui ne divergent pas - car se sont les gens du Faux qui divergent -, comment peut-il être raisonnable de penser que la divergence est une miséricorde ? Il s'avère donc que ce hadith n'est pas authentique, ni dans sa chaîne de transmission, ni dans son texte lui-même. Il apparaît donc clairement qu'il n'est pas permis de le prendre comme argument pour ne pas appliquer le Coran et la Sunna comme l'ont ordonné les Imams. - Fin - ».

Et on trouve les propos suivants de Ibn Hazm dans *Ahkâm min Ussuli Al-Ahkâm* vol.5 p64 : « Et cela fait partie des plus perverses paroles qui soient. Car si la divergence était une miséricorde, alors le fait de se mettre d'accord serait une (cause de) colère ! ».

Et Cheikh Al-Albâni a aussi dit :

« L'ensemble des propos indique que la divergence est blâmable dans la législation. Il est donc obligatoire de s'en purifier de tout son possible, car elle fait partie des causes de la faiblesse de la communauté comme Allah ﷻ dit :

﴿ وَلَا تَنَازَعُوا فَتَفْشَلُوا وَتَذْهَبَ رِيحُكُمْ ﴾

﴿ Et ne divergez pas car vous perdriez courage et votre ardeur s'en irait à jamais ﴾ s8 v46

Quand au fait de l'agréer (la divergence) et de l'appeler miséricorde, alors cela est en contradiction avec les nobles versets du Coran qui sont clairs concernant son blâme. Et elle (la divergence) ne repose sur aucune preuve sauf ce hadith qui n'a aucune origine avec le prophète ﷺ - Fin - » (*Silsilat-ul-Ahadith Ad-Da'îfat*, vol.1, p76,77).

Explication par cheikh Al-Albâni du hadith des Bani Qurayda : « Qu'aucun d'entre vous n'accomplisse la prière du 'Asr avant d'être chez les Bani Qurayda !» utilisé comme argument par les innovateurs :

Pour éclaircir le sens de ce hadith, voici ce que dit cheikh Al-Albâni. Il a commencé par citer que le découpage de la législation en fondements (*usul*) et branches (*furu'*) était une innovation qui s'est répandue chez les musulmans. Puis il dit : Si par fondement et branche on veut signifier respectivement « obligation » et « acte préférable », alors dans ce cas c'est possible. Mais ce n'est pas ce qu'ils veulent signifier. Ils visent en fait la croyance et les actes d'adoration. Ils considèrent que tout ce qui touche à la croyance fait partie des « fondements » desquels on doit se préoccuper, et tout ce qui touche aux actes d'adoration fait partie des « branches » que l'on peut prendre à la légère. Et en particulier avec leur slogan ***« Celui qui imite un imâm rencontrera Allah sans blâme ».*** A cause de la popularité de cette parole, beaucoup de gens croient que c'est un hadith du prophète ﷺ. **En réalité cette parole n'a pas d'origine dans la Sunna et n'est même pas recensée dans les ouvrages où sont répertoriés les hadiths inventés. Cette phrase « Celui qui imite un imâm rencontrera Allah sans blâme » n'a aucune origine dans la Sunna, et on peut dire que c'est un hadith fabriqué de toute pièce à notre époque.**

Il dit ensuite : Ces personnes, qui ne veulent pas corriger les erreurs commises par ceux qui nous ont précédés, disent : « Notre preuve pour justifier cela est le hadith des Bani Qurayda ! ». Lorsque

le prophète ﷺ envoya une partie de ses Compagnons chez les Bani Qurayda, il leur dit : *« Qu'aucun d'entre vous n'accomplisse la prière du 'Asr avant d'être chez les Bani Qurayda »*, ils se pressèrent. L'heure du 'Asr arriva alors que certains d'entre eux étaient en chemin. Ils se sont divisés en deux : une partie a dit : « nous allons prier avant que l'heure du 'Asr ne se termine». Une partie a dit : « non, le prophète a dit : Qu'aucun d'entre vous n'accomplisse la prière du 'Asr avant d'être chez les Bani Qurayda ».

Ils ont donc divergé : certains ont prié le 'Asr à l'heure normale, c'est-à-dire avant le coucher du soleil, tandis que d'autres ont retardé la prière. Lorsqu'ils vinrent devant le prophète ﷺ et évoquèrent la divergence. L'erreur commise par ces personnes est d'avoir mal rapporté le hadith (involontairement, ou volontairement, ou bien même par distraction, leur seigneur est le plus au fait de leur intention) … La réalité actuellement visible est qu'ils disent que le prophète ﷺ a approuvé ce qui s'est produit entre eux. Ceci est une erreur du point de vue de l'énonciation et de l'authenticité. Du point de vue de l'énonciation car le hadith se trouve dans les deux *Sahih* d'après Abdallah ibn 'Umar ibn Al-khattab qui a dit : « lorsque le prophète ﷺ a entendu leur divergence il ne fit de reproche à aucun d'entre eux. ». Il ne fit de reproche à aucune des deux parties, il n'a pas approuvé leur divergence mais s'est contenté de ne pas faire de reproche.

Ceci est conforme aux règles générales de la législation, comme vous le savez, tirées de la parole du prophète ﷺ : *« lorsque le juge a fait tout son effort possible puis a atteint la vérité, il a deux récompenses, et s'il a fait tout son effort possible et s'est trompé, il a une récompense »*. Donc celui qui est récompensé, aucun reproche ne lui sera fait. De ce hadith, nous devons tirer une règle : lorsque nous voyons qu'un des imâms de la communauté musulmane a contredit la Sunna, nous ne devons pas nous empresser de lui tomber dessus et d'attaquer sa réputation. Nous devons plutôt l'excuser, car au moment où il l'a fait, il était *Mujtahid* (il a fait tout son possible pour trouver la vérité). S'il a atteint la vérité, il a deux récompenses, et s'il s'est trompé, il a une récompense. Parmi les excuses que cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya a exposées en détails dans son livre « levée du blâme envers les savants», il y a le fait que la Sunna ne fut pas totalement rassemblée à cette époque. Elle était dispersée dans les différentes contrées musulmanes dans lesquelles les premiers Compagnons s'étaient eux-mêmes dispersés. Les savants n'ont pu rassembler la sunna qu'à partir de la fin du deuxième siècle, puis le troisième et ainsi de suite. Et c'est pour cela que les savants musulmans qui venaient après, avaient le privilège d'avoir rassemblé plus de hadiths que leurs prédécesseurs. C'est pour cela que nous nous apercevons aujourd'hui que c'est celui qui est apparu le plus tardivement dans le temps qui a rassemblé le plus de hadiths.

Parmi les quatre imâms, l'imâm Ahmad est celui qui a réuni le plus de hadiths. Puis vient son professeur l'imâm Ac-Châfi'î. Puis ensuite le professeur de celui-ci, l'imâm Mâlik. Puis enfin, en dernier, celui qui est le plus avancé dans le temps, l'imâm Abu Hanîfa. Il est celui qui a rassemblé le moins de hadiths du fait qu'il n'a jamais quitté Kufa où il a grandi et fait ses études. Sauf pour des occasions particulières comme la 'Umra et le Hajj. Il n'a pas voyagé dans les différentes contrées afin de rassembler les hadiths comme l'a fait Ac-Châfi'î ainsi que son élève, l'imâm Ahmad. La parole : « il ne fit de reproche à aucune des deux parties » est en totale concordance avec la remarque qu'ils sont *Mujtahids*. Par contre, dire qu'il a approuvé cela : Non ! Parce que la subtilité dans ce sujet est qu'il n'a pas divulgué…- ici on a une question qui va de soi, ou comme ils disent aujourd'hui : « c'est une question qui se pose d'elle-même » - …Pourquoi le prophète ﷺ n'a pas divulgué lequel des deux groupes a atteint la vérité et lequel s'est trompé ? Alors que nous trouvons dans le même temps le contraire de cela dans un autre hadith rapporté par Abu Dawud et d'autres : Deux Compagnons du prophète ﷺ sont sortis en voyage, l'heure de la prière est arrivée, ils n'ont pas trouvé d'eau et ont donc fait le *Tayamum*, puis ont prié. Ensuite (dans le même temps) ils trouvèrent de l'eau. L'un deux refit la prière tandis que l'autre non. Lorsqu'ils vinrent devant le prophète ﷺ, celui-ci dit à celui qui recommença la prière : *« tu as ta récompense deux fois »*, et il dit à celui qui n'a pas recommencé la prière : *« tu as atteint la Sunna »*.

Dans ce hadith, quel est le meilleur ? Celui qui a recommencé la prière ou bien celui qui ne l'a pas recommencée ? Ou autrement dit : si cet événement se produisait avec des gens qui viendraient après - il ne fait aucun doute que cet événement se produit souvent - est-ce que la sunna ou plutôt, est-ce que le plus juste serait de recommencer la prière après l'avoir faite avec le *Tayamum* ? Ou bien serait-ce de ne pas la recommencer ? Si nous nous arrêtions ici et ne méditions pas le hadith précédent, nous nous précipiterions pour dire : « Non ! Il vaut mieux qu'il recommence puisque le prophète ﷺ lui a dit : tu as ta récompense deux fois. ». Mais cette réponse est une erreur !

Nous disons : il lui a dit : *« tu as ta récompense deux fois »* car il a fait un effort (*ijtihad*) et parce qu'il n'avait pas la possibilité d'avoir la Sunna entre les mains à ce moment-là. Mais nous, aujourd'hui, nous connaissons la Sunna : le prophète ﷺ a dit à celui qui n'a pas recommencé : *« Tu as atteint la Sunna »*. Donc aujourd'hui, une personne qui se trouverait dans la même situation saurait qu'il ne doit pas recommencer la prière, car celui qui l'a recommencée à l'époque du prophète ﷺ avait une excuse. Il n'y a pas d'ijtihad en présence d'un texte et il n'est pas permis de contredire la sunna du fait de la parole du prophète ﷺ : *« Celui qui s'éloigne de ma sunna n'est pas des miens. »*. Donc nous savons aujourd'hui que celui qui a prié avec le *Tayamum* puis a trouvé de l'eau, ne doit pas recommencer sa prière. Nous voyons donc dans ce hadith que le prophète ﷺ a dit à l'un : *« tu as ta récompense deux fois »* et à l'autre : *« tu as atteint la Sunna »*. Pourquoi dans le hadith des Bani Qurayda le prophète ﷺ n'a-t-il pas dit aux uns : « vous avez votre récompense deux fois » et aux autres : « Vous avez atteint la Sunna » ? La réponse : Car cette situation ne se reproduira pas ! La situation qui consiste en un bouleversement de l'organisation normale de la prière : *« Pas de prière après le 'Asr jusqu'à ce que le soleil se couche»*, *« Celui qui a attrapé une rak'a du 'Asr a attrapé le 'Asr, et celui qui n'a pas réussi à attraper au moins une rak'a, alors il n'a pas prié »*, ne se reproduira pas. C'est pour cela que le prophète ﷺ s'est contenté de ne pas leur faire de reproche.

Pourquoi la situation ne se reproduira-t-elle pas ? Imaginez par exemple que cet évènement se reproduise à l'époque du premier Calife (Abu Bakr). Imaginez qu'il dise à des gens qu'il envoie vers un lieu quelconque : « Qu'aucun d'entre vous n'accomplisse la prière du 'Asr avant d'être à cet endroit ». Lorsque la prière du 'Asr rattrapera ces musulmans en chemin, ceux-ci ne divergerons pas, car ils savent que l'Islam est maintenant complet comme l'a affirmé Allah : ***﴿ j'ai parachevé pour vous votre religion ﴾ s5 v3.***

S'il était effectivement possible à l'époque du prophète ﷺ que le jugement change du fait que la révélation descendait encore, cela n'est plus le cas après sa mort. Donc si un Calife musulman, et en particulier l'un des quatre Califes, demandait à des musulmans de ne prier le 'Asr qu'à un endroit précis et que ceux-ci ne puissent pas l'atteindre avant le coucher du soleil, il ne fait aucun doute qu'ils ne seraient pas en désaccord et qu'ils prieraient tous le 'Asr en chemin. A l'époque où s'est produite l'histoire de Bani Qurayda il y avait une ambiguïté due au fait que l'ordre provenait du prophète ﷺ lui-même et pouvait être perçu comme un nouveau jugement. Il a dit : « Qu'aucun d'entre vous n'accomplisse la prière du 'Asr avant d'être à cet endroit ». Par contre, si cet évènement se produit après la mort du prophète ﷺ, il n'appartient à personne de faire entrer une exception dans un texte général ou une restriction, car l'Islam est complet et il ne peut y avoir de révision. - Fin -. *(silsilati huda wa nur n°390-391).*

3- Le Dr. Al-Qardâwi compare la division et les partis à la diversité des madhabs (écoles) dans le domaine de la jurisprudence

Le Dr. Al-Qardâwi ne se suffit pas de ce qui précède mais il affirme clairement que les partis présents aujourd'hui et la diversité, la multitude et les divisions... : tout cela est semblable à la diversité des *madhabs* (écoles). Il dit : ***« La diversité des partis dans le domaine politique ressemble à la diversité des madhabs (écoles) dans le domaine du fiqh (la jurisprudence) » (Arrayah, n°4721, le 23/02/1995).***

Comment comparer la divergence entre les partis politiques qui rejettent la religion, à celle des musulmans qui lui donnent toute son importance ? Comme la divergence de l'Imam Ahmad et l'Imam Mâlik et l'Imam Ac-Châfi'î sur une question de *fiqh*. Cela parce que la preuve peut laisser à supposer deux choses ou deux compréhensions. Ou parce ce que la preuve n'était pas parvenue à l'un deux. Ou parce que le hadith pouvait être considéré authentique chez l'un et faible chez l'autre. Et d'autres causes de divergence entre les imams que le cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya a exposées en détails dans son livre *Levée du blâme envers les savants*. Mais leur méthodologie était unique : le Coran et la Sunna selon la compréhension des Compagnons - qu'Allah les agrée -. Tandis que les partis politiques ont chacun leur méthodologie, que ce soit celle de Marx, Lénine ou autre…

Alors est ce que la divergence de ces gens équivaut à la divergence des Imams - qu'Allah leur fasse iséricrde - ?

4- Les preuves du Coran et de la Sunna sur l'interdiction de la division et du sectarisme

Pour qu'apparaisse clairement la manière dont le Dr. Al-Qardâwi s'est éloigné du Coran et de la Sunna, voilà une partie de ce qui est révélé sur l'interdiction de la division et du sectarisme. Allah ﷻ dit :

﴿ وَإِنَّ هَذِهِ أُمَّتُكُمْ أُمَّةً وَاحِدَةً وَأَنَا رَبُّكُمْ فَاتَّقُونِ ﴾

﴿Et ceci est votre communauté, une communauté unique, et Je suis votre Seigneur. Craignez-Moi donc﴾ s23 v52

Et Allah ﷻ dit :

﴿ وَلا تَكُونُوا مِنَ الْمُشْرِكِينَ ۞ مِنَ الَّذِينَ فَرَّقُوا دِينَهُمْ وَكَانُوا شِيَعاً كُلُّ حِزْبٍ بِمَا لَدَيْهِمْ فَرِحُونَ ﴾

﴿Et ne soyez pas parmi les polythéistes. Parmi ceux qui ont divisé leur religion jusqu'à former plusieurs clans, chaque parti étant content de ce qu'il a﴾ s30 v31-32

Ibn Kathîr a dit dans son exégèse du Coran sur ce verset : « Ne soyez pas parmi les polythéistes qui ont divisé leur religion, c-à-d qui l'ont changée et modifiée, ont cru en une partie et renié une autre. Et certains ont lu de cette façon : *« wa fâraqu dînahum »* c-à-d : qui lui ont tourné le dos, et ceux là sont semblables aux juifs, aux chrétiens et aux *majouss* (les adorateurs du feu) et aux adorateurs des idoles, et au reste des gens des fausses religions qui sont hostiles aux gens de l'Islam comme Allah ﷻ dit :

﴿ إِنَّ الَّذِينَ فَرَّقُوا دِينَهُمْ وَكَانُوا شِيَعاً لَسْتَ مِنْهُمْ فِي شَيْءٍ إِنَّمَا أَمْرُهُمْ إِلَى اللَّهِ ﴾

﴿Ceux qui émiettent leur religion et se divisent en sectes, de ceux- là tu n'es responsable en rien: leur sort est auprès d'Allah﴾ s6 v159

Les gens des religions avant nous ont divergé sur ce qu'ils avaient en avis différents et en fausses règles. Et chacun des partis prétendait détenir la vérité. Et les gens de cette communauté aussi ont divergé en sectes qui sont toutes égarées sauf une qui est *Ahl As-Sunnati Wal Jamâ'a*, qui s'accrochent au Coran et à la Sunna du prophète ﷺ et à ce sur quoi étaient les Compagnons et les *Tâbi'ines* (leurs successeurs) et les Imams des musulmans passés et contemporains. - Fin - » (Explication du Coran, vol.3, p434).

Et Allah dit ﷻ :

﴿ إِنَّ الَّذِينَ فَرَّقُوا دِينَهُمْ وَكَانُوا شِيَعاً لَسْتَ مِنْهُمْ فِي شَيْءٍ إِنَّمَا أَمْرُهُمْ إِلَى اللَّهِ ﴾

﴿ Ceux qui émiettent leur religion et se divisent en sectes, de ceux- là tu n'es responsable en rien: leur sort est auprès d'Allah ﴾ s6 v159

L'Imam Ac-Chawkânî a cité en explication de ce verset : « Il a été dit que le verset est général pour l'ensemble des mécréants et tout innovateur qui vient avec ce qu'Allah n'a pas ordonné. Et c'est cela la vérité, car le terme renvoie à une généralité. Cela comprend les groupes des gens du Livre, les groupes des polythéistes et d'autres qui ont innové parmi les gens de l'Islam. Et le sens de شيعا est : sectes (groupes) et partis. Donc il est valable pour tout peuple dont l'ordre dans la religion était unique et regroupé, puis chaque groupe a suivi l'avis de leur plus grand chef, qui contredit et s'oppose à la vérité. ***﴿ de ceux- là tu n'es responsable en rien ﴾*** : c-à-d tu n'es pour rien dans leur division, ou dans la question de la cause de leur division et la recherche de la cause de leur sectarisme » (voir *Fath Al-Qadîr* au verset cité).

Et Allah ﷻ dit :

﴿ وَاعْتَصِمُوا بِحَبْلِ اللَّهِ جَمِيعاً وَلا تَفَرَّقُوا ﴾

﴿ Et cramponnez-vous tous ensemble au ‹Habl› (câble) d'Allah et ne soyez pas divisés ﴾ s3 v103

Ibn Kathîr dit en explication de ce verset :

« ***﴿ ne soyez pas divisés ﴾*** **:** Allah ﷻ leur a ordonné l'union et non la division », - puis il a cité le hadith de Abu Hurayra - : *« Allah agrée pour vous trois choses et déteste pour vous trois choses. Il agrée pour vous que vous L'adoriez et que vous ne Lui associez rien, et que vous vous cramponniez tous ensemble au Habl (câble) d'Allah et ne soyez pas divisés. Et il déteste pour vous les « on dit… » (les commérages), le fait de poser trop de questions, et le gaspillage d'argent »*. Puis il a dit : « Et on craint aussi pour eux la division et la divergence. Cela s'est produit dans cette communauté et les gens se sont divisés en soixante treize sectes, parmi elles la secte sauvée, promise au paradis, épargnée du châtiment du feu. Ce sont ceux qui sont sur quoi étaient le prophète ﷺ et ses Compagnons - Fin - ».

Et Allah ﷻ dit :

﴿ وَلا تَكُونُوا كَالَّذِينَ تَفَرَّقُوا وَاخْتَلَفُوا مِنْ بَعْدِ مَا جَاءَهُمُ الْبَيِّنَاتُ وَأُولَئِكَ لَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴾

﴿ Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et ont divergé, après que les preuves leur furent venues, et ceux-là auront un énorme châtiment. ﴾ s3 v105

Et Allah ﷻ dit :

﴿ وَلا يَزَالُونَ مُخْتَلِفِينَ ۞ إِلَّا مَنْ رَحِمَ رَبُّكَ ﴾

﴿ Or, ils ne cessent d'être en désaccord (entre eux,) sauf ceux à qui ton Seigneur a accordé miséricorde. ﴾ s11 v118-119

On comprend du verset que les gens du désaccord et de la division ne sont pas parmi ceux à qui Allah accorde miséricorde. Et les gens de l'accord et de l'union sont les gens de la miséricorde.

Ibn Kathîr a dit : ﴿ ***Or, ils ne cessent d'être en désaccord (entre eux,) sauf ceux à qui ton Seigneur a accordé miséricorde.*** ﴾ c-à-d : la divergence ne cesse d'exister entre les gens dans leurs religions, leurs croyances, leurs dogmes et les madhabs et leurs opinions ».

Et 'Ikrima a dit *:* « divergents dans la guidée…Et ﴿ ***sauf ceux à qui ton Seigneur a accordé miséricorde.*** ﴾ : c-à-d : sauf ceux qui ont reçu la miséricorde d'Allah parmi ceux qui suivent le prophète ﷺ et qui s'accrochent à ce qui leur a été ordonné… ».

Et Allah ﷻ dit :

﴿ وَأَنَّ هَذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيماً فَاتَّبِعُوهُ وَلا تَتَّبِعُوا السُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَنْ سَبِيلِهِ ذَلِكُمْ وَصَّاكُمْ بِهِ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴾

﴿ ***‹Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.› Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété.*** ﴾ ***s6 v153***

Abu Hurayra a rapporté que le prophète ﷺ a dit : *« Celui qui sort de l'obéissance et se sépare de la communauté puis meurt, meurt à la façon des gens de la Jâhiliyya (l'ignorance). »* Muslim.

Et le prophète ﷺ a dit : *« Celui qui sort de l'obéissance, et se sépare de la communauté…a certes semé la discorde parmi les musulmans »*.

Et Ibn Mas'ud a dit : « La divergence est un mal ».

Et l'Imam Ibn Hazm a dit : « Allah ﷻ a certes blâmé la divergence dans plus un endroit de Son Noble Livre :

﴿ وَإِنَّ الَّذِينَ اخْتَلَفُوا فِي الْكِتَابِ لَفِي شِقَاقٍ بَعِيدٍ ﴾

﴿ ***et ceux qui divergent au sujet du Livre sont loin de la vérité*** ﴾ ***s2 v176***

Puis il a dit : la division dans la religion est interdite.

Puis, après avoir cité certains versets il dit : Ce que nous avons cité est suffisant. Car Allah ﷻ a dit que la divergence est discorde et transgression. Il a interdit les querelles et la division dans la religion. Et il a menacé d'un grand châtiment la divergence … et Il a informé que la divergence est une séparation de la voie d'Allah et celui qui dévie de la voie d'Allah est certes tombé dans les voies du Chaytane (diable).- Fin - » (*Al Ahkâm fi Usul al Ahkâm*, vol.5, p67).

Nous avons vu quelques paroles de savants parmi nos prédécesseurs. Et les savants contemporains empruntent le même minhadj que les salafs dans leur mise en garde contre la division et le sectarisme :

- Cheikh Ibn Baz a dit :

« Il n'y a aucun doute que la multitude des sectes et des groupes dans le monde musulman est une chose sur laquelle veille le Chaytane (le diable) en premier, et les ennemis de l'Islam en second. Car l'accord de la parole des musulmans, leur unité, la perception du danger qui les menace dans leur religion et auxquelles s'exposent leurs croyances, les rends actifs pour combattre cela, pour œuvrer dans un même rang pour l'intérêt des musulmans en éloignant le danger de leur religion, de leur pays et de leurs frères. Et les ennemis parmi les humains et les Djinns n'agréent pas cette conduite. C'est pour cela qu'ils veillent à la division de la parole des musulmans, à l'émiettement de leur union, et à faire naître les causes d'hostilité entre eux. Nous demandons à Allah de regrouper la parole des musulmans sur la vérité, et d'éloigner de leur regroupement toute épreuve et tout égarement. » (*Majmu' fatâwâ wa maqâlât mutanawwi'a* de Cheikh Ibn Baz vol.5, p204-205).

- Cheikh Al-Albâni - qu'Allah lui fasse miséricorde - a été interrogé ainsi :

« Quel est le jugement de la législation sur la multitude de ces groupes et partis et organisations islamiques ? Alors qu'ils divergent dans leurs minhadjs (méthodologies), leurs conduites, leurs da'was (appels), leurs croyances, et les bases sur lesquelles ils se fondent. Surtout que le groupe de la vérité est unique, comme l'indique le hadith ».

Il a répondu : « Aucun musulman qui connaît le Coran et la Sunna et ce sur quoi étaient les Salafs Sâlihs (les pieux prédécesseurs) - qu'Allah les agrée -, n'ignore que le sectarisme et les alliances (coalitions) dans les groupes qui divergent - premièrement - sur les idéologies, et - deuxièmement - sur les *minhajs* (méthodologies) et les conduites, n'a rien à voir avec l'Islam. Cela fait partie au contraire de ce que Notre Seigneur a interdit dans plus d'un verset du Noble Coran. - Puis il a cité certains versets que nous avons cité précédemment, a incité à se conformer au *minhadj* des Salafs Sâlihs et a mis en garde contre ceux qui divergent, puis a dit : - C'est pour cela que nous croyons de façon ferme que tout groupe qui n'est pas basé sur les principes du Coran et de la Sunna et du minhadj des pieux prédécesseurs en accord avec une étude très étendue enveloppant toutes les règles de l'Islam…alors ces groupes ne font pas partie du groupe sauvé qui est sur la voie droite - Fin - » (Fatâwa de Cheikh Al-Albâni, p106-114).

Il a aussi dit : « Nous croyons fermement que ces partis ne sont pas sur le droit chemin. Ils sont plutôt sur ces voies où il y a sur chacune d'elles un Chaytane (un diable) qui y appelle » (même référence qu'auparavant).

- Et Cheikh Ibn 'Uthaymîne a été questionné ainsi :

« Y a-t-il des textes dans le Livre d'Allah et la Sunna de Son Messager ﷺ où on trouve la permission de la multitude des groupes islamiques ? ».

Il a répondu : « Il n'y a pas cela dans le Livre et la Sunna. Au contraire, il y a ce qui la blâme. Allah ﷻ dit :

﴿ إِنَّ الَّذِينَ فَرَّقُوا دِينَهُمْ وَكَانُوا شِيَعاً لَسْتَ مِنْهُمْ فِي شَيْءٍ إِنَّمَا أَمْرُهُمْ إِلَى اللَّهِ ثُمَّ يُنَبِّئُهُمْ بِمَا كَانُوا يَفْعَلُونَ ﴾

﴾ Ceux qui émiettent leur religion et se divisent en sectes, de ceux-là tu n'es responsable en rien: leur sort est auprès d'Allah. Puis Il les informera de ce qu'ils faisaient ﴿ s6 v159

Et Allah ﷻ dit :

﴿ كُلُّ حِزْبٍ بِمَا لَدَيْهِمْ فَرِحُونَ ﴾

﴿ chaque parti est content de ce qu'il a ﴾ s30 v31-32

Et il n'y a aucun doute que ces partis sont en contradiction avec ce qu'a ordonné Allah, et ce à quoi Il a encouragé dans Sa parole :

﴿ وَإِنَّ هَذِهِ أُمَّتُكُمْ أُمَّةً وَاحِدَةً وَأَنَا رَبُّكُمْ فَاتَّقُونِ ﴾

﴿ Et ceci est votre communauté, une communauté unique, et Je suis votre Seigneur. Craignez-Moi donc ﴾ s23 v52

Et ce que disent certains : « il n'est pas possible que la da'wa soit forte sauf si elle est sous un parti ». Nous disons : cela n'est pas vrai ! Mais la da'wa devient forte à mesure que la personne se soumet au Livre d'Allah et à la Sunna de Son Messager ﷺ, en suivant les traces du Messager ﷺ et des Successeurs bien-guidés. - Fin - ». (*As-Sahwatu Al-Islâmiyya*, p154-155).

- Et Cheikh Fawzân a été questionné sur les groupes, les sectes en Islam. Il a répondu : « La division ne fait pas partie de la religion. Car la religion nous a ordonné de nous regrouper, de former un seul groupe et une seule communauté, basé sur la croyance au tawhid et sur ceux qui suivent le prophète ﷺ. - il a ensuite cité les versets précédents puis a dit : - … donc la religion n'approuve pas ces groupes et cette division qui sont apparus sur terre aujourd'hui. Elle l'interdit plutôt de façon formelle. Et elle nous ordonne de nous regrouper autour de la croyance au *tawhid* et du *minhadj* de l'Islam, formant un seul groupe, une seule communauté, comme nous l'a ordonné Allah ﷻ. Quant à la division et à la multitude des groupes, cela fait partie des ruses des diables parmi les Djinns et les hommes contre cette communauté. - Fin - » (Jamâ'a wâhida la jamâ'at wa sirat wâhid la 'achrât (une seule jamâ'a et non plusieurs, une seule voie (droite) et non des dizaines) de Cheikh Rabi', p183,184).

Et il y a encore beaucoup d'autres preuves et de paroles de savants sur ce sujet. Nous nous suffirons de cela pour montrer les erreurs du Dr. Al-Qardâwi dans le chapitre suivant.

5- Le Dr. Al-Qardâwi nie l'existence de textes sur l'interdiction de la division et du sectarisme !

On a vu juste auparavant des preuves du Coran et de la Sunna, et des paroles de savants sur l'interdiction de la division et du sectarisme en Islam.

Voyons maintenant ce que dit le Dr. Al-Qardâwi :

« Mon avis, que je proclame depuis des années dans mes conférences et mes rencontres particulières ***est qu'il n'y a pas d'objection (d'interdiction) légiférée dans l'existence de plus d'un parti politique à l'intérieur de l'état islamique, étant donné que l'interdiction légiférée nécessite un texte, or il n'y a pas de texte (!) » (journal Arrayah, n°4721, le 23/02/1995).***

Ce propos du Dr. Al-Qardâwi nous indique que :

1- Soit il est ignorant du Livre d'Allah et de la Sunna de Son Messager ﷺ, ne prenant que très peu connaissance des paroles des savants. Alors dans ce cas il ne lui est pas permis d'émettre des fatwas, égarant par cela les gens à cause de son ignorance.

2- Soit il connaît les preuves précédentes du Livre et de la Sunna sur l'interdiction de la division et du sectarisme, et malgré cela il ne leur accorde aucune importance et ne les prend même pas en compte. Il n'est alors pas permis aux musulmans de s'appuyer sur ses propos et de lui donner une quelconque fonction ou position.

Et dans chacun des deux cas cela nous prouve son égarement.

V. Le Dr. Al-Qardâwi et sa position sur la compréhension du Coran des pieux prédécesseurs

Allah a révélé son Livre à Muhammad ﷺ dans la langue de son peuple qui est l'arabe. Et les Compagnons étaient les plus savants après le prophète ﷺ sur ce qui est révélé dans le Livre d'Allah, cela pour plusieurs raisons :

1- Le Coran est descendu dans leur langue. Ils saisissaient donc parfaitement son sens.
2- Ils ont vécu avec celui sur qui a été révélé le Coran : le prophète ﷺ. Ils l'interrogeaient et il les informait sur ce qui leur posait problème. La religion leur est donc devenue tout à fait claire.
3- Ils sont les meilleurs des gens comme il est rapporté dans le hadith : « *Les meilleurs des gens sont ma génération, puis ceux qui viennent après eux, puis ceux qui viennent après ces derniers.* » Al-Bukhârî-Muslim.

Et le fait qu'ils soient meilleurs implique le fait qu'ils soient les meilleurs dans la compréhension véritable et préservée. Donc leur compréhension du Livre et de la Sunna est de loin la meilleure, meilleure que celle de ceux qui viennent après. A tel point que ceux qui entraient en premier dans l'Islam avaient une meilleure compréhension que ceux qui venaient après. Pour que cela devienne encore plus évident, nous allons citer un exemple : Allah ﷾ dit :

﴿ لا تَحْسَبَنَّ الَّذِينَ يَفْرَحُونَ بِمَا أَتَوْا وَيُحِبُّونَ أَنْ يُحْمَدُوا بِمَا لَمْ يَفْعَلُوا فَلا تَحْسَبَنَّهُمْ بِمَفَازَةٍ مِنَ الْعَذَابِ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴾

﴿ Ne pense point que ceux-là qui exultent (se réjouissent) de ce qu'ils ont fait, et qui aiment qu'on les loue pour ce qu'ils n'ont pas fait, ne pense point donc, qu'ils trouvent une échappatoire au châtiment. Pour eux, il y aura un châtiment douloureux! ﴿ s3 v188

Ce verset indique en apparence que tous ceux qui se réjouissent (exultent) d'une chose ont alors un châtiment douloureux. Ainsi cela comprendrait celui qui se réjouit de sa femme, de ses enfants, de son argent…Et c'est ce que certains ont compris au temps des Compagnons. L'imam Al-Bukhârî a rapporté dans son *Sahîh* (n° 4568) : « Marwân a dit à Râfi' : « Va trouver Ibn 'Abbâs et dis-lui que si chacun de nous se réjouit de son œuvre et aime être loué pour ce qu'il n'a pas fait, alors nous allons tous être châtiés ».

Ibn 'Abbas répondit : « Mais cela ne s'applique pas à vous ! [Car ce verset fut révélé au sujet des juifs] le prophète ﷺ les interrogea sur une chose mais ils la lui dissimulèrent et l'informèrent d'une chose tout à fait différente. De plus, ils lui firent croire qu'il devait les remercier parce qu'ils l'avaient soit disant informé sur la dite chose ; d'autre part, ils se réjouirent de ce qu'ils lui avaient caché »… le hadith.

Regardez donc comment la compréhension du Coran des Compagnons est correcte et juste. Elle est basée sur la science et l'acquisition de chez le prophète ﷺ lui-même, contrairement à d'autres qui peuvent comprendre autre que ce qu'il faut. Et les Tâbi'ines revenaient à la compréhension du Coran des Compagnons. Et de même ceux qui suivent après eux parmi Ahl As-Sunna reviennent à ceux qui les ont précédé.

Il apparaît donc évident que le Coran se comprend selon la compréhension des Salafs - qu'Allah les agrée -. Et qu'il n'est pas possible de le comprendre de façon correcte autrement. Allah dit ﷾ :

﴿ وَمَنْ يُشَاقِقِ الرَّسُولَ مِنْ بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُ الْهُدَى وَيَتَّبِعْ غَيْرَ سَبِيلِ الْمُؤْمِنِينَ نُوَلِّهِ مَا تَوَلَّى وَنُصْلِهِ جَهَنَّمَ وَسَاءَتْ مَصِيراً ﴾

﴿ Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous le laisserons comme il s'est détourné, et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination! ﴾ s4 v115

﴿ كُنْتُمْ خَيْرَ أُمَّةٍ أُخْرِجَتْ لِلنَّاسِ تَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَتَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنْكَرِ وَتُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ ﴾

﴿ Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah ﴾ s3 v110

Et Allah ﷻ dit :

﴿ فَإِنْ آمَنُوا بِمِثْلِ مَا آمَنْتُمْ بِهِ فَقَدِ اهْتَدَوْا ﴾

﴿ Alors, s'ils croient à ce dont vous croyez, ils seront certainement sur la bonne voie ﴾ s2 v137

Et le prophète ﷺ a dit : *« Les meilleurs des gens sont ma génération, puis ceux qui viennent après eux, puis ceux qui viennent après ces derniers »* Al-Bukhârî - Muslim.

Or le Dr. Al-Qardâwi cite une autre méthodologie que celle-ci. Il dit :

« Il y a une question qui se pose d'elle-même de façon naturelle : Comment comprend-on le Coran de façon correcte, sans distorsion ? La réponse est qu'il faut lire le Coran comme étant Le Livre d'Allah. On ne lui prescrit pas, nous les humains, notre faiblesse et notre impuissance humaines. C'est le Livre de tous les temps, et de l'univers entier. Et il ne faut pas lui assigner une pensée ou une compréhension d'une époque déterminée et d'un milieu précis. Et il faut que la parole d'Allah s'écarte, libre de tout lien avec une situation (un milieu), une époque, un temps ou une compréhension. Eut égard que le Coran est descendu en langue arabe claire, sans ambiguïtés ni problèmes, et qu'Il doit être compris dans le cadre de la langue arabe. - Fin - » (Comment se comporter avec le Coran, p19).

Regardez donc son propos : « ***Et il ne faut pas lui assigner une pensée ou une compréhension d'une époque déterminée ».*** Alors qu'on vient de voir précédemment qu'il faut comprendre le Coran selon la compréhension des Salafs Sâlihs, les pieux prédécesseurs. Et observez son propos : « ***…et qu'Il doit être compris dans le cadre de la langue arabe. ».*** Cela confirme son propos précédent : il ne voit pas l'obligation de se tenir à la compréhension que les Salafs Sâlihs ont du Coran. Cela s'observe avec les déductions qu'il a de nombreux versets coraniques où il contredit leur compréhension, en les comprenant selon sa passion. Nous en avons d'ailleurs vu certaines dans ce qui précède.

Le Dr. Al-Qardâwi se contredit beaucoup. Il ne met pas en pratique ce qu'il dit. Comme quand il a déclaré : ***« On doit comprendre l'Islam comme l'ont compris les Compagnons - qu'Allah les agrée - et les tâbi'ines (leurs successeurs) parmi les Salafs Sâlihs (les pieux prédécesseurs) »*** *(Nahu Wahdati Fikriya lil'âmiline lil-islam, p119).*

VI. Le Dr. Al-Qardâwi et les noms et attributs d'Allah

1- Le Dr. Al-Qardâwi prétend que le madhab des salafs est le tafwidh du sens des noms et attributs

Le Dr. Al-Qardâwi prétend suivre la croyance des Salafs en ce qui concerne les noms et attributs, et qu'il suit Ibn Taymiyya en cela. Mais lorsqu'on y regarde de plus près, on découvre qu'il mélange les choses. En effet sa croyance est que le *madhab* des Salafs dans les noms et attributs est le *Tafwidh* de leur sens. Nous allons revenir sur le sens du *Tafwidh*, Inchallah.

Cela n'est pas étonnant pour celui qui sait que le Dr. Al-Qardâwi a étudié le *madhab* des *achâ'iras* et l'enseignement de leurs livres à Al Azhar en Egypte. Et il est établi que pour la plupart des *achâ'iras*, *Ahl As-sunnati wal jamâ'a* ont deux propos dans le chapitre des noms et attributs qui sont :

1- Le propos des Salafs (1), qui est le *Tafwidh*, c-à-d le *tafwidh* du sens. Qu'est ce que signifie cela ? Et bien (d'après eux bien sûr !) ils prétendent que les salafs disent, quand Allah nous informe sur Ses attributs comme par exemple : la main d'Allah, la face (*wadj*) d'Allah, les yeux d'Allah… : nous ne connaissons pas le sens de la main, de la face, des yeux d'Allah etc.… et nous remettons son sens à Allah.

2- Le propos des Khalafs (2), qui est le *ta-will* (l'interprétation) de ces attributs avec des sens qu'ils prétendent convenir à Allah.

[(1) : le sens de *Salafs* est les premières et meilleures trois générations de Musulmans. Ils sont les Compagnons du Prophète ﷺ, leurs successeurs (*Tabi'ines*), et les successeurs des *Tabi'ines*.
(2) : Les *khalafs* : « Ceux qui sont venus après eux (les salafs) et n'ont pas suivi leur voie font partis des Khalafs ». Comme l'a cité le cheikh Rabbi' dans *Adwa 'ala kutub as-salafs fil-'aqida*, p15. Ce sont les innovateurs. Ibn Mahdi dit dans *At-tuhfa al-mahdiyya*, p31 : « Ce sont ceux qui sont venus après les époques de bien et ont suivi la voie des innovateurs ».]

Et pour eux, le madhab des salafs est *aslam* (plus sain), et le madhab des khalafs est *a'lam* et *ahkam* (plus savant et plus sage) ! Propos totalement faux que Cheikh Al-Islam Ibn Taymiyya a rendu vain en montrant que la voie des salafs regroupait toutes les caractéristiques de bien : elle est *aslam, a'lam* et *ahkâm* (plus saine, plus savante et plus sage). (voir *Al Fatawa al Hamawiya al kubra*).

Voici ce que dit le Dr. Al-Qardâwi dans sa *rissâla* intitulée *Al 'aqâ-id* (Les croyances) :

« Quand aux Salafs, qu'Allah les agrée, ils disent : nous croyons en ces versets et ces hadîths comme ils sont venus. Et nous laissons l'éclaircissement du sens voulu à Allah. Donc ils affirment la main et l'œil, et les yeux, et al-istiwa (l'établissement), et le rire, et l'étonnement etc.…et tout cela avec des sens que nous ne saisissons pas, et on laisse à Allah la compréhension de sa science ».

Puis il dit : ***« Quand aux Khalafs, ils ont dit : on assure que ce qui est voulu par les sens des termes de ces versets et hadîths n'est pas leur apparence. Donc, d'après cela, ils sont métaphoriques (majâzi), il n'y a pas d'objection à leur interprétation (ta-will). Ils se sont donc mis à interpréter la face (al wadj) par la personne, et la main par le pouvoir etc…de peur du doute du Tachbih (la ressemblance entre Allah et Sa création) ».***

Puis il dit : ***« Et nous croyons fermement que l'avis des Salafs comme silence et tafwidh de la science du sens à Allah (c-à-d : remettre la science du sens à Allah) est plus sain (aslam) et plus en droit d'être suivi ».***

Le Dr. Al-Qardâwi voit que les madhabs dans les attributs est soit le *ta-will* (l'interprétation) soit le *tafwidh* des sens. Or il est connu que les deux madhabs sont faux. Et les Salafs n'ont reconnu aucun des deux. Le leur est plutôt le *tafwidh* du comment des attributs (*kayfiyya*) et non le *tafwidh* du sens. Et cela est complètement différent. Il faut bien faire la distinction. Les salafs disent donc que c'est la science du comment (*kayfiyya*) de l'attribut qui est ignorée et que l'on remet à Allah et non le sens.

Le vrai madhab des salafs est :

« La croyance en ce qui est affirmé dans le Coran et la Sunna comme noms et attributs, en termes et en sens. Et la croyance en ces noms et ces attributs de façon réelle et non métaphorique (*majâz*). Et qu'ils ont des sens réels qui conviennent à la majesté et grandeur d'Allah ﷻ. Et les preuves de cela sont trop nombreuses pour être énumérées. Et les sens de ces noms sont apparents, connus du Coran comme les autres. Il n'y a en cela aucune ambiguïté, aucun problème ni équivoque. Les Compagnons ont pris le Coran du prophète ﷺ et ont rapporté de lui les hadîths. Les sens de ces versets et de ces hadîths ne leur ont causé aucun problème, car ils sont clairs et évidents. Et de même ceux qui sont venus après eux parmi les époques de bien, comme il est rapporté d'après l'Imam Mâlik quand quelqu'un l'interrogea à propos du verset : ﴿***Le Tout Miséricordieux s'est établi sur le Trône***﴾, mais comment s'est-Il établi ? Mâlik baissa alors la tête, rougit de colère, à tel point que de grosses gouttes de sueur commencèrent à perler sur son visage. Puis il releva la tête et dit " le Tout Miséricordieux s'est établi comme Il l'a décrit Lui-même : *Al-Istiwa* est connu, **le comment (*al kayfiyya*) est inconnu**, croire en cela est une obligation et poser des questions à ce sujet est une innovation Et je ne vois en toi qu'un innovateur, expulsez-le en dehors de la mosquée.
Quand à l'essence de l'attribut et son comment (*kayfiyya*), seul Allah connaît cela. Comme les propos sur l'attribut sont une branche des propos sur ce qui est décrit, alors comme on ne sait pas comment il est, sauf Lui, il en est de même pour Ses attributs. Et c'est cela le sens du propos de l'imam Mâlik : « **le comment (*al kayfiyya*) est inconnu ».** (note de cheikh Muhammad Ibn Ibrâhîm dans *Lum'atu al-i'tiqâd*, p31).

Et les ***Mufawwidas*** (ceux qui font du *tafwidh*) ou, comme les appelle Cheikh Al-Islam Ibn Taymiyya : **les gens du *Tajhil***, croient en ces paroles sans la connaissance de leurs sens. Cheikh Al-Islam Ibn Taymiyya dit :

« Et les Compagnons et ceux qui les suivent dans le bien, et ceux qui ont emprunté leur chemin dans ce chapitre sont sur la voie droite. Quand à ceux qui sortent de leur voie, ils se divisent en trois groupes : les gens du *Takhiyl*, les gens du *Ta-will* (l'interprétation) et les gens du *Tajhil* (ceux qui font du *Tafwidh*)…..- jusqu'à ce qu'il dise : - quand à la troisième catégorie, qui sont les gens du *Tajhil*, ils sont nombreux à se rattacher à la Sunna et au suivi des Salafs. Ils disent : le prophète ﷺ ne connaissait pas le sens de ce qu'Allah ﷻ lui a révélé comme versets sur les attributs, Jibrîl (l'ange Gabriel) non plus ne connaissait pas leur sens, ni les premiers prédécesseurs. De même ils disent sur les hadîths traitant des attributs : seul Allah connaît leur sens… » (*Majmu' al fatâwâ*, vol.5, p31-34).

Et il a dit : ***« il apparaît que les propos des gens du Tafwidh qui prétendent suivre la Sunna et les Salafs, sont parmi les pires propos des gens de l'innovation et de l'athéisme »*** *(dar ta'ârud al'aql wal naql, p201).*

Donc ce qui est inconnu est la *kayfiyya* (le comment, la nature) de l'attribut, et le fait de questionner sur ce comment. Voici quelques autres paroles de savants parmi nos pieux prédécesseurs à ce sujet :

Al-Walid ibn Muslim (m 194 H) à dit : « J'ai questionné Malik, Al-Awza'i, Layth ibn Sa'ad et Sufian Ath-Thawri, qu'Allah leur fasse miséricorde, à propos des Attributs et ils ont tous dit : Laisse-les sans demander " Comment ? " » . (Al-Bayhaqi dans *Al-Asma Was-Sifat* p 453 et aussi *Al-I'tiqad* p.118, avec un *isnad hassan*).

L'Imam Sufian ibn 'Uyayna, grand Erudit du Hijaz, a dit : « Tout ce avec quoi Allah s'est décrit dans son Livre, alors sa récitation est son explication, sans se demander " comment ? " et sans l'assimiler (à la Création) ». (*Sharh Usulil-I'tiqad*, p.736, Ad-Daraqutni dans *As-Sifat* p.61). Il a aussi dit à propos des hadiths sur les attributs : « Nous les relatons comme ils nous sont venus, sans interroger sur le comment (*kayfiyya*) ». (Ad-Daraqutni dans *As-Sifat*, p.63).

L'Imam Abu Hanifa a dit : « Allah a une Main, une Face et une Entité (*Nafs*). En ce qui concerne ce qui est mentionné dans le Coran : La Face, la Main, l'Entité : ce sont Ses attributs, et il ne faut pas demander le comment. Et il ne faut pas dire que Sa Main est Son Pouvoir (*Qûdra*) ou Faveur (*Ni'ma*) car cela annule Son Attribut, et c'est la parole des Jabarias (les fatalistes : selon eux, l'homme est contraint au péché et n'a pas de volonté propre) et des Mu'tazilas. Mais Sa Main est Son Attribut sans demander le comment, Sa Colère et Son Agrément sont ses Attributs sans demander le comment ». (*Fiqh Al-Akbar,* p.36-37).

L'Imam At-Tirmidhi a dit : « Il a été rapporté par plus d'une personne de science à propos de ces hadiths, qu'il n'y pas de ressemblance entre les attributs d'Allah et ceux de la Création. Notre Seigneur descend au ciel le plus bas chaque nuit. Ils dirent : " Affirmez ces narrations, ayez foi en elles, ne les reniez pas et ne dites pas " comment ?". C'est ce qu'on dit Malik ibn Anas, Sufian Ath-Thawri, Ibn U'yayna et 'Abdullah ibn Al-Mubarak, qui ont tous dit à propos de ces hadiths : « laissez-les comme ils sont sans demander " comment ?" », telle est l'affirmation des gens de science chez *Ahl-as-Sunna Wal Jamâ'a* ». (*Sunnan At-Tirmidhi* 3/42).

Al-Khattabi (m 338 H) a dit : « Le Madhab des Salafs en ce qui concerne les Attributs d'Allah, est de les affirmer comme ils sont avec leur sens apparent, niant toute ressemblance avec sa Création (*Tachbih*), et tout *Takyif* (s'interroger sur le comment) ». (*Al-Ghunia 'anil Kalam wa Ahlihi*, cité dans *Mukhtassar Al-'Uluw* n° 137).

As-Sabuni (m 449 H) a dit : « En effet, ceux qui s'attachent au Livre et à la Sunna, qu'Allah protège ceux d'entre eux qui sont en vie et qu'il fasse miséricorde à ceux qui sont décédés, ceux qui attestent le *Tawhid* d'Allah et la Prophétie et le Message de Son Prophète ﷺ, connaissent leur Seigneur, qu'Il soit exalté et glorifié par les Attributs contenus dans la révélation, et par ce qu'Il a révélé ou affirmé par son Messager ﷺ. Ils ne croient pas en la ressemblance des Attributs d'Allah avec Sa Création (*Tachbih*). Ils disent : " En effet, Il a crée Adam avec Ses Mains, comme Il l'a littéralement explicité : ﴿***Ö Ibliss, qu'est ce qui t'a empêché de te prosterner devant ce que J'ai crée de Mes deux Mains ?***﴾ s38 : v75. Ils ne déforment pas les mots de leur contexte, en disant que les deux Mains signifient deux faveurs ou deux pouvoirs, ce qui correspond à la déformation (*Tahrif*) des Mu'tazila et Jahmiya, qu'Allah les détruisent. Ils ne demandent pas comment sont ces attributs, ni ne les assimilent à ceux de la création… Allah a protégé *Ahl as-Sunna* du *Tahrif, Takyif et Tachbih* et les a favorisé de la science et la bonne compréhension ». (*Aqidatu Ahlis-Sunna wa Ashabil-Hadith wal A'ima* n°3).

Al-Qâdi Abu Ya'la (m 458 H) a écrit : « La preuve de la futilité du *Ta-will* (l'interprétation) est que les Compagnons et ceux qui les ont suivis, les *Tabi'ins*, ont compris ces attributs selon leur apparence et ils n'ont pas eu recours au *Ta-will*, et ne se sont éloignés du sens littéral. Si le *Ta-will* était autorisé, ils nous auraient précédés … ». (*Ibtal-u Ta-willat li-Akharis-Sifa*, p21).

L'imam Al-Juwayni (m 438 H), a dit : « Il n'y pas de doutes que les Ach'âris sont d'accords pour affirmer les Attributs de la Vie (*Al-Hayat*), l'Ouïe, la Vue, la Science, le Pouvoir, la Volonté et la Parole, à Allah. Bien entendu, nous ne comprenons pas la Vie d'Allah comme signifiant qu'Il a des organes comme notre corps. De même, nous ne comprenons pas Sa Vue et Son Ouïe comme impliquant qu'Allah a des organes. De la même façon qu'ils disent " Sa Vie n'est pas semblable à la nôtre, Sa Science et Sa Vue non plus, mais elles le sont d'une manière qui correspond à Allah et non à nous ". De notre côté nous disons : Son Attribut de Vie est connu, mais la *Kayfiyya* (le comment, la nature) est inconnue. Sa Science est connue mais la *Kayfiyya* ne l'est pas. De même, Sa Vue et Son Ouïe sont connues et il n'y a pas d'implication d'organes, mais Ses Attributs correspondent à Sa Grandeur. De même, pour Son Œil (*Al-'Ayn*), pour l'Elévation d'Allah au dessus de Sa création (*Al-Fawqiya*), pour l'Etablissement (*Al-Istiwa*) et la Descente (*An-Nuzul*). *Al-Fawqiya* est connue et établie, comme la réalité de Son Ouïe et la réalité de Sa Vue sont bien établies. Ces Attributs sont connus, mais pas leur *Kayfiyia* (leur comment, leur nature). De même, *Al-Istiwa* au-dessus du Trône est connu, mais la *Kayfiyia* n'est pas expliquée en impliquant des mouvements ou transmissions qui correspondent à la Création, mais Son Etablissement convient à Sa Grandeur …(*Rissala Ithbatul-Istiwa-Wal-Fawqiya* p 176-18).

Cheikh Al-Islam Ibn Taymiya a aussi dit à propos des gens du *Tajhil* (ceux qui font du *tafwidh*) : « Ils disent sur les hadîths traitant des attributs : seul Allah connaît leur sens. Ils s'appuient sur le verset suivant : ﴿***et personne ne connaît leur explication en dehors d'Allah***﴾, mais ils n'ont pas distingué entre le sens des mots et leur explication. L'explication est seulement connue d'Allah. Et ils pensent que le *Ta-will* mentionné dans ce verset est le même que celui mentionné par les générations suivantes… mais ils se sont trompés… L'explication des attributs dont la réalité est connue par Allah seul, est la science de la *kayfiyya* (la science du comment de l'attribut), qui nous est inconnue. C'est ainsi *qu'Al-Istiwa* est connu, son sens est compris, expliqué et traduit dans d'autres langues et c'est l'explication de ceux qui sont bien imprégnés de science, mais l'explication de la *Kayfiyya* (le comment) de *Al-Istiwa*, n'est connue que d'Allah ». (*Al-Hamawiya*, p24).

Le revivificateur de la Sunna, Al-Baghawi a dit : « Le Doigt est un Attribut parmi les Attributs d'Allah سبحانه وتعالى, de même toute chose de cette nature qui se trouve dans le Coran et la Sunna. Par exemple la Face (*Al-Wadjh*), l'Œil (*Al-'Ayn*), la Main (*Al-Yadd*), le Pied (*Ar-Rijl*), Sa Venue (*Ityan* et *Madji*), Sa descente au ciel le plus bas (*An-Nuzul*), Son établissement au-dessus du Trône (*Al-Istiwa*), Son rire (*Ad-Dahk*), Sa joie (*Al-Farah*) … Il est obligatoire de croire en tous ces attributs du Créateur, et de les laisser selon leur sens littéral et fuir le *Ta-will* et s'éloigner du *Tachbih*. Cela en affirmant que les attributs du Créateur سبحانه وتعالى ne ressemblent en rien à ceux de la création, comme Sa Personne ne ressemble en rien aux personnes de la création. Allah سبحانه وتعالى a dit : ﴿***Rien ne lui est semblable, Il est Celui qui écoute et voit tout***﴾, et c'est ce qu'ont fait les Salafs de cette communauté et les savants de la Sunna : ils les ont tous acceptés ayant foi en eux et se sont réfugiés contre le *Tamthil* et le *Ta-will*. Et ils ont laissé la science de la *Kayfiyya* (le comment) à Allah. … ». (*Sharh As-Sunna* (1/168) de Al-Baghawi).

On voit bien comment le Dr. Al-Qardâwi est éloigné de ce qu'ont compris les Pieux Prédécesseurs. Où est donc sa mise en pratique de ce qu'il a déclaré : ***« On doit comprendre l'Islam comme l'ont compris les Compagnons - qu'Allah les agrée - et les tâbi'ines (leurs successeurs) parmi les Salafs Sâlihs (les pieux prédécesseurs) »*** ? *(Nahu Wahdati Fikriya lil'âmiline lil-islam, p119).*

2- Le Dr. Al-Qardâwi voit que parler sur ceux qui interprètent les attributs d'Allah et ceux qui les rejettent affaiblit les rangs et aide les ennemis

Le Dr. Al-Qardâwi dit :

« J'ai dit à mes frères les savants au Qatar et en Arabie Saoudite lorsque j'ai entendu certains d'entre eux polémiquer sur la question des attributs entre les Salafs et les Khalafs (1) et ce que cela comprend comme querelles et paroles lourdes de conséquences : « Notre bataille aujourd'hui n'est pas contre les achâ'iras, les mâturidiyyas, les mu'tazillas, les jahmiyyas (NDT : ce sont des groupes qui ont dévié notamment dans les noms et attributs d'Allah). Notre grande bataille est contre les athées qui ne croient pas en Allah, ni en la prophétie ni au Livre. Notre bataille n'est pas contre ceux qui disent qu'Allah n'a pas d'endroit, mais contre ceux qui disent : Il n'a pas d'existence. Et c'est à nous de le créer comme a dit l'un d'eux. Notre bataille n'est pas contre ceux qui interprètent les attributs d'Allah, mais contre ceux qui renient entièrement Allah. Et toute transposition de la bataille sur cette voie est considérée comme fragilisation des rangs, fuite des troupes et aide des ennemis. - Fin - ». (dans son livre « L'existence d'Allah », p6).

(1) : Note : les Khalafs : ceux qui n'ont pas suivi la voie des salafs, ce sont les innovateurs.

D'après les propos du Dr. Al-Qardâwi, nous voyons que :

1- La bataille aujourd'hui n'est pas contre les achâ'iras, les mâturidiyyas, les mu'tazillas et les jahmiyyas.
2- La bataille aujourd'hui est contre les athées qui renient Allah.
3- Le fait de parler sur les achâ'iras, les mâturidiyyas, les mu'tazillas, jahmiyyas et autres groupes innovateurs fragilise les rangs et aide les ennemis.

Avant de répondre à cela, il nous faut rappeler que le *tawhid* (l'unicité) d'Allah tient une place primordiale en Islam. Il se divise en trois parties:

1- *Tawhid Ar-Rububiyya* (l'unicité de la seigneurie).
2- *Tawhid Al-Uluhiyya* (l'unicité de l'adoration).
3- *Tawhid Al-Asmâ wa-s-sifât* (l'unicité des noms et attributs).

Première partie :*Tawhid Ar-Rububiyya* (l'unicité de la seigneurie) :

Les polythéistes et même Iblîss (le Diable) le reconnaissaient. Allah ﷻ dit :

﴿ وَلَئِنْ سَأَلْتَهُمْ مَنْ خَلَقَ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ لَيَقُولُنَّ اللَّهُ قُلِ الْحَمْدُ لِلَّهِ بَلْ أَكْثَرُهُمْ لا يَعْلَمُونَ ﴾

﴾Si tu leur demandes: ‹Qui a créé les cieux et la terre? ›, ils diront, certes: ‹Allah!› Dis: ‹Louange à Allah!›. Mais la plupart d'entre eux ne savent pas.﴿ s31 v25

Et Allah dit en parlant d'Iblîss (le Diable) :

﴿ قَالَ رَبِّ فَأَنْظِرْنِي إِلَى يَوْمِ يُبْعَثُونَ ﴾

﴿Il dit: ‹Ô mon Seigneur ! Accorde-moi donc un délai jusqu'au jour où ils (les gens) seront ressuscités›.﴾ s15 v36

<u>Deuxième partie : *Tawhid Al-Uluhiyya* (l'unicité de l'adoration)</u> :

C'est avec lui qu'Allah a envoyé Ses messagers. Allah ﷻ dit :

﴿ وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ مِنْ رَسُولٍ إِلَّا نُوحِي إِلَيْهِ أَنَّهُ لا إِلَهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدُونِ ﴾

﴿Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé: ‹Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc›.﴾ s21 v25

Et le prophète ﷺ en a fait le premier des piliers de cette religion comme il est rapporté dans le hadith : *« L'Islam est bâti sur cinq piliers : témoigner qu'il n'est d'autre divinité digne d'être adorée qu'Allah, et que Muhammad est Son Envoyé, accomplir la prière rituelle, s'acquitter de la Zakat, et du pèlerinage, et jeûner le mois de Ramadan »* Al-Bukhârî-Muslim.

Ce tawhid a été la cause de conflits entre les Messagers et leurs peuples. Cela montre son importance et son très haut rang dans la législation. Et certains, comme les frères musulmans dont le Dr. Al-Qardâwi est un des leaders, l'ont négligé à cette époque de deux façons :

<u>La première</u> : Ils ne l'ont pas appliqué eux-mêmes. Ainsi, on constate que certains de leurs leaders font du *chirk* (polythéisme), le pire péché envers Allah :

﴿ إِنَّ اللَّهَ لا يَغْفِرُ أَنْ يُشْرَكَ بِهِ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَلِكَ لِمَنْ يَشَاءُ ﴾

﴿Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. En deçà, Il pardonne à qui Il veut.﴾ s4 v116

Comme Hassan Al-Bannâ, le fondateur des frères musulmans en 1928, qui faisait des poèmes et des chants sur l'éloge du prophète ﷺ de la première à la douzième nuit du mois de *Rabî' Al Awwal*. Ces poèmes contenaient du *chirk akbar* (du grand polythéisme). Parmi les vers que les gens répétaient :

هذا الحبيب مع الأحباب قد حضرا و سامح الكل في ما قد مضى و جرى

Ce bien-aimé avec les bien-aimés a assisté (était présent)
Et il a pardonné à tous (ceux qui étaient là) les choses passées et advenues

Observez ces propos :
« Ce bien-aimé avec les bien-aimés a assisté » : il prétend que le prophète ﷺ a assisté avec eux !
« Et il a pardonné à tous (ceux qui étaient là) les choses passées et advenues » : cette parole comporte du grand polythéisme car Allah Seul pardonne les péchés, comme Allah ﷻ dit :

﴿ وَمَنْ يَغْفِرُ الذُّنُوبَ إِلَّا اللَّهُ ﴾

﴿ *Et qui pardonne les péchés sinon Allah?* ﴾ s3 v135

Et Hassan Al-Bannâ a fait du prophète ﷺ celui qui pardonne la totalité dans ce qui s'est passé et est advenu. Il participait aussi aux célébrations sur les tombes, et il n'y voyait pas d'objection comme cela est rapporté de lui dans le livre *Qâfila al-ikhwân al-muslimin* (*La troupe des frères musulmans)*. Et plusieurs autres parmi leurs leaders ont fait du *chirk*. Nous avons simplement cité Hassan Al-Bannâ à titre d'exemple.

La seconde : Le deuxième aspect qu'ont délaissé et négligé les frères musulmans est l'appel à ce *Tawhid* sous prétexte qu'il fait fuir beaucoup de musulmans de leur parti. Tu les vois alors se taire et ne pas combattre l'invocation d'autre qu'Allah, le sacrifice pour autre qu'Allah, le vœu à autre qu'Allah… et d'autres formes de polythéisme. Alors que cette partie du *Tawhid* est celle à laquelle les prophètes, et après eux les savants, ont accordé toute leur importance. Le prophète ﷺ a appelé au *Tawhid* tout au long de ses vingt-trois années de prophétie. Et l'appel des prophètes est celui qui nous sert de référence. Alors que chez eux, il ne prend que très peu d'importance par rapport à ce qu'ils accordent à la politique.

Troisième partie : *Tawhid Al-Asmâ wa-s-sifât* (l'unicité des noms et attributs) :

Elle est la voie de la connaissance des musulmans de leur Seigneur. Et la noblesse de la science est fonction de la noblesse de la chose apprise comme a dit Ibnou-l-'Arabî (le sunni et non le soufi) :
« La noblesse de la science (connaissance) est fonction de la noblesse de ce qu'elle contient. Et le Créateur est la plus noble des connaissances, donc la connaissance de Ses noms est la plus noble des sciences ».

Si les sciences de la religion sont les meilleures, alors la science qui nous fait connaître Allah est meilleure que les autres sciences. C'est pour cela que les textes sur les Noms et Attributs d'Allah sont les meilleurs des textes. Comme il est rapporté dans plusieurs hadîths que le meilleur verset du Coran est « *Ayyat Al Kursy* ». Et le mérite de la sourate « Q*ul Huwa Allahu Ahâd* » équivaut à un tiers du Coran. Et l'importance de tous ces textes réside en ce qu'ils contiennent comme propos sur Allah سبحانه وتعالى, le Seul, l'Unique méritant l'adoration.

Et celui qui connaît Ses noms et attributs, qui connaît leur sens et les mets en pratique, (pas seulement les connaître comme on apprend une liste) obtient une récompense énorme, comme il est rapporté dans le hadith rapporté par Al-Bukhârî : *« A Allah appartiennent quatre-vingt dix-neuf noms, cent moins un, celui qui les apprend entre au paradis »*. Par exemple si tu sais que c'est Lui *As-Sami'*, Celui qui entend tout, tu retiendras ta langue de tout mauvais propos, de toute médisance, de toute calomnie… Et si tu sais que c'est Lui *Al-Bassîr*, Celui qui voit tout, tu feras attention à tout ce que tu fais, même si tu es tout seul, car tu sais qu'Allah, Lui te voit.

Allah سبحانه وتعالى, par Sa miséricorde, a envoyé Ses messagers annonçant la bonne nouvelle à ceux qui leur répondent, et mettant en garde ceux qui s'opposent à eux. Et Allah a fait de la clé de leur *da'wa* (leur appel) la connaissance de l'Adoré, qu'il soit glorifié par ses noms et Attributs. Donc le message, tous les messages, sont basés sur cette connaissance, celle d'Allah سبحانه وتعالى par Ses noms et Attributs.

Ce *tawhid* tient une place très importante et est un lien entre la création et le Créateur, faisant croître la foi et la confiance en Lui. C'est pour cela que les ennemis de la religion essaient d'en détourner les musulmans. Ils décrivent Allah d'une façon ne lui convenant pas. Ils ont rejeté Ses noms et attributs et l'ont décrit par des imperfections, des vices des manques…

Et les frères musulmans, dont Al-Qardâwi fait partie, ont participé à détruire ce *tawhid* : on trouve parmi leurs leaders des Jahmi-Mu'tazilli comme Abu Rûdda, des Ach'âris, des Mufawwids comme Hassan Al-Bannâ. Lui qui a affirmé dans son livre *'Ar-Rassâ-il'* que le *tafwidh* est la croyance des Salafs (voir chapitre précédent). Si vous voulez plus de précisions revenez au livre de Cheikh Najmî *Al-mawrid al 'adhab az-zulâl*, c'est une réponse suffisante.

Nous savons donc que le *tawhid* n'est pas complet s'il y a un manque dans une de ces trois parties. Mais revenons aux propos du Dr. Al-Qardâwi.

Son propos *:* ***« Notre bataille aujourd'hui n'est pas contre les achâ'iras, ni contre les mâturidiyya, les mu'tazillas, les jahmiyyas ».***

Beaucoup de ceux qui suivent la voie du Dr. Al-Qardâwi répètent ce propos. Soit parce qu'ils sont porteurs des croyances de ces sectes, soit parce qu'ils bâtissent leur propos avec la prétention que ces sectes ont été usées par le temps et n'existent plus. Cela est totalement faux. Ce à quoi nous assistons de nos jours de la part de prédicateurs, et de leurs livres témoignant de leurs croyances en est une preuve évidente. Regardez donc : As-Saqâf qui est mu'tazilli, Hassan Al-Bannâ qui est Mufawwid, et Al-Ghazâlî le mu'tazilli de cette époque, et Al Kawtharî, et beaucoup d'autres. Leurs livres circulent parmi les gens et sont remplis de *chirk* (polythéisme) dans les noms et attributs d'Allah. Des livres ont certes été publiés mettant en garde contre eux, notamment les livres de Cheikh Rabi' sur Sayyid Qutb.

Quand au propos du Dr. Al-Qardâwi : « ***Notre grande bataille est contre les athées… ».***

Nous disons :

1- Ce propos laisse à penser que le danger des athées est plus grand que le danger de celui qui renie les noms et attributs d'Allah, les interprète et les déforme. Et cela est faux. Car le danger de celui qui renie l'existence de Dieu n'est pas le même que ceux qu'a cités le Dr. Al-Qardâwi : les *achâ'iras, les mâturidiyyas, les mu'tazillas, les jahmiyyas…* En effet l'athée qui ne croit pas en la religion d'Allah et de Son messager ﷺ, son appel ne se propage pas, ne trouve pas d'écho parmi les musulmans.

Quand à l'appel des innovateurs parmi les *achâ'iras, les mu'tazillas, les jahmiyyas* et autres, leur danger est très important. Les porteurs de ces fausses croyances apparaissent en effet au sein même des musulmans comme étant des gens de science et de religion. Et ils assistent aux prières. Et ils prennent du Coran et des hadiths ce qu'il faut comme doutes pour égarer les musulmans. Ils transforment la vérité en mensonge et le mensonge en vérité, et font du *tawhid* du *chirk*, et font du *chirk* du *tawhid*. Des milliers de musulmans se sont laisser berner par eux.

2- Les propos précédents du Dr. Al-Qardâwi laissent à penser que ceux qui enseignent le *tawhid* des noms et attributs, le défendent, répliquent contre ceux qui le déforment, n'ont aucun rôle dans la lutte contre les athées et ceux qui renient l'existence d'Allah. Et cela est également faux. Car les savants passés et contemporains se dressent contre tous les mensonges, qu'ils proviennent des innovateurs se rattachant à l'Islam ou bien des athées. Ils ont écrit des livres sur tous les groupes et ont éclairci leur situation.

Cheikh Al Islam Ibn Taymiyya a écrit *Iqtida As-sirâta-l-mustaqîm fi mukhâlafat Ahl Al Jahîm*. Et son élève Ibnu-l-Qayyim a écrit *Hidâyat-l-hayârâ fi ajwibat al yahud wal nassâra.*

Ces livres parlent beaucoup de ceux qui renient l'existence d'Allah. A cette époque aussi les savants de la Sunna se sont dressés ensemble contre les ennemis de la religion parmi les innovateurs et les athées. Celui qui lit ces livres verra qu'ils ont mis en garde contre tous les partis des athées qui renient l'existence de la religion, comme les communistes et le parti du *Baa'th* et autres. Revenez donc aux livres, entre autres, de Cheikh Ibn Baz. Et lisez *As-suyuf al-bâtira li ilhâd*

al-chuyu'iyya al-kâfira (les sabres contre l'athéisme des communistes mécréants), et *al ba'thiya wal hadâtha* tous deux de Cheikh Muqbil, qu'Allah lui fasse miséricorde.

3- La prétention du Dr. Al-Qardâwi que notre bataille est contre les athées est démentie par la réalité à laquelle nous assistons aujourd'hui. Les frères musulmans ont analysé dans l'ensemble des pays musulmans les groupes avec lesquels ils peuvent s'associer et les partis laïques dans le but de l'entraide et de l'entente. Ils se sont alliés avec ceux du parti *Baa'th* et les chrétiens et les socialistes au Yémen. Et ils se sont alliés avec le parti socialiste et le parti *Wafd* laïque en Egypte, et à d'autres. Pire encore, ils en sont venus au Yémen à souhaiter la victoire du parti communiste. Comme cela s'est passé avec le représentant du parti des frères musulmans : Muhammad 'Abdallah Al Yadumî.

Et on a vu auparavant la position du Dr. Al-Qardâwi envers les ennemis de l'Islam, les juifs et les chrétiens et autres, son appel au rapprochement avec eux, à leur amour, et au rapprochement entre les religions… La bataille telle que se l'imagine le Dr. Al-Qardâwi et son parti est imaginaire et n'a aucune existence dans la réalité.

Quand à la prétention du Dr. Al-Qardâwi que le fait de parler sur les *achâ'iras*, les *mâturidiyyas*, les *mu'tazillas*, *jahmiyyas* et autres comme groupes innovateurs fragilise les rangs et aide les ennemis : cette prétention provient de son manque d'apprentissage du minhadj des salafs dans le *tawhid*, basé sur l'importance d'Allah ﷻ et sa conception éloignée de toute imperfection, de tout défaut et manque. Le Dr. Al-Qardâwi et son parti n'ont donc plus de jalousie, d'honneur de leur religion, étant donné qu'ils ne se mettent pas en colère pour Allah en entendant les propos des *mu'tazillas* et des *jahmiyyas* comme *ta'till* (négation) des attributs d'Allah. Et d'autres parmi eux ont renié Ses noms et Ses attributs, et l'ont décrit par ce qui ne Lui convient pas.

De même ils ne se mettent pas en colère contre les *Soufis Hululis* qui ont décrit Allah par *al-hulul* (l'incarnation, le panthéisme : dire qu'Allah est présent dans Sa création) et l'unification d'Allah avec sa création ! De même ce qui provient des *achâ'iras*, les *mâturidiyyas*, *jahmiyyas* et autres comme groupes innovateurs et égarés.

Ainsi, peut-on considérer que le fait de parler sur ceux qui décrivent Allah par le néant, sur ceux qui le décrivent par le *hulul* (l'incarnation) dans sa création, sur ceux qui renient les attributs d'Allah parmi les *mu'tazillas,* et sur ceux qui affirment comme attributs ce qui est en accord avec leur raison et leur passion et déforment le reste fragilise les rangs et aide les ennemis ? Peut-on considérer que le fait d'avertir les musulmans contre ces gens, de mettre en garde contre eux, et d'appeler à un seul *minhadj*, celui de *Ahl As-Sunna wal Jamâ'a* qui est celui du prophète ﷺ et des Compagnons - qu'Allah les agrée -, jusqu'à former une seule communauté, est considéré comme une ''fragilisation des rangs et une aide aux ennemis'' ? Arrêter de parler sur eux et laisser les gens s'égarer renforce-t-il les rangs et rabaisse-t-il les ennemis ? L'étrangeté des propos du Dr. Al-Qardâwi n'échappe à personne.

Mais il ne se suffit pas de cela. En effet, il voit qu'écrire un livre remplace l'apprentissage de ce qui est dit sur les noms et attributs et les réfutations contre les innovateurs sur cette question. Il a donc écrit un livre : *L'existence d'Allah*, et trouve qu'il est meilleur que les anciennes méthodes pour l'apprentissage des croyances de l'Islam !

Voici ce que le Dr. Al-Qardâwi dit : ***« J'ai écrit cette recherche « L'existence d'Allah » pour les élèves du cycle secondaire dans le centre religieux du Qatar comme étant une partie de ce qui leur est établi dans l'étude de la 'Aqida (la croyance) ou la science du Tawhid (l'unicité). Ceci est, d'après ce que je sais, une nouvelle orientation dans l'étude de la croyance dans les centres religieux et les facultés de droit islamique ou les facultés islamiques. Ce qui est répandu dans ces centres est l'étude des croyances à la manière dont elles ont été écrites par le passé, et d'accorder de l'importance aux questions auxquelles se sont intéressés les anciens et les contemporains. Il est nécessaire d'utiliser dans le champ de la croyance ce***

qui a été découvert à notre époque comme pensées nouvelles, et connaissances universelles et humaines, Et j'ai trouvé qu'il était bon de diffuser cette recherche après y avoir rajouté et indexé (certaines choses) et l'avoir révisée. En espérant qu'Allah en fasse profiter tous les élèves, et plus spécialement les élèves en sciences islamiques. Et il n'y a de réussite qu'avec Allah. - Fin - ». (Les croyances de l'Islam « L'existence d'Allah », p11).

L'insignifiance qu'il porte aux livres de croyance écrits dans le passé par nos pieux prédécesseurs n'échappe à personne. Cela suffit pour montrer son égarement.

A certes dit juste celui qui a dit :

و هبك تقول أن الصبح ليل   أ يعمى الناظرون عن الضياء

Suppose que tu dises que le matin est la nuit
Ceux qui regardent ne voient-ils pas la lumière ?

VII. Le Dr. Al-Qardâwi et la tendance rationaliste (‘aqlâniyya)

Le Dr. Al-Qardâwi est l’élève de Muhammad Al-Ghazâli qui est un rationaliste. C’est à dire qu’il fait prévaloir la raison sur les textes. Ainsi il rejette un hadith si sa raison ne l’accepte pas même si c’est un hadith sahih (authentique) qui se trouve dans le Sahîh Al-Bukhârî et/ou Muslim.

Il dit : ***« L’interprétation sans justificatif est rejetée, et l’interprétation abusive est rejetée. Comme le fait de concevoir les propos selon leur réalité, avec quelque chose qui l’en empêche par la raison, ou la législation, ou la science, ou la réalité (les faits) est également rejeté » (« Comment se comporter avec la Sunna », p159-160).***
Et il dit : ***« Il est du droit de chaque musulman de s’abstenir sur tout hadith qu’il voit en contradiction avec le jugement du Coran s’il ne lui trouve pas d’interprétation justifiée » (« Comment se comporter avec la Sunna », p96).***

Ainsi Al-Qardâwi n’accepte pas :
- Les hadiths s’opposant au Coran comme nous allons voir dans le premier exemple.
- Les hadiths s’opposant à la raison.

Concernant les hadiths s’opposant au Coran : le plus juste serait de dire : « <u>qui lui semblent être</u> en opposition avec le Coran ». Car il n’y a rien dans la Sunna authentique qui soit en opposition avec le Coran.

Le savant Ibnu-l-Qayyim a dit : « Il n’y a pas une seule sunnah authentique du prophète ﷺ qui soit en contradiction avec le livre d’Allah ﷾ ». (*At-Turuq al hikmiyya*, p101).

Et l’Imam Ac-Châfi’î a dit : « La Sunna du messager ﷺ ne contredit en aucune façon le livre d’Allah ﷾ » (*Ar-Rissâla*, p546).

Concernant les hadiths s’opposant à la raison : la raison n’a pas à intervenir dans un hadith s’il est authentique. Al-Qurtubi a dit : « Allah n’a pas basé les affaires de la religion sur la raison des serviteurs…Il a interdit et autorisé par Sa sagesse. Et si tout ce que la raison ne saisissait pas était rejeté, alors la plupart de la législation serait inconcevable pour la raison des gens ».
On en a un parfait exemple dans ce qu’a rapporté ‘Ali qui dit à propos de l’essuyage sur les *khufs (chaussons)* **:** *« Si la religion se fondait sur la raison, le dessous des chaussons mériterait plus d’être essuyé que le dessus », mais j’ai vu le messager ﷺ passer la main sur le dessus des chaussons ».*

Ibnu-l-Qayyim a dit : « Nous disons quelque chose d’absolu, et nous prenons Allah ﷾ et Ses anges à témoins, qu’il n’y a rien dans les paroles du prophète ﷺ qui soit en contradiction avec le Coran ni la raison saine ». (*As-sawâ’iq al mursala*, p507).

Le Dr. Al-Qardâwi a donc suivi les traces de son cheikh. Sauf que Muhammad Al-Ghazâli est clair dans le rejet des textes. Tandis que le Dr. Al-Qardâwi fait cela de façon plus couverte. Il utilise pour cela des méthodes. Parmi lesquelles :

<u>Première méthode</u>:

Le fait qu’il s’abstienne sur l’affirmation de hadiths se trouvant dans Al-Bukhârî et Muslim qui sont les livres les plus authentiques après le Livre d’Allah ﷾, le Coran. Parmi les hadiths sur lesquels Al-Qardâwi s’est abstenu : celui rapporté par l’Imam Muslim dans son *Sahîh*, où le prophète ﷺ a répondu à celui qui l’interrogeait sur son père. L’homme lui dit : où est-il ? Le prophète ﷺ a répondu : *« mon père et ton père sont dans le Feu ».*

Le Dr. Al-Qardâwi a dit : ***« Quel est donc le péché de 'Abdallah Ibn 'abd Al-Muttalib (le père du prophète) pour qu'il soit au Feu ? Alors qu'il fait partie des gens de la fitra (la sainte nature, ceux à qui l'islam n'est pas parvenu) et la vérité c'est qu'ils sont sauvés ».***

Puis il dit : ***« quel est le péché du père de cet homme qui interroge ? Alors qu'apparemment son père est mort avant l'Islam. C'est pour cela que je me suis abstenu sur le hadîth jusqu'à ce que ne m'apparaisse quelque chose qui apaise mon cœur. Quand à notre Cheikh Muhammad Al-Ghazâlî, il a certes rejeté clairement le hadith…». (« Comment se comporter avec la Sunna », p97-98).***

Concernant les propos du Dr. Al-Qardâwi nous disons que :

1- Le rapporteur du hadith, Anas Ibn Mâlik était parmi les plus savants des Compagnons concernant le Coran. Et il ne lui est pas apparu de contradiction entre le hadith et la parole d'Allah سبحانه وتعالى :

﴿ وَمَا كُنَّا مُعَذِّبِينَ حَتَّى نَبْعَثَ رَسُولاً ﴾

﴿Et Nous n'avons jamais puni [un peuple] avant de [lui] avoir envoyé un Messager﴾ s17 v15

2- Le hadith est rapporté par Muslim, qui fait partie des grands imams du hadith. Et Muslim, lui, ne s'est pas abstenu sur ce hadith.

3- Les savants se transmettent le *Sahîh* Muslim depuis des années, des siècles même, et aucun d'eux n'a contesté ce hadith.

4- Le Dr. Al-Qardâwi dit sur les gens de la *fitra* (la sainte nature, ceux à qui l'islam n'est pas parvenu) : « *la vérité c'est qu'ils sont sauvés ».* Ceci est à examiner pour plusieurs aspects :

__Premièrement__ : Il est parvenu des hadiths montrant que les gens de la *fitra* étaient dans le Feu. Que fait-on de ces hadiths ? Doit-on aussi tous les rejeter ?

__Deuxièmement__ : Les savants ont divergé sur le devenir des gens de la *fitra*. Sont-ils sauvés ou punis ? Ibn Kathîr a rapporté des paroles de savants à ce sujet puis a dit :

« Parmi eux, ceux qui ont dit qu'ils vont être éprouvés le jour du Jugement, au lieu de la résurrection. Celui qui obéira entrera au paradis… Et celui qui désobéira entrera en enfer…. Et cette parole fait le regroupement entre toutes les preuves. Les hadiths précédents qui se soutiennent, chacun témoignant pour l'autre, rendent cela clair. Et cet avis est celui qu'a rapporté Cheikh Abu-l-Hassan 'Ali Ibn Ismâ'îl Al Ach'ari d'après *Ahl As-Sunna wal Jamâ'a*. Et c'est celui qu'a soutenu Al-Hâfidh Abu Bakr Al-Bayhaqi dans son livre (*Al-i'tiqâd*) ainsi que d'autres savants … ».

Parmi les meilleurs propos sur cette question, celui de l'imam Al Chanqyti - qu'Allah lui fasse miséricorde - dans *Adawâ-l-bayân* sur l'explication du verset précédent. Il a cité les madhabs puis a dit à la fin de la recherche :

« Ce qui apparaît de la recherche sur cette question : les polythéistes seront-ils châtiés (alors qu'ils sont morts sur) la *fitra* ? Il apparaît qu'ils sont excusés par la *fitra* ici-bas. Et le jour du jugement ils seront éprouvés par un feu dans lequel on leur ordonnera de plonger. Celui qui y plongera entrera au paradis, et c'est celui qui aurait attesté de la véracité des messagers s'ils lui étaient venus ici-bas. Et celui qui refusera entrera en enfer et y sera châtié. Et c'est celui qui aurait démenti les

messagers s'ils lui étaient venus ici-bas. Car Allah sait ce qu'ils auraient fait si les messagers leur étaient venus. » (*Al Adwâ*, vol.3, p481).

Et le **comité permanent des savants de l'Ifta** a été interrogé à propos des gens de la Fitra : sont-ils sauvés ou non ? Voilà leur réponse :

« La louange est à Allah seul, et que la prière et le salut d'Allah soient sur Muhammad et sur ses Compagnons. Celui à qui l'appel à l'Islam est parvenu des gens avant lui ou ceux de son époque, et qui n'y a pas répondu et est mort sur cela, alors il fait partie des gens du Feu. Et celui à qui l'appel n'est pas parvenu, sera éprouvé le jour du Jugement, comme en atteste la Sunna du prophète ﷺ ». (*Fatâwa Al-Lajnat id-Dâ'imah*, n°172, vol.3, p48).

Et **Cheikh ibn 'Uthaymine** a été interrogé sur le devenir des gens de la *fitra*. Il a répondu :

« La vérité est que les gens de la Fitra se divisent en deux :
1- Celui à qui la preuve a été faite, qui a connu la vérité mais a suivi ce sur quoi étaient ses pères. Celui là n'a pas d'excuses et fait partie des gens du Feu.

2- Celui à qui la preuve n'a pas été faite. Alors son affaire (son sort) appartient à Allah, et nous ne connaissons pas son devenir. Et le Législateur ne nous l'a pas indiqué. Quand à celui pour lequel une preuve authentique affirme qu'il est au Feu, alors il est au feu ».
(*Majmu' fatâwa Ibn 'Uthaymine*, vol.2 p48).

Ainsi, on voit que la parole la plus juste sur cette question n'est pas celle qu'a choisie le Dr. Al-Qardâwi. Les preuves montrent que l'opinion selon laquelle ils seront éprouvés est la plus juste. Et le regroupement entre deux preuves est prioritaire sur le fait d'exclure une des deux. D'après cela, on peut dire que les personnes pour lesquels les textes attestent qu'ils sont dans le feu, sont des personnes à qui est parvenu l'appel mais n'y ont pas répondu. Ou qu'Allah a fait savoir à Son prophète ﷺ qu'ils font partie de ceux qui seront mis à l'épreuve et échoueront. Il n'y a donc aucune contradiction entre le verset et le hadith.

Troisièmement : Dans un hadith de Muslim, Abu Hurayra a rapporté que le prophète ﷺ a dit : *« J'ai demandé la permission à Mon Seigneur de demander pardon pour ma mère mais il ne me l'a pas permis. Et je lui ai demandé la permission de visiter sa tombe et il me l'a permis »*. Dans ce hadith Allah a interdit au prophète ﷺ de demander pardon pour sa mère alors qu'elle fait partie des gens de la *fitra*. Donc si les gens de la *fitra* étaient tous sauvés comme il le prétend, pourquoi le prophète ﷺ n'a-t-il pas été autorisé à demander pardon pour elle ?

5- Le propos du Dr. Al-Qardâwi : « ***Quand à notre Cheikh Muhammad Al-Ghazâlî, il a certes rejeté clairement le hadith car il est en contradiction avec le verset ﴿ Et Nous n'avons jamais puni [un peuple] avant de [lui] avoir envoyé un Messager ﴾ ».***

Le fait de rejeter un hadith car la raison ne l'accepte pas est un égarement évident. Et le Dr. Al-Qardâwi ne l'a fait suivre d'aucun commentaire pour montrer cette erreur. Et il se tait sur le mensonge laissant celui qui lit cela se faire tromper.

2- Deuxième méthode :

La deuxième façon d'agir du Dr. Al-Qardâwi pour rejeter des textes authentiques : leur interprétation de façon contradictoire au texte et cela sans preuve.

Par exemple : Abu Hurayra a rapporté que le prophète ﷺ a dit : *« Le Feu se plaignit auprès de Son Seigneur en disant : Seigneur ! mes parties se dévorent les unes les autres….Sur ce, Il lui accorda deux souffles : un pendant l'hiver, et un deuxième pendant l'été. D'ailleurs, c'est à l'un et l'autre que vous éprouvez la plus grande chaleur et le froid le plus intense »* Bukhârî-Muslim.

Le Dr. Al-Qardâwi dit en commentaire de ce hadith : ***« Les étudiants aujourd'hui étudient en géographie les causes des changements de saisons et de l'apparition de l'été, de l'hiver, du chaud et du froid. Elles reposent sur des lois universelles connues de ceux qui les étudient. Comme il est connu qu'on trouve dans certaines parties du globe un hiver au froid rude, et dans d'autres endroits un hiver avec une chaleur intense. J'ai visité l'Australie en été 1988 et j'ai trouvé chez eux un hiver et un froid rude. Et j'ai visité l'Amérique du Sud en hiver 1989 et j'ai trouvé chez eux un été chaud. Il faut donc considérer ce hadith comme étant une métaphore (majâz) et une représentation artistique qui représente la grande chaleur comme étant un autre souffle parmi ses souffles. Et l'enfer contient comme formes de châtiments la chaleur et le froid les plus intenses ! » (Comment se comporter avec la Sunna p160-161).***

On note que :

1- Le Dr. Al-Qardâwi contredit ce qui apparaît du hadith en se basant sur la recherche en géographie ! Recherches menées par des hommes, donc loin d'être infaillibles. Recherches où certains affirment quelque chose un jour, et reviennent dessus le lendemain du fait de leur manque de science. Et cela n'est pas permis dans la législation.

2- Il l'a contredit par le fait qu'on trouve à une même période du froid dans un pays et de la chaleur dans un autre. Or cela existait au temps des Compagnons, des *Tâbi'ines* (leurs successeurs) et de ceux qui sont venus après parmi les savants des gens de la Sunna. Et ils ne se sont pas opposés à ce qui apparaît du hadith. Ils l'ont plutôt accepté.

Ainsi Al-Qurtubi a dit : « Si *As-Sâdiq* (le véridique) informe d'une chose possible qui n'a pas besoin d'interprétation (*ta-will*), alors le plus digne est de le concevoir selon sa réalité » (*Al-Fath* vol.2 p19).

Al-Zayn Ibnu-l-munawwîr a dit concernant ce hadith: « Ce qui est choisi c'est de le concevoir selon sa réalité… » (même référence).

L'Imam An-Nawawi a dit en explication de ce hadith que Al-Qâdi 'Iyâd l'a considéré selon sa réalité. Puis An-Nawawi a dit : « Il n'y a pas d'objection à le concevoir selon sa réalité, cela oblige qu'on le juge selon l'apparence, et Allah est plus savant » *(explication du Sahîh Muslim*, vol.2, p120).

On voit donc que les savants ont considéré ce hadith tel qu'il est, non de façon métaphorique comme l'a fait le Dr. Al-Qardâwi.

Et le comité permanent des savants de l'Ifta a été interrogé à ce propos :

Question : Quel est le jugement sur celui qui rejette certains hadiths authentiques qui se trouvent dans Al-Bukhârî et Muslim, comme le hadith sur le châtiment de la tombe et ses délices, l'ascension, l'ensorcellement, l'intercession et la sortie du feu… ? Peut-on prier derrière eux ? Leur passe-t-on le salam ou s'écarte-t-on d'eux ?

Réponse : La louange est à Allah, et que la prière et le salut d'Allah soient sur Muhammad, sur sa famille et sur ses Compagnons. Les gens de la science du hadith recherchent avec eux ce qui est rapporté, son authenticité et son rejet. Ils leur font connaître son authenticité et son sens. S'ils persistent après cela dans leur rejet ou la déformation des sens véritables des textes, en suivant leurs passions et en les rabaissant à leur faux avis, alors ce sont des pervers. Et il faut s'écarter

d'eux et ne pas se mêler à eux, afin de se protéger de leur mal. Sauf si le fait de rester en contact avec eux est fait dans le but de les conseiller et les guider. Quand à la prière derrière eux, son jugement est le même que celui de la prière derrière un pervers. Et le plus sûr est de ne pas prier derrière eux, car certains hommes de science les ont déclarés mécréants. Et la réussite est avec Allah. Que la prière et le salut d'Allah soient sur notre prophète Muhammad, sa famille et ses Compagnons ». (*Fatawa Al-Lajnat id-Da'imah*, n°6280, vol.2/p36).

Le Dr. Al-Qardâwi accuse les savants de la communauté de ne pas évoluer tandis qu'il décrit certains auteurs, rationalistes, et innovateurs comme étant des génies exceptionnels.

Il est connu que les droits des savants ont été lésés, même dans le passé, par les innovateurs et les gens de l'égarement qui les ont décrits de la pire des façons. Tout cela car ces savants ne suivent pas leurs passions mais plutôt les preuves.

Le Dr. Al-Qardâwi les a décrits dernièrement par *al-jumud* : l'immobilisme, la rigidité, le fait de ne pas évoluer. Il dit dans son livre *L'Ijtihad dans la législation islamique* à la page 47, à propos de la *Zakat Al Fitr* (la zakat à la fin du ramadan), doit-elle être acquittée en nourriture ou est-il permis d'acquitter sa valeur en argent ? : Il dit après avoir cité l'opposition d'Ibn Hazm de l'acquitter en argent : ***« Nous voyons certains savants jâmidine (ceux qui sont traités d'immobilisme, de rigidité, de ne pas évoluer) sur les textes, faire des fatwas aux gens sur Zakat Al Fitr. Et ils interdisent formellement d'acquitter sa valeur en argent et n'acceptent que les grains. Et le plus souvent la nourriture du pays est faite de blé ou d'orge ou d'autres choses semblables. Et cela n'est pas considéré comme étant facile à trouver pour un riche, ou comme étant profitable à un pauvre dans les villes musulmanes qui maintenant achètent le pain déjà prêt et n'ont pas besoin de graines ».***

Nous allons maintenant voir qui sont ces savants qui disent qu'il n'est pas permis d'acquitter *Zakat Al Fitr* en argent. Nous allons juste citer le nom d'une partie d'entre eux :

- L'Imam Mâlik
- L'Imam Ac-Châfi'i
- L'Imam Ahmad
- Abu 'Ubayd Al Qâssim Ibn Salâm
- Ibn Hazm
- Ibn Rushd
- Ibn Qudâma
- Al Baghawi
- L'Imam An-Nawawi
- Cheikh Al Islam Ibn Taymiyya… - qu'Allah leur fasse miséricorde -.

Et bien d'autres encore…Voilà quelques noms de savants que le Dr. Al-Qardâwi traite d'immobilisme, de rigidité, de ne pas évoluer. Or, celui qui dénigre ces savants dénigre en fait la religion.

Et le Dr. Al-Qardâwi fait l'éloge de contemporains dont certains sont connus pour leur égarement, leur déviation et leurs innovations. Et certains sont seulement des écrivains parmi d'autres, n'ayant pas de science. Il dit :

« La communauté a certes produit à cette époque des génies hors-pairs dans les sciences, l'écriture et les différents arts. Pourquoi donc ne pas mettre en évidence ce genre de génies dans le domaine du fiqh (la jurisprudence) et de l'ijtihad. Qui renie le génie de Muhammad 'Abduh, Rachîd Ridâ, 'Abdelmajid Salîm, Muhammad Chaltut, Muhammad Al Khadhar Hossein, At-Tâhir Ibn 'Achur, Farâj As-Sanhuri, Ahmad Ibrâhim, 'Abdel Wahab Khalaf, Muhammad Abu Zuhra et 'Ali Al-Khafîf » (L'ijtihad dans la législation islamique, p146).

Voyez comment il a fait de ces gens des génies hors-pairs, exceptionnels. Et il a fait de L'Imam Mâlik, Ac-Châfi'i, l'Imam Ahmad, Ibn Taymiyya, Ibn Bâz, Ibn 'Uthaymine…et d'autres, des gens qui n'évoluent pas ! Qu'Allah guide le Dr. Al-Qardâwi. Amine.

VIII. Le Dr. Al-Qardâwi et son appel au rapprochement entre le sunnisme et le chiisme

Le chiisme est une des pires sectes égarées que l'Islam ait jamais connue. Voici quelques éléments de leurs croyances. On se passera bien de réfuter leurs propos, certains étant de la mécréance. Ce n'est pas le but ici. Le but est simplement de montrer très rapidement quelques unes de leurs croyances dont chacun jugera de l'égarement, pour se faire une idée de ce avec quoi le Dr. Al-Qardâwi veut le rapprochement. Voici ce que contient leur livre *Al Kafi* qui est selon eux l'ouvrage Chiite le plus sûr. C'est une collection de Hadiths attribués au Prophète ﷺ et aux Imams Infaillibles, selon leur doctrine. Ce livre est aux Chiites ce que *Sahih* Al-Bukhârî est aux Sunnites. On y trouve :

"Les Imams ont la science de tout ce qui a été révélé aux anges et aux prophètes " (1/255).
"Les Imams savent quand ils vont mourir, et ils ne meurent que par leur choix " (1/258).
"Les Imams ont la science du passé et du futur, et rien ne leur est caché " (1/260).
Ces paroles sont de la mécréance et du polythéisme, car seul Allah connaît l'invisible, le futur et le passé. Allah ﷻ dit :

﴿ إِنَّ اللَّهَ عِنْدَهُ عِلْمُ السَّاعَةِ وَيُنَزِّلُ الْغَيْثَ وَيَعْلَمُ مَا فِي الْأَرْحَامِ وَمَا تَدْرِي نَفْسٌ مَاذَا تَكْسِبُ غَداً وَمَا تَدْرِي نَفْسٌ بِأَيِّ أَرْضٍ تَمُوتُ إِنَّ اللَّهَ عَلِيمٌ خَبِيرٌ ﴾

﴿ Vraiment, Allah détient seul la science de l'heure, Il fait descendre la pluie et Il connaît ce qui est dans les matrices. Personne ne sait ce qu'il acquerra demain et personne ne connaît la terre où il mourra. Certes Allah est Omniscient et Parfaitement Connaisseur. ﴾ s31 v34

Et ils ont fait de l'exagération en ce qui concerne Ali :
" L'obéissance à Ali est la véritable humilité et lui désobéir est de la mécréance ".
" Quiconque installe un autre Imam en dehors de Ali et retarde (ainsi) son califat est un polythéiste ". (10/55). Ces paroles déclarent que tous les sunnites (*Ahl As-Sunnati wal Jamâ'a*) sont mécréants et polythéistes, car les gens d'*Ahl As-Sunnati wal Jamâ'a* croient au califat de Ali après ceux de Abu Bakr, 'Umar et Uthman, qu'Allah les agrée.

Voilà ce que contiennent d'autres ouvrages chiites, les propos suivants étant odieux, ils peuvent choquer la sensibilité de certains :

" Il a été rapporté que Abu Abdallah a dit : " Pas un enfant ne naît sans qu'un diable ne soit présent. Si Allah sait qu'il sera des nôtres (chiite), Il le protègera de Satan. S'il n'est pas des nôtres, le diable enfoncera son doigt dans son anus et il deviendra pervers. Si c'est une femelle, il enfoncera son doigt dans son vagin et elle se prostituera ".

" Il a été rapporté d'après Dja'far Ibn Muhammad les paroles suivantes : " Le Prophète Muhammad ﷺ avait l'habitude de placer sa face sur la poitrine de (sa fille) Fatima avant d'aller dormir (!!)".

" Ali Ibn Abi Talib rapporte qu'un jour, il dormit avec le Prophète ﷺ et sa femme 'Aicha dans le même lit, et sous la même couverture, et que le Prophète ﷺ s'est levé pour faire la prière la nuit et les laissa dans le même lit sous la même couverture (!!)".

Même la famille du Prophète ﷺ n'est pas épargnée de leurs mensonges et poisons.

- La croyance Chiite concernant le Coran :

Ils affirment que le Coran a été altéré, aussi bien par des changements que des omissions. Et que le Coran complet aurait été révélé à Fatima après le prophète ﷺ, et ils l'appellent le *Mushaf de Fatima* : Abu Bassir rapporte qu'il a demandé à l'Imam Dja'far : " Ô Abu 'Abdallah, qu'est-ce que le Mushaf de Fatima ? ". Il me répondit : " C'est un Coran trois fois plus grand que la copie que vous avez du Coran. Et par Allah, il ne contient pas une lettre de votre Coran ".

Jabir rapporte qu'il a entendu l'Imam Baqir dire : " Personne n'a affirmé avoir compilé le Coran sans être un menteur. La seule personne qui l'ait compilé, et mémorisé selon sa révélation est Ali Ibn Abi Talib et les Imams qui lui ont succédé ".

Un homme dit : quelqu'un récitait le Coran en compagnie de l'Imam Dja'far. J'entendis certains versets dans la récitation non-conformes à la récitation des gens. L'Imam Dja'far dit à la personne récitant : " Ne récite pas comme cela. Récite-le comme les gens le récitent jusqu'à ce que le Mahdi arrive. Quand il arrivera, il récitera le Coran selon sa révélation originale et le Coran compilé par Ali sera ainsi mis en avant ".

Allah a dit dans la Sourate Taha verset 115 :

﴿ وَلَقَدْ عَهِدْنَا إِلَى آدَمَ مِنْ قَبْلُ ﴾

﴿ ***Nous avions donné à Adam un ordre auparavant, mais il a oublié…*** ﴾

L'Imam Dja'far explique (selon les Chiites) qu'Allah a révélé ce verset avec les mots suivants : " Nous avions donné à Adam un ordre auparavant *au sujet de Muhammad, Ali, Fatima, Hassan, Hussayn et les Imams de leur descendance*, mais il a oublié ". Par Allah, ce sont les mots révélés à Muhammad ".

Allah a dit dans la Sourate Muhammad verset 9 :

﴿ ذَلِكَ بِأَنَّهُمْ كَرِهُوا مَا أَنْزَلَ اللَّهُ فَأَحْبَطَ أَعْمَالَهُمْ ﴾

﴿ ***Car ils ont détesté ce qu'Allah a révélé, donc Allah en retour a annulé leurs œuvres*** ﴾

Al-Qummi rapporte que l'Imam Mohammad Baqir a dit que Jibrîl (l'ange Gabriel) a transmis le verset : " Car ils ont détesté ce qu'Allah a révélé *à propos de Ali* ", mais les apostats (c'est-à-dire les Compagnons) ont enlevé le nom de Ali (du Coran).

- La croyance Chiite concernant le Prophète ﷺ :

Allah dit dans la Sourate Al-Baqara verset 26 :

﴿ إِنَّ اللَّهَ لا يَسْتَحْيِي أَنْ يَضْرِبَ مَثَلاً مَا بَعُوضَةً فَمَا فَوْقَهَا ﴾

﴾ Certes, Allah ne se gêne point de citer en exemple un moustique ou quoi que ce soit de plus grand. ﴿

Le savant Chiite Ali Ibn Ibrahim explique que par le mot " moustique ", Allah fait référence à Ali et par les mots " quoi que ce soit au-dessus ", il désigne le Prophète Muhammad ﷺ. Ils osent comparer Ali à un moustique et le Prophète ﷺ à quelque chose d'un peu supérieur !

Pour eux le rang d'imam est plus élevé que celui des anges et des messagers :

Al-Khumayni a écrit dans son livre *Al-Hukumatul Islamiya* (p.52) : " <u>C'est un principe nécessaire de notre croyance, que nos Imams ont des rangs supérieurs aux anges les plus proches et aux Messagers envoyés</u>".

Il a aussi dit dans *Ittihad wa-Yak-Jihati* p.15 : " Tout Prophète est venu établir la justice sur terre, son but (à Muhammad ﷺ) était aussi d'établir la justice, mais il n'a pas réussi. Sa position est la même que celle des Prophètes qui sont venus pour réformer la société humaine et établir la justice, mais qui ont échoué durant leur vie ".

Qu' Allah nous protège de leur hérésie et égarement.

<u>- La croyance Chiite concernant les Compagnons :</u>

Kulayni cite l'Imam Baqir : " Les gens sont devenus apostats après la mort du Prophète ﷺ sauf trois personnes : Al-Mikdad ibn Al-Aswad, Abu Dhar Al-Ghifari et Salman Al-Farissi ". Et il continue : " Abu Bakr et 'Umar ne se sont pas repentis avant de mourir. En fait, ils n'ont même pas mentionné ce qu'ils ont fait à Ali. Qu'Allah et les anges et l'humanité les maudissent ".

Mulla Baqir a écrit " Nous croyons qu'il faut se dissocier des quatre idoles suivantes : Abu Bakr, 'Umar, 'Uthman et Mu'awiya, et de quatre femmes : 'Aisha, Hafsa, Hind et Ummul Haka, avec tous leurs associés et fidèles. Ce sont les pires êtres parmi la création d'Allah, et il n'est pas possible de croire en Allah, son Messager et aux Imams sans se dissocier de leurs ennemis ". (*Haqul Yaqin* : 2 : 519).

Mulla Baqir Majlisi écrit : " Pharaon et Haman dans le Coran désignent Abu Bakr et 'Umar " (*Haqul Yaqin* : 342).

Leurs insultes n'ont pas épargné Abu Bakr, 'Umar, 'Uthman, et les autres Compagnons, qu'Allah a agréé dans le Coran.

<u>- La Croyance Chiite concernant *Ahl Sunna Wal Djama'a* (sunnites):</u>

Kulayni rapporte un hadith de l'Imam Baqir : " Toute personne en dehors des Chiites est illégitime (un bâtard)".

Mulla Baqir cite l'Imam Zaynul 'Abidin : une personne questionna l'Imam à propos de Abu Bakr et 'Umar. L'Imam répondit : " J'ai été informé qu'ils étaient tous deux mécréants et toute personne qui s'allie à eux (en pensant qu'ils sont bons) est aussi mécréante. " (*Haqul Yaqin* : 2 : 522).

Les Chiites considèrent les Sahabas comme des menteurs et apostats. Il y a même une invocation appelée *Du'a Sanamay Quraysh* (invocation des deux idoles de Quraysh). C'est une invocation faussement attribuée à Ibn 'Abbas. Abu Bakr et 'Umar y sont maudits et traités d'idoles de Quraysh, le *chirk* leur est attribué, de même qu'à leurs filles 'Aisha et Hafsa, femmes du Prophète

ﷺ. Cette Prière a été publiée avec une fatwa de six savants Chiites majeurs, dont Al Khumayni, encourageant les Chiites à la réciter dans chaque prière.

- Les Chiites et la *Tuqya* :

La *tuqya* chez les Chiites est le fait de dissimuler sa vraie foi et ses vraies croyances aux autres. En fait, cela correspond tout simplement au mensonge qui fait partie des grands péchés…

Les Chiites attribuent ces paroles à l'Imam Dja'far As-Sadiq : " Neuf dixièmes de la religion sont de la *tuqya* (dissimulation), c'est pourquoi celui qui ne dissimule pas n'a pas de religion ". (*Al-Kafi* : 9/110).

" Mélangez-vous avec eux (les sunnites) de l'extérieur, et opposez vous à eux intérieurement ". (*Al-Kafi* : 9/116).

- Les Chiites et le Mariage Temporaire ou *Mut'a* :

Cela est permis chez eux. En fait c'est plus proche de la prostitution que du mariage, un mariage temporaire pouvant durer quelques minutes. Al-Qummi et Al-Kashani ont rapporté de l'Imam Dja'far As-Sadiq " *Al-mut'a* est ma religion et la religion de mes pairs. Celui qui la pratique, pratique notre religion, et celui qui la renie, renie notre religion et croit en une autre ".

Ils ont prétendu que le Prophète ﷺ a dit : " Celui qui pratique *al-mut'a* ne serait-ce qu'une seule fois, n'aura plus à craindre la colère d'Allah ".

Quel concept alléchant pour une personne dont la foi ne lui permet pas de se préserver de l'adultère et de la débauche. Le chiisme lui permet d'assouvir tous ses désirs ! Qu'Allah nous protège de l'égarement.

Le but, comme nous l'avons dit, n'est pas d'exposer entièrement la croyance odieuse des chiites, chose qui nécessiterait un ouvrage à lui seul, mais seulement de montrer rapidement quelques uns de leurs blasphèmes et paroles immondes concernant le prophète ﷺ, ses femmes, les Compagnons, le Coran…

Voici une parole sage de Abdallah Ibn Al-Mubarak au sujet des chiites : " Si tu poses la question suivante aux Juifs : quels sont les meilleurs êtres de la Création après Mussa (Moïse) ? Ils te répondront : les Compagnons de Moïse ! Si tu poses la question suivante aux Chrétiens : quelles sont les meilleures créatures d'Allah après 'Issa (Jésus) ? Ils te répondront : les Apôtres de Jésus ! Et si tu poses la question aux chiites: quelles sont les pires créatures que la Terre ait jamais portées ? Ils te répondront : les Compagnons de Muhammad ﷺ ! ".

Il convient donc aux musulmans de ne pas être dupes des manigances actuelles consistant à vouloir rapprocher Sunnisme et Chiisme en mettant les divergences de côté. Le musulman n'a pas le droit d'avoir une quelconque sympathie envers ces innovateurs et se doit de les combattre de toutes ses forces afin de préserver la pureté de l'Islam, du Coran, de la Sunna, l'honneur de la Famille du Prophète ﷺ et de ses Compagnons. D'ailleurs, les Savants de la Sunna parmi les Salafs ont toujours été d'une intransigeance totale à l'égard de ce genre de secte, car leur accorder une quelconque sympathie sous prétexte de ne pas vouloir diviser la communauté musulmane qui l'est déjà assez n'est qu'une tromperie de Chaytane afin de pouvoir s'insérer dans la croyance pure des sunnites, *Ahl As-Sunnati wal Jama'a*.

Et malgré cela, voici ce que dit le Dr. Al-Qardâwi, qu'Allah ﷻ le guide. Un journaliste rapporte ses propos lors d'une conférence concernant la tolérance envers les autres madhabs dans la revue *Akhbar Al Khalij* le 20/9/1998 :

« Le Dr. Al-Qardâwi a indiqué la position de l'Islam et sa tolérance envers les madhabs sunnites et autres, comme celui des chiites et Zaïdiyas et Ibâdiyyas. La divergence est obligatoire, notamment dans les branches de certaines questions, et dans les branches de certaines croyances. Car les fondements, et la louange est à Allah, sont unanimes. Nous sommes tous les gens d'une seule religion, et notre Qibla est unique. La divergence peut tourner autour de certaines choses se rattachant aux actes des individus. Leur responsabilité face à leurs actes et la question de l'infaillibilité des imams chez les chiites et des imâmiyyas sont, pour leur part, des branches dans les croyances. Mais, demeurent les fondements qui sont unanimes. Il n'y a donc pas de gêne dans ces divergences dans les branches. Et on peut tout rassembler autour d'un seul sens.
Et Al-Qardâwi a assuré que la divergence des madhabs est une obligation religieuse, linguistique, humaine et universelle. Il a donné des exemples sur cela. Il n'est pas demandé à la personne qui est de confession chiite d'abandonner son chiisme. Mais c'est un appel au rapprochement qui est réclamé de notre part, que l'on s'unifie autour des positions et du devenir des affaires - Fin - ».

Voilà ce qu'on retire de ces propos :

1- Il prétend que l'Islam se montre tolérant envers les madhabs tel que le chiisme, Al-Zaydiya et Al-Ibâdiya.
2- Sa claire reconnaissance qu'il n'y a aucune gêne dans la divergence des madhabs.
3- La croyance des gens de la Sunna et du chiisme et Al-Zaydiya et Al-Ibâdiya est une seule et même.
4- La question de l'infaillibilité chez leurs imams fait partie des branches de la foi, et les fondements sont unanimes.
5- Il ne demande pas aux chiites de renoncer à leur chiisme.
6- Son appel au rapprochement avec les chiites.

Nous disons :

<u>1- Concernant le premier point :</u>

« Que l'Islam se montre tolérant envers les madhabs tel que le chiisme, Al-Zaydiya et Al-Ibâdiya… » : Cela est faux. Car l'Islam pur est celui avec lequel est venu le prophète ﷺ et qu'observèrent, en accord avec son apprentissage, les pieux prédécesseurs parmi les Compagnons - qu'Allah les agrée - et ceux qui les ont suivis dans le bien. Dans ce cas l'islam ne se montre pas tolérant envers les sectes innovatrices qu'a citées le Dr. Al-Qardâwi. Car elles s'opposent à l'Islam dans beaucoup de principes, que ce soit dans les croyances ou les jugements. Et Allah ﷻ nous a mis en garde contre les innovations. Et les pieux prédécesseurs ont également mis en garde contre les innovateurs :

Le prophète ﷺ a dit : *« Accrochez-vous à ma Sunna et à celle de mes successeurs les bien guidés; tenez y avec vos molaires, et méfiez-vous des innovations [en matière de religion]. Car toute chose nouvellement inventée est une innovation et toute innovation est un égarement et tout égarement est en Enfer »* (Authentique, rapporté par Abu Dawud et At-Tirmidi).

Le Prophète ﷺ a dit *« Quiconque innove ou accommode un innovateur a sur lui la malédiction d'Allah, des anges et de toute l'humanité »* Al-Bukhârî-Muslim.

Ibn ‘Abbas a dit : " En effet la chose la plus détestable auprès d’Allah est l’innovation ".

Ibn ‘Umar a dit : " Toute innovation est un égarement, même si la majorité des gens la voit comme une bonne chose ".

Al-Fudayl Ibn ‘Iyad a dit : " Quiconque s’assied avec un innovateur, fais attention à lui. Quiconque s’assied avec un innovateur n’a pas reçu de sagesse. J’aimerais qu’il y ait un mur de fer entre moi et l’innovateur. Manger avec un juif ou un chrétien m’est préférable au fait de manger avec un innovateur ".

‘Abdallah ibn ‘Umar as-Sarkasi, le savant de Khazar a dit : " J’ai mangé avec un innovateur et cela est parvenu aux oreilles d’Ibn Al-Mubarak qui a dit : " Je ne lui parlerai plus pendant 30 jours " ".

Al-Layth ibn Sa’d a dit : " Si je vois une personne des passions marcher sur l’eau, je n’accepterais malgré cela rien d’elle". Alors l’Imam Ac-Châfi’i a dit : " Il n’est pas allé assez loin. Si je la vois voler dans les airs, je n’accepterai rien d’elle ".

Et malgré cela, le Dr. Al-Qardâwi veut se montrer tolérant avec les gens de ces madhabs qui sont des gens de l’innovation ?

Deuxième point :

« Il n’y a aucune gêne dans la divergence des madhabs » : Cela est en contradiction avec le livre d’Allah ﷻ et la Sunna de Son prophète ﷺ comme appel à l’unification et blâme de la division. Nous avons a vu beaucoup de ces preuves dans les chapitres précédents. Nous rappellerons seulement quelques versets :

﴿ وَإِنَّ هَذِهِ أُمَّتُكُمْ أُمَّةً وَاحِدَةً وَأَنَا رَبُّكُمْ فَاتَّقُونِ ﴾

﴿Et ceci est votre communauté, une communauté unique, et Je suis votre Seigneur. Craignez-Moi donc﴾ s23 v52

﴿ وَلا تَكُونُوا مِنَ الْمُشْرِكِينَ ۞ مِنَ الَّذِينَ فَرَّقُوا دِينَهُمْ وَكَانُوا شِيَعاً كُلُّ حِزْبٍ بِمَا لَدَيْهِمْ فَرِحُونَ ﴾

﴿Et ne soyez pas parmi les associateurs. Parmi ceux qui se sont divisés dans la religion jusqu’à être plusieurs clans, chaque parti étant content de ce qu’il a﴾ s30 v31-32

﴿ وَاعْتَصِمُوا بِحَبْلِ اللَّهِ جَمِيعاً وَلا تَفَرَّقُوا ﴾

﴿Et cramponnez-vous tous ensemble au ‹Habl› (câble) d'Allah et ne soyez pas divisés﴾ s3 v103

Si la division est interdite dans notre religion et est une cause de faiblesse et de perte, comment le musulman peut-il l’agréer et n’en ressentir aucune gêne ?

<u>Troisième point</u> :

« La croyance des gens de la Sunna et du chiisme et Al-Zaydiya et Al-Ibâdiya est une seule et même croyance ».
Que le lecteur se réfère donc à l'introduction de ce chapitre sur le bref aperçu des croyances chiites, il s'apercevra que ce propos est totalement faux. Nous citerons seulement en complément que :

1- La croyance de *Ahl As-Sunna* est basée sur la croyance que le Coran est la parole d'Allah, et qu'il est incréé. Et ceux qu'a cités le Dr. Al-Qardâwi affirment que le Coran est créé.
2- La croyance de *Ahl As-Sunna* est basée sur le fait que les croyants verront leur Seigneur. Alors que Al-Zaydiya et Al-Ibâdiya ne croient pas en cela.
3- La croyance de *Ahl As-Sunna* est basée sur le fait que celui qui fait un grand péché est désobéissant, mais n'est pas mécréant. Alors que Al-Ibâdhiya disent que c'est un mécréant. C'est pour cela qu'ils déclarent mécréantes les sociétés islamiques.

Et encore beaucoup d'autres différences qu'on ne peut pas toutes citer. Et après cela comment prétendre que la foi des gens de la Sunna est pareille à celle de ces groupes ?

<u>Quatrième point</u> :

« La question de l'infaillibilité de leurs imams fait partie des branches de la foi, et les fondements sont unanimes ».

L'infaillibilité chez les chiites est considérée comme une des grandes bases de leur croyance. Cela signifie chez eux qu'ils croient que leurs imams sont préservés de toute faute et tout oubli, et de tout péché, petit ou grand. On retrouve cela dans beaucoup de leurs ouvrages. Ils ne se sont pas contentés de cela mais sont allés jusqu'à prétendre que leur rang d'imam est plus élevé que celui des anges et des messagers ! Comme dit Al-Khumayni : « C'est un principe nécessaire de notre croyance, que nos Imams ont des rangs supérieurs aux anges les plus proches et aux Messagers envoyés (!!). » (*Al Wilâya at-takwiniyya*, p52).

Qu'Allah nous protège de l'égarement. Comment prétendre cela alors que cette infaillibilité ne s'est pas même réalisée avec les messagers. Allah ﷻ dit à propos d'Adam :

﴿ وَعَصَى آدَمُ رَبَّهُ فَغَوَى ۞ ثُمَّ اجْتَبَاهُ رَبُّهُ فَتَابَ عَلَيْهِ وَهَدَى ﴾

﴿ Adam désobéit ainsi à son Seigneur et il s'égara. (Tout de suite, Adam se repentit de son péché), ainsi son Seigneur le choisit, agréa son repentir et le guida ﴾ s20 v121-122

﴿ قَالَا رَبَّنَا ظَلَمْنَا أَنْفُسَنَا وَإِنْ لَمْ تَغْفِرْ لَنَا وَتَرْحَمْنَا لَنَكُونَنَّ مِنَ الْخَاسِرِينَ ﴾

﴿ Tous deux dirent: ‹Ô notre Seigneur, nous nous sommes faits du tort à nous-mêmes. Et si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serons très certainement du nombre des perdants›. ﴾ s7 v23

Et Allah ﷻ dit à propos de Muhammad ﷺ :

﴿ عَفَا اللَّهُ عَنْكَ لِمَ أَذِنْتَ لَهُمْ حَتَّى يَتَبَيَّنَ لَكَ الَّذِينَ صَدَقُوا وَتَعْلَمَ الْكَاذِبِينَ ﴾

﴿ Qu'Allah te pardonne de leur avoir donné la permission (de s'absenter) avant que tu ne puisses distinguer les véridiques des menteurs ﴾ s9 v43

﴿ عَبَسَ وَتَوَلَّى ۞ أَنْ جَاءَهُ الْأَعْمَى ۞ وَمَا يُدْرِيكَ لَعَلَّهُ يَزَّكَّى ۞ أَوْ يَذَّكَّرُ فَتَنْفَعَهُ الذِّكْرَى ﴾

﴿ Il s'est renfrogné et il s'est détourné, parce que l'aveugle est venu à lui. Qui te dit: peut-être [cherche]-t-il à se purifier? ou à se rappeler de sorte que le rappel lui soit profitable ? ﴾ s80 v1-4

Et il est rapporté du prophète ﷺ qu'il n'est pas totalement infaillible : Umm Salama rapporte qu'il a dit : *« Je ne suis qu'un homme et il arrive qu'on vienne plaider devant moi. Il se peut que l'un de vous soit plus éloquent, et (lorsqu'il parle) il me semble qu'il dit la vérité et je juge ainsi en sa faveur. (Sachez) celui à qui je juge d'avoir le droit d'un musulman n'a en fait qu'une partie du Feu ; il peut la prendre comme il peut la laisser »* Al-Bukhârî, n°7181.

De plus :

1- Les chiites croient que tout ce qui provient de leurs douze Imams est comme la parole d'Allah ﷻ et de Son prophète ﷺ ! C'est pour cela que les chaînes de transmission de leurs hadiths se terminent le plus souvent à un de leurs Imams.

2- Les chiites retournent en cas de litige aux paroles de leurs Imams. Alors qu'Allah ﷻ a indiqué de retourner au Coran et à la Sunna. Allah ﷻ dit :

﴿ فَإِنْ تَنَازَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ إِنْ كُنْتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ذَلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلاً ﴾

﴿ Puis, si vous vous divergez en quoi que ce soit, renvoyez (le jugement) à à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleur interprétation (et aboutissement). ﴾ s4 v59

3- Ils ont exagéré avec les tombes de leurs Imams. Ils en ont fait des lieux saints et de rassemblement. Et beaucoup d'autres points encore…

Quand à sa prétention que les fondements sont les même chez eux, ce qui précède suffit pour montrer la fausseté de ce propos.

Cinquième et sixième point :

Le fait qu'il ne demande pas aux chiites de renoncer à leur chiisme et son appel au rapprochement avec les chiites.

Ainsi, chacun voit ce sur quoi le Dr. Al-Qardâwi veut que restent ces groupes. Et son appel au rapprochement avec eux est comme le rapprochement entre les religions qui a précédé. C'est un appel entre le rapprochement entre le *tawhid* et le *chirk* (polythéisme), la guidée et l'égarement, la lumière et l'obscurité, l'amour des Compagnons et leur insulte… en fait le rapprochement entre deux opposés. Comme nous l'avons vu :

أيها المنكح الثريا سهيلا عمرك الله كيف يلتقيان

هي شامية إذا ما استقلت و سهيل إذا استقل يمان

Ô Toi qui veut marier At-Thurayya à Suhayl
Par Allah comment ces deux (astres) pourraient-ils se rencontrer ?!
Elle (At-Thuraya) est du côté du Châm (la grande Syrie) lorsqu' elle se lève
Et lorsque Suhayl se lève, elle est du coté du Yémen

Celui qui appelle à cela appelle à l'égarement et à se détourner du Droit Chemin.

IX. Quelques propos insolites du Dr. Al-Qardâwi

1- Le Dr. Al-Qardâwi et les fêtes innovées

On se doit d'abord de savoir une chose importante : c'est qu'il n'existe en Islam que trois fêtes : deux *'Id* annuels qui sont *'Id al Fitr* et *'Id al Adha* et un *'Id* hebdomadaire qui est *al-jumu'a* (le vendredi). Toute fête en dehors de cela est soit une innovation, soit une fête de mécréants, les deux étant interdites.

Cheikh Ibn 'Uthaymine dit dans sa rissala *Al-mutâba'a* (le suivi) : « Et c'est pour cela que lorsque le prophète ﷺ est arrivé à Médine et a vu que les Ansars avaient deux jours de réjouissance. Il a dit *« Allah vous les a remplacés par meilleurs qu'eux »*, et il leur a cité 'Id al Fitr et 'Id al Adha. Et cela prouve la répugnance du prophète ﷺ pour toute fête innovée dans l'Islam, autre que les fêtes musulmanes qui sont au nombre de trois : deux '*Id* annuels qui sont *'Id al Fitr et 'Id al Adha* et un *'Id* hebdomadaire qui est *al-jumu'a* (le vendredi) ».

Après avoir connu la répugnance du prophète ﷺ pour toute fête innovée dans l'Islam en dehors de celles citées, voyons maintenant quelques propos du Dr. Al-Qardâwi à propos de certaines autres fêtes.

- Le Dr. Al-Qardâwi célèbre l'anniversaire de son mariage :

Le Dr. Al-Qardâwi dit : ***« J'aime tout ce qui a rapport à ma femme. Je célèbre l'anniversaire annuel de notre mariage » (le journal Arrayah, n°597, 1998).***

Il n'y a pas dans l'Islam d'anniversaire de mariage. Le prophète ﷺ ne l'a pas fêté. Les Compagnons ne l'ont pas fêté. Les *tâbi'ines* (leurs successeurs) ne l'ont pas fêté. Les savants de la communauté ne l'ont pas fêté. Le Dr. Al-Qardâwi, lui, le fête. Alors que c'est une fête inventée par les mécréants.

- Le Dr. Al-Qardâwi ne voit pas l'interdiction des anniversaires :

Il dit : *«* ***Je ne dis pas que les célébrations d'anniversaire sont interdites. Mais je vois qu'elles sont une sorte d'imitation aveugle des occidentaux dans leurs habitudes et leurs coutumes » (journal Arrayah, n°597, 1998).***

Il y a une contradiction dans ses propos : Le Dr. Al-Qardâwi ne voit pas l'interdiction de célébrer les fêtes des mécréants. Mais il voit qu'elles sont une imitation des occidentaux.

- Donc soit Al-Qardâwi ne voit pas que l'imitation des mécréants est interdite. Et cela n'est pas éloigné car il appelle à leur amour comme on l'a vu précédemment. Or cela est interdit par le Coran et la Sunna et le consensus de la communauté. Comme le prophète ﷺ a dit : *« Celui qui imite un peuple en fait partie »* Abu Dawud.

Cheikh Al Islam Ibn Taymiyya a dit à propos de ce hadith : « Le minimum qu'entraîne ce hadith est l'interdiction de leur imitation, même si en apparence il entraîne la mécréance de celui qui les imite, comme est il est parvenu dans la parole d'Allah : ﴿***Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs***﴾ ***s5 v51*** (*Iqtida As-sirâta-l-mustaqîm fi mukhâlafat Ahl Al Jahîm*, p60).

- Soit il voit que l'imitation des mécréants dans leurs actes et leurs fêtes est interdite. Alors dans ce cas il se contredit.

Et dans chacun des deux cas cela montre son égarement.

<u>- Le Dr. Al-Qardâwi prétend qu'il y a des célébrations légiférées pour les enfants :</u>

Il dit : ***« Mais concernant les enfants, nous avons des célébrations légiférées » (le journal Arrayah, n°597, 1998).***
D'où est ce que le Dr. Al-Qardâwi tient-il cela ? Est ce qu'Allah ﷻ a fait descendre une preuve sur ce qu'il prétend ? Est ce que le prophète ﷺ a célébré ces fêtes avec ses petits-enfants Al-Hassan et Al-Husseïn ? Est ce que les Compagnons ont célébré ces fêtes ? Est ce que les *tâbi'ines* (leurs successeurs) et ceux qui les ont suivi dans le bien ont célébré ces fêtes ? Est ce que les savants de la communauté ont célébré ces fêtes ? Non. Et le Dr. Al-Qardâwi prétend que cela est légiféré.

<u>- Le Dr. Al-Qardâwi et les félicitations des chrétiens pour les fêtes de Noël et du jour de l'An :</u>

Le Dr. Al-Qardâwi a été interrogé à ce propos :
Question : *« Quel est le jugement sur la participation des différentes sections de l'hôpital aux fêtes de Noël et du jour de l'An ? Ou d'envoyer une carte de vœux aux supérieurs et aux collègues ? Ou de renvoyer des salutations comme (bonne année, joyeuses fêtes…) ? ».*

Il a répondu : ***« Il suffit de prévenir avec une carte ou quelque chose de semblable. Et il n'y a pas de nécessité à être présent, sauf si cela est dans l'intérêt de l'Islam et des musulmans » (fatâwa mu'âssara, vol.2, p617).***

Féliciter quelqu'un lors des fêtes de mécréants est interdit, même si cela est fait avec une carte.

<u>Cheikh Ibn 'Uthaymine dit</u> : « Féliciter les mécréants pour les fêtes de Noël ou d'autres fêtes religieuses est interdit selon le consensus. Comme l'a rapporté Ibnu-l-Qayyim, qu'Allah lui fasse miséricorde, dans son livre *Ahkâm Ahl Ad-diyya* : « Quand aux félicitations pour les rites de mécréance spécifiques à eux, cela est interdit selon le consensus. Comme les féliciter pour leurs fêtes ou leurs jeûnes en disant par exemple : « bonne fête, joyeuses réjouissances… ». Si celui qui le dit est préservé de la mécréance, cela fait partie des interdictions. C'est comme féliciter quelqu'un pour s'être prosterné devant la croix (!). Bien mieux, c'est un plus grand péché envers Allah (!), et une plus grande abomination que féliciter quelqu'un pour le fait de boire de l'alcool, ou de tuer quelqu'un, ou d'avoir des rapports sexuels illicites…. Beaucoup de ceux qui ne donnent pas d'importance à la religion tombent dans cette erreur, et ne savent pas l'abomination de ce qu'ils ont fait. Donc celui qui félicite une personne pour un péché, une innovation ou une mécréance a certes encouru le courroux d'Allah et Sa colère - fin du propos d'Ibnu-l-Qayyim ».

Féliciter les mécréants pour leurs fêtes religieuses est certes interdit, comme l'a cité Ibnu-l-Qayyim. Car cela implique que l'on reconnaisse ou agrée leurs rites de mécréance, même si la personne ne les accepterait pas pour elle-même. Mais il est interdit pour le musulman d'accepter les rites de mécréance, ou féliciter quelqu'un pour cela, Allah ﷻ n'agréant pas cela :

﴿ إِنْ تَكْفُرُوا فَإِنَّ اللَّهَ غَنِيٌّ عَنْكُمْ وَلا يَرْضَى لِعِبَادِهِ الْكُفْرَ وَإِنْ تَشْكُرُوا يَرْضَهُ لَكُمْ ﴾

﴿ Si vous ne croyez pas, Allah se passe largement de vous. De Ses serviteurs cependant, Il n'agrée pas la mécréance. Et si vous êtes reconnaissants, Il l'agrée pour vous. ﴾ s39 v7

﴿ الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتْمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيتُ لَكُمُ الإسلام دِيناً ﴾

﴿Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous.﴾ s5 v3

Il est donc interdit de les féliciter, qu'ils soient collègues au travail ou non. S'ils nous félicitent pour leurs fêtes nous ne leur répondons pas. Car ce ne sont pas des fêtes pour nous. Et car ce sont des fêtes qu'Allah ﷻ n'agrée pas car elles sont soit innovées, soit elles ont été abrogées par l'Islam avec lequel Allah ﷻ a envoyé Son messager ﷺ à toute l'humanité :

﴿ وَمَنْ يَبْتَغِ غَيْرَ الإسلام دِيناً فَلَنْ يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ الْخَاسِرِينَ ﴾

﴿Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants.﴾ s3 v85

Il est interdit pour un musulman de répondre à leur invitation en ces occasions, parce que c'est plus mauvais que les féliciter car cela implique la participation à leurs célébrations. - Fin - ».
(*Al-majmu' At-thamîn*. Vol.3, p108,109).

2- Le Dr. Al-Qardâwi et la barbe

Le Dr. Al-Qardâwi dit sur le fait de laisser pousser la barbe dans son livre *Le licite et l'illicite* : ***« (le sens voulu par :) Garder la barbe ne veut pas dire qu'on ne doive rien en couper. Car cela pourrait lui donner des dimensions excessives faisant du tort à celui qui la porte. On permet donc de la tailler, comme cela est rapporté dans le hadith d'at-Tirmidhi et comme faisaient certains de nos prédécesseurs. » (Le licite et l'illicite, p98).***

Ce qui suit sont les propos de Cheikh Fawzan dans son livre *: Al-i'lâm bi naqdi kitab al halal wal harâm* p29, livre où il a réfuté certaines erreurs du Dr. Al-Qardâwi :

« - Son propos : ***(le sens voulu par : Garder la barbe ne veut pas dire qu'on ne doive rien en couper…)*** : Bien au contraire ! *Wallahi* cela est le sens voulu par *« laissez pousser vos barbes »* ! Comme le prouvent les hadiths authentiques et comme l'ont dit les Imams. L'imam An-Nawawi dit dans son explication du *Sahih Muslim* (3/194) : « Quand au fait de laisser pousser la barbe son sens est de la laisser croître (pousser), et c'est le sens de "*Awfu* " dans l'autre version. Et il était de l'habitude des persans de se couper la barbe. La législation a mis fin à cela. Il y a eu cinq versions : « *a'fu, awfu, arkhu, arhu, wafiru* » et leur sens à toutes est de laisser la barbe telle qu'elle est. Ceci est ce qui ressort du hadith et ce qui est voulu par ses termes. - Fin - ». Et Ac-Chawkâni dit de même dans *Nayl Al-Awtâr* (vol.1, p131).

Et le propos de l'auteur **: *(On permet donc de la tailler, comme cela est rapporté dans le hadith d'at-Tirmidhi) :***

Nous disons : Le hadith qu'il a indiqué ne peut servir d'argument car **c'est un hadith très faible**. Certains savants l'ont classé parmi **les hadiths forgés de toutes pièces (*mawdu'*)** ».

(Puis Cheikh Fawzan a cité les causes de la faiblesse du hadith, puis a dit) :

Et la parole de l'auteur (Yussuf Al-Qardâwi) : ***(…et comme faisaient certains de nos prédécesseurs (salafs)).*** Nous disons : La preuve est dans ce qui est confirmé du Prophète ﷺ, pas d'après ceux qui lui ont succédé.

Ac-Chawkâni a rapporté dans *Nayl Al-Awtâr* (vol.1, p138) que : « Ibn 'Umar, lorsqu'il accomplissait le hadj ou la 'umra empoignait sa barbe et coupait ce qui dépassait du poing ». Il dit : Certains savants ont argumenté avec cela. Et les versions remontant au prophète ﷺ le rejettent - Fin - ».

Et nous disons aussi qu'il n'a pas été rapporté d'un seul des Salafs (les pieux prédécesseurs) de la communauté qu'il taillait sa barbe. Ils étaient au contraire accrochés à ce qui a été confirmé du prophète ﷺ comme ordre de laisser pousser la barbe. Oui, il est rapporté d'Ibn 'Umar, comme on l'a vu auparavant, que lorsqu'il accomplissait le hadj ou la 'umra il empoignait sa barbe et coupait ce qui dépassait du poing. Il n'y a qu'Ibn 'Umar qui faisait cela lorsqu'il accomplissait le hadj ou la 'umra, quand il se rasait les cheveux ou les coupait : il coupait de la barbe ce qui dépassait du poing. Donc nous demandons au Dr. Al-Qardâwi le bien-fondé de ce qu'il a rapporté des Salafs sur la taille de la barbe.

Deuxième faute de l'auteur. Son propos *: **(Ainsi nous voyons qu'on a donné trois avis différents sur le rasage de la barbe :***
- les uns affirment son interdiction et c'est ce qu'a dit Ibn Taymiyya.
- les autres disent que c'est une chose réprouvée. C'est l'avis rapporté dans ''Al Fath'' émis uniquement par 'Ayad.
- les autres affirment la permission de le faire et c'est l'avis des savants contemporains.

Le jugement le plus sensé et le plus juste serait la réprobation de cet acte, car l'ordre de laisser pousser la barbe n'indique pas une obligation absolue, même s'il donne comme raison le devoir d'être différent des mécréants. L'exemple le plus proche de ceci est l'ordre de se teindre les cheveux en blanc pour faire le contraire de ce que font les juifs ou les chrétiens. Du moment que certains Compagnons du prophète ﷺ ne se teignaient pas les cheveux blancs cela prouve que cet ordre est plutôt une incitation vers ce qui est meilleur. Il est vrai qu'on n'a jamais rapporté que l'un de nos anciens prédécesseurs se rasait la barbe et il se peut que la raison fût qu'ils n'éprouvaient nul besoin de se la raser et que leur coutume était plutôt de la garder.)(p99-100) [1]

[[1] cité en note de bas de page : Nous citons ses propos dans son étude qui est bien documentée pour qu'apparaissent ses contradictions, vu qu'il a dit p98 : ***« Nous disons : c'est plutôt la grande majorité des musulmans qui s'est mise à se raser la barbe, par imitation de ses ennemis et des colonisateurs de son pays, chrétiens et juifs. C'est ainsi que le vaincu se passionne toujours d'imiter son vainqueur. Elle oublie alors l'ordre que lui a donné le Messager ﷺ qui consiste à faire le contraire de ce que font les mécréants et d'interdire de les imiter. « Celui qui imite un peuple fait partie d'eux » (hadith rapporté par Abu Dawud d'après Ibn 'Umar). Plusieurs savants en jurisprudence ont affirmé l'interdiction de se raser la barbe en se basant sur l'ordre du Messager ﷺ de l'exempter de tout rasage. Or, tout ordre implique une obligation, d'autant plus que la raison est ici le devoir de faire le contraire de ce que font les mécréants, et cela est un devoir. On n'a jamais rapporté au sujet de nos pieux prédécesseurs que l'un d'eux a renoncé à cette obligation ».*** *- Fin -].*

Nous disons que la préférence de l'auteur pour la réprobation de couper la barbe est fausse, il n'y a pas de preuve sur cela. Les preuves authentiques impliquent le contraire. Elles indiquent que ce qui est juste est le premier avis, c-à-d l'interdiction de couper la barbe. Ibn Hazm a dit dans *Marâtib Al-ijma*', p157 : (Il y a unanimité sur le fait que couper l'ensemble de la barbe est un supplice qui n'est pas permis). Et Cheikh Al-Islam Ibn Taymiyya a dit : « Couper la barbe est interdit par les hadiths authentiques, et personne ne l'a permis ».

Quand à l'analogie de l'auteur entre l'ordre de laisser pousser la barbe et l'ordre de teindre les cheveux blancs comme exprimant tous les deux une chose recommandée, elle est fausse. Car c'est une analogie avec une chose différente. Car il n'y a rien qui détourne l'ordre de laisser pousser la barbe vers la recommandation (*al-istihbâb*) au contraire de l'ordre de teindre les cheveux blancs. Il est rapporté (dans les hadiths) ce qui détourne l'ordre de se teindre les cheveux blancs vers la recommandation. [2]

[[2] cité en note en bas de page : Et l'auteur confirme cela quand il a cité le hadith indiquant que se teindre était une chose légiférée p97 : ***« Mais cela n'est qu'une simple recommandation (istihbab) et non une obligation. Ainsi certains ont teint leurs cheveux, tels que Abu Bakr et 'Umar, et d'autres s'en sont abstenus tels qu'Ubaiy Ibn Ka'b et Anas*. ».** Alors qu'il n'a pas rapporté ce qui détourne l'ordre de laisser pousser la barbe vers la recommandation (*al istihbâb*) !°].

An-Nawawi dit dans son explication du *Sahîh Muslim* (14/80) : « Al Qâdi a dit : les salafs parmi les Compagnons et les tâbi'ines ont divergé à propos de la teinture et de sa nature. Certains ont dit que délaisser la teinture est préférable, et ils ont rapporté du prophète ﷺ l'interdiction de changer les cheveux blancs car il ﷺ ne l'a pas fait. Cela a été rapporté de 'Umar, 'Ali et d'autres, qu'Allah les agrée. D'autres ont dit que la teinture était préférable. Des Compagnons et des *tâbi'ines* et d'autres après eux se teignaient la barbe d'après les hadiths qu'a rapportés Muslim et d'autres. Jusqu'à ce qu'il dise : At-Tabari a dit : ce qui est juste est que les traditions rapportées du prophète ﷺ sur la teinte des cheveux blancs et son interdiction sont toutes authentiques. Il n'y a pas de contradiction en cela. Mais l'ordre de changer la couleur de ses cheveux concerne ceux qui ont les cheveux totalement blancs comme Abî Qahâfa. Et l'interdiction concerne ceux qui ont seulement

des cheveux grisonnants (poivre et sel). Le différent des salafs dans le fait de faire ces deux choses est en fonction de leur différence de situation. Il n'y a pas un consensus (des savants) que l'ordre et l'interdiction (dans les hadiths) indiquent l'obligation. C'est pour cela qu'ils ne se reprochaient pas (entre eux) leur différent. - Fin - ».
Nous disons aussi que le fait de laisser pousser la barbe n'est pas seulement une différencation d'avec les mécréants comme pour la teinture. Mais cela fait partie des caractéristiques de la fitra (saine nature) comme est rapporté dans un hadith sahih. Les Compagnons et les tâbi'ines n'ont pas divergé sur le sens voulu par ''laisser pousser la barbe''. Ils ont par contre divergé sur le sens voulu par l'ordre de teindre les cheveux blancs. Il y a donc une différence entre l'ordre de laisser pousser la barbe et l'ordre de teindre les cheveux blancs. Et l'analogie de l'auteur entre laisser pousser la barbe et teindre les cheveux blancs devient vaine, car c'est une analogie avec une chose différente. Quand à son allégation selon laquelle aucun des salafs ne se rasait la barbe car ils n'en n'éprouvaient nul besoin et que c'était leur coutume, celle ci s'effondre [3]. Et c'est là une réponse suffisante.

[[3] cité en note en bas de page : et Al-Qardâwi a reconnu cela dans son propos précédent. Mais il se contredit].

Et nous disons que le fait qu'aucun d'entre eux ne se rasait la barbe indique que ce n'est pas permis chez eux. Ils donnaient beaucoup d'importance à la barbe et élevaient son rang comme dans le récit de Qaïs Ibn Sa'd, qu'Allah l'agrée. Il était imberbe. Les Ansars ont dit :

Comme est excellent le maître Qaïs par sa bravoure et sa noblesse de cœur. Mais il n'a pas de barbe ! Wallahi si la barbe s'achetait avec des dirhams nous lui aurions acheté une barbe pour qu'il soit un homme complet !!
Cela dénote la position de nos pieux prédécesseurs concernant la barbe et son importance… » - Fin -.

<u>Et Cheikh Al-Albani dit à ce propos dans son livre *Adâb Az-Zifâf*</u> :

Le cheikh cite que le fait de se raser la barbe est une turpitude dans laquelle beaucoup de gens sont tombés par imitation des occidentaux. Au point où c'est devenu un déshonneur pour le marié de rentrer chez la mariée sans être rasé ! Puis il cite les nombreuses violations de cet acte, parmi elles :

« [1] C'est une **dénaturation de la création d'Allah**. Allah سبحانه وتعالى dit à propos de chaytane :

﴿ لَعَنَهُ اللَّهُ وَقَالَ لَأَتَّخِذَنَّ مِنْ عِبَادِكَ نَصِيباً مَفْرُوضاً ۞ وَلَأُضِلَّنَّهُمْ وَلَأُمَنِّيَنَّهُمْ وَلَآمُرَنَّهُمْ فَلَيُبَتِّكُنَّ آذَانَ الْأَنْعَامِ وَلَآمُرَنَّهُمْ فَلَيُغَيِّرُنَّ خَلْقَ اللَّهِ وَمَنْ يَتَّخِذِ الشَّيْطَانَ وَلِيّاً مِنْ دُونِ اللَّهِ فَقَدْ خَسِرَ خُسْرَاناً مُبِيناً ﴾

﴿ Allah l'a maudit et celui-ci a dit : certainement je saisirai parmi Tes serviteurs une partie déterminée. Certes je ne manquerai pas de les égarer, et je leur donnerai de faux espoirs, et je leur commanderai et ils fendront les oreilles des bestiaux, je leur commanderai et ils altèreront la création d'Allah. Et quiconque prend le Diable comme allié en dehors d'Allah, sera certes, voué à une perte évidente. ﴾ s4 v118-119

Ceci est donc un verset clair qui démontre que l'altération de la création d'Allah sans la permission de la part du Très-Haut, est une obéissance à l'ordre de shaytan et une désobéissance au

Miséricordieux. Le prophète ﷺ a assurément maudit les femmes qui altéraient la création d'Allah pour s'embellir, comme il a précédé. Nul doute que rentre dans la malédiction du prophète ﷺ le fait de se raser la barbe pour s'embellir, puisque le contexte et les raisons concordent parfaitement comme on peut manifestement le constater. Aussi j'ai dit : « Sans la permission du Très-Haut » pour ne pas s'imaginer que rentre dans l'interdiction de dénaturer la création d'Allah le fait de se raser le pubis ainsi que d'autres choses qui ont été permises par le Législateur, et plus encore des actions qui ont été conseillées voire obligées.

[2] Ceci est en **contradiction avec l'ordre du prophète** ﷺ : *« Taillez vos moustaches et laissez pousser vos barbes »* (rapporté par Al-Bukhârî et Muslim d'après Ibn 'Umar) Il est connu que l'ordre (utilisation du verbe à l'impératif) entraîne irrémédiablement une obligation sauf s'il y a un indice (une preuve) prouvant le contraire. Mais ici un autre indice est rapporté sur ce sujet qui vient appuyer l'obligation. Ces indices sont :

[3] la **ressemblance aux mécréants**, le prophète ﷺ a dit : *« Taillez vos moustaches et allongez vos barbes, différenciez-vous des adorateurs du feu »* (rapporté par Muslim d'après Abu Hurayra). Et ce qui confirme l'obligation est aussi ceci :

[4] La **ressemblance aux femmes**, le prophète ﷺ a maudit ceux des hommes qui cherchent à ressembler aux femmes et celles des femmes qui cherchent à ressembler aux hommes. (rapporté par Al-Bukhârî). Et il n'échappe à personne que le rasage de la barbe, qui est une distinction entre l'homme et la femme voulue par Allah, est l'action qui fait le plus ressembler l'homme à la femme. Qu'Allah nous préserve et les préserve de tout ce qu'Il n'aime pas et n'agrée pas. Il n'y a aucun doute pour celui qui est doté d'une saine nature et d'un bon caractère, qu'une seule de ces quatre preuves est bien suffisante pour confirmer l'obligation de laisser pousser la barbe et l'interdiction totale de la raser. Alors qu'en est-il quand toutes ces preuves sont regroupées !

C'est pour cela que Cheikh Al Islam Ibn Taymiyya a dit : « Il est interdit de raser sa barbe » et Ibn 'Assakir rapporte d'après 'Umar ibn 'Abdelaziz que raser sa barbe est un supplice et il a dit : « le prophète ﷺ a interdit les supplices ».

Ö mon frère ne te laisse pas abuser par ceux qui sont tombés dans cette infraction, et même si certains d'entre eux connaissent la science, mais la science qui n'entraîne pas la pratique de ce qui est venu du prophète ﷺ comme guidée et lumière, est pire que l'ignorance qui dès lors est mieux qu'elle. Sans parler de cette science qui est utilisée dans la voie de la fausse interprétation des textes pourtant clairs, les rejetant en ne suivant que les passions, et cela en accord avec les mœurs des gens comme lorsque certains disent : « le fait de laisser pousser la barbe ne fait pas partie des prescriptions de l'islam, mais plutôt des choses de la vie quotidienne pour lesquelles le musulman est en droit de choisir s'il veut la laisser ou s'il veut la raser ». Ils proclament ces paroles et pourtant ils savent que laisser pousser la barbe fait partie de la saine nature, comme a dit le prophète ﷺ dans ce qu'a rapporté Muslim et bien d'autres. Et la saine nature n'admet aucun changement dans la législation comme a dit Allah سبحانه وتعالى :

﴿ فَأَقِمْ وَجْهَكَ لِلدِّينِ حَنِيفاً فِطْرَتَ اللَّهِ الَّتِي فَطَرَ النَّاسَ عَلَيْهَا لا تَبْدِيلَ لِخَلْقِ اللَّهِ ذَلِكَ الدِّينُ الْقَيِّمُ وَلَكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لا يَعْلَمُونَ ﴾

﴿ Telle est la nature qu'Allah a originellement donnée aux hommes, pas de changement à la création d'Allah, voilà la religion de la droiture, mais la plupart des gens ne savent pas. ﴾ s30 v30 - Fin - » (*Adâb Az-Zifâf*, p207-212).

Ainsi, apparaissent les erreurs du Dr. Al-Qardâwi sur cette question.

3- Le Dr. Al-Qardâwi, les chants et la musique

Le Dr. Al-Qardâwi dit à propos des chants et de la musique : ***« Parmi les distractions qui reposent les âmes, réjouissent les cœurs et plaisent aux oreilles, il y a le chant. L'Islam l'autorise, tant qu'il ne comporte pas d'immoralité évidente, d'allusion à la luxure ou d'exhortation au péché. Il n'y a pas de mal à ce que la chanson soit accompagnée de musique. On la recommande même dans les occasions heureuses pour propager la joie et reposer les âmes, comme lors d'un jour de fête, d'un mariage et au retour d'une personne absente. C'est aussi le cas à l'occasion d'un festin ou du repas qu'on sert au septième jour de la naissance de l'enfant, ou à l'occasion d'une naissance. - Fin - » (Le licite et l'illicite p299).***

Cheikh Fawzan dit dans son livre *: Al i'lâm bi naqdi kitab al halal wal harâm,* p80-83 :

« Les remarques sur cette question reposent sur plusieurs points :

Premier point : Sa description du chant comme reposant les âmes, réjouissant les cœurs et étant plaisant aux oreilles. Il veut par ces descriptions l'embellir aux gens et les inciter à l'écouter.
Nous lui disons donc : La règle pour qu'une chose soit permise et soit bonne (valable) n'est pas le simple fait qu'il résulte d'elle le repos des âmes et la réjouissance des cœurs, sans prendre en compte ce qu'il en résulte comme maux et ce qu'elle entraîne comme méfaits. Et la plupart des âmes penchent vers ce qui est vain et se reposent avec. Pourtant est ce qu'on dit que cela est permis ? Bien sûr que non !

Le grand savant Ibnu-l-Qayyim dit dans son livre *Madâriju as-sâlikîn* (vol.1, p491) : « Le fait qu'une chose soit agréable pour les sens et leur convienne ne prouve ni sa permission ni son interdiction ni sa réprobation ni sa recommandation. Car on trouve dans cette chose qui est agréable les cinq jugements : le l'illicite, le licite, l'obligation, la réprobation, la recommandation et la permission. Donc comment s'en servir comme preuve sur la permission d'une chose pour celui qui connaît les conditions de la preuve, et les points de l'argumentation ? Et cela est pareil à celui qui se sert comme preuve sur la permission de la fornication par le fait que celui qui fornique éprouve du plaisir (!). Et celui qui a une nature saine ne renie pas ce plaisir. Est-ce que le fait de trouver de la jouissance et des avantages sert de preuve sur la permission du plaisir arrangeant bien une personne ? Et est-ce que la plupart des choses interdites sont dépourvues de jouissance ? Les sons des instruments de musique - que le prophète ﷺ a interdit même si une partie de sa communauté les rend licites avec la plus juste chaîne de transmission (NDT : comme le hadith: *« Il y aura parmi ma communauté des gens qui considéreront le vin, le porc, la soie (pour les hommes) et les instruments de musique ("ma'âzif") comme étant licites. »* Al-Bukhârî), et sur lesquels se sont regroupés les gens de science sur l'interdiction d'une partie d'entre eux, la majeure partie ayant même cité leur interdiction totale - (les sons de ces instruments) ne sont ils pas un plaisir qui réjouit l'ouïe ? - Fin - ».

- puis il a cité un propos du grand savant Ibnu-l-Jawzi dans son livre *Talbîss Ibliss*. Puis il dit :-

Deuxième point : La parole de l'auteur : ***(L'Islam l'autorise, tant qu'il ne comporte pas d'immoralité évidente, d'allusion à la luxure ou d'exhortation au péché).***

L'auteur s'est imaginé que les chants étaient exempts de ces méfaits. Il a basé sur cette pensée imaginaire le jugement sur la permission et a attribué cela à l'Islam. Et c'est là s'aventurer dans un propos, et parler sur Allah سبحانه وتعالى sans science. La réalité est différente car l'Islam n'a pas permis les chants mais les a plutôt interdits avec de nombreuses preuves du Coran et de la Sunna. Parmi lesquelles la parole d'Allah سبحانه وتعالى :

﴿ وَمِنَ النَّاسِ مَنْ يَشْتَرِي لَهْوَ الْحَدِيثِ لِيُضِلَّ عَنْ سَبِيلِ اللَّهِ بِغَيْرِ عِلْمٍ وَيَتَّخِذَهَا هُزُواً أُولَئِكَ لَهُمْ عَذَابٌ مُهِينٌ ﴾

﴾Et, parmi les hommes, il est [quelqu'un] qui, dénué de science, achète de plaisants discours pour égarer hors du chemin d'Allah et pour le prendre en raillerie. Ceux-là subiront un châtiment avilissant.﴿ s31 v6

Et l'explication des Compagnons et des tâbi'ines suffit sur le terme ***"plaisant discours"*** comme étant la musique et les chants. Cela a notamment été rapporté par Ibn 'Abbas et Ibn Mas'ud. Abu Sahba a dit : J'ai interrogé Ibn Mas'ud à propos de la parole d'Allah سبحانه وتعالى : ***﴾Et, parmi les hommes, il est [quelqu'un] qui, dénué de science, achète de plaisants discours﴿.*** Il a répondu : Par Allah ! Ce sont les chants ! Il le répéta trois fois. Et il est aussi rapporté d'Ibn 'Umar que cela concerne les chants… » - Fin -.

Quand aux propos du Dr. Al-Qardâwi : ***« Quand aux hadiths évoqués pour les interdire (les chansons), ils sont tous sujets à la critique et il n'en n'est pas un seul que les savants dans la science du hadith n'aient mis en doute. » (le licite et l'illicite, p301).***

Nous disons :

1- Les preuves sur l'interdiction des chants ne se limitent pas seulement aux hadiths. On trouve des versets du Coran sur cela. Parmi lesquels le verset précédent :

﴿ وَمِنَ النَّاسِ مَنْ يَشْتَرِي لَهْوَ الْحَدِيثِ لِيُضِلَّ عَنْ سَبِيلِ اللَّهِ بِغَيْرِ عِلْمٍ وَيَتَّخِذَهَا هُزُواً أُولَئِكَ لَهُمْ عَذَابٌ مُهِينٌ ﴾

﴾Et, parmi les hommes, il est [quelqu'un] qui, dénué de science, achète de plaisants discours pour égarer hors du chemin d'Allah et pour le prendre en raillerie. Ceux-là subiront un châtiment avilissant.﴿ s31 v6

Et l'explication des Compagnons et des *tâbi'ines* sur le terme ***"plaisants discours"*** comme étant la musique et les chants.

Et aussi la parole d'Allah سبحانه وتعالى sur Ibliss (le Diable) :

﴿ وَاسْتَفْزِزْ مَنِ اسْتَطَعْتَ مِنْهُمْ بِصَوْتِكَ وَأَجْلِبْ عَلَيْهِمْ بِخَيْلِكَ ﴾

﴾Excite, par ta voix, ceux d'entre eux que tu pourras, rassemble contre eux ta cavalerie et ton infanterie﴿ s17 v64

Les commentateurs du Coran, parmi eux Mujâhid, ont dit sur l'explication de ***﴾Excite, par ta voix﴿*** que c'était les chants et ce qui est vain.

Et la parole d'Allah سبحانه وتعالى :

﴿ أَفَمِنْ هَذَا الْحَدِيثِ تَعْجَبُونَ ۞ وَتَضْحَكُونَ وَلا تَبْكُونَ ۞ وَأَنْتُمْ سَامِدُونَ ﴾

﴿ Quoi! Vous étonnez-vous de ce discours (le Coran)? Et vous en riez et n'en pleurez point? absorbés [que vous êtes]: par votre distraction (samud) ﴾ s53 v60-61

Ibn ‘Abbas et ‘Ikrima ont dit que « *samud* » signifiait les chants dans la langue ‘’*hamir”.*

Et la parole d’Allah ﷻ :

﴿ وَالَّذِينَ لا يَشْهَدُونَ الزُّورَ وَإِذَا مَرُّوا بِاللَّغْوِ مَرُّوا كِرَاماً ﴾

﴿ Ceux qui n’assistent pas au « zur »; et qui, lorsqu'ils passent auprès d'une frivolité, s'en écartent noblement ﴾ s25 v72

Et le *« Zur »* dans le verset sont les chants comme cela est rapporté de Muhammad Ibn Al Hanafiya, Mujâhid, et Ibnu-l-Qayyim, qu’Allah leur fasse miséricorde.

2- Nous disons aussi à l’auteur : qui sont ces savants du hadith qui ont critiqué les hadiths sur l’interdiction des chansons. Qu’il les cite donc ! Est ce que ce sont Al-Bukhârî, Muslim, Ahmad Ibnu Hambal, At-Tirmîdhî, An-Nassâ-i, Yahya Ibn Ma’in, Abu Zur’a, Abu Hâtim… et autres comme imams de l’éloge et la critique ? Ou est ce que ce sont d’autres qui les rendent licites ?

3- Nous disons aussi à l’auteur : Les hadiths évoqués pour interdire les chansons ne sont pas tous sujets à la critique comme il l’a prétendu. Certains sont effectivement faibles. Mais d’autres sont considérés hassans (bons), et d’autres sont même dans le Sahih Al-Bukhârî, qui est le livre le plus authentique après le Coran. En effet Abu Mâlik Al Ach'ari rapporte que le Prophète Muhammad ﷺ a dit: *« Il y aura parmi ma communauté des gens qui considéreront le vin, le porc, la soie (pour les hommes) et les instruments de musique ("ma'âzif") comme étant licites. »* Al-Bukhârî.

Abu Bakr As-Siddîk a dit : « Le chant et les instruments de musique sont la flûte du Diable ».

L’Imam Mâlik a dit : « Chez nous seuls les pervers font des chants ». (*Tafsir al-qurtubi, p14, 55, 56*).

Ac-Châfi’i a dit que le chant était détestable et qu’il ressemblait au mensonge, que celui qui en écoutait beaucoup était un insensé et que son témoignage était rejeté. (A*dab al-qadâ*).

L’Imam Ahmad a dit : « La musique fait pousser l'hypocrisie dans le cœur ».

Les Compagnons de l’Imam Abu Hanîfa ont dit qu’écouter les chants étaient une perversité.

Et après cela comment le Dr. Al-Qardâwi prétend-il que l’Islam permet les chants ? Où est donc son application de son propos : ***« On doit comprendre l’Islam comme l’ont compris les Compagnons - qu’Allah les agrée - et les tâbi’ines parmi les Salafs Sâlihs (les pieux prédécesseurs) »***. *(Nahu Wahdati Fikriya lil’âmiline lil-islam, p119)* ?

Nous terminons par une question posée à cheikh Ibn Baz afin de savoir ce qui est effectivement permis en Islam en certaines occasions, comme les mariages. Le cheikh a été interrogé sur le regard de la religion concernant la chanson. Il a répondu :

« Ecouter les chansons est un péché, un acte abominable et fait partie des causes des maladies des cœurs, de leur endurcissement et de leur rejet du rappel d'Allah et de la prière. La plupart des commentateurs ont expliqué la parole d'Allah ﷻ : ﴿ ***Et parmi les hommes, il est [quelqu'un] qui, dénué de science, achète de plaisants discours*** ﴾ ***s31 v6***, par les chansons. En effet, 'Abdallah ibn Mas'ud, qu'Allah l'agrée, jurait que les ***« plaisants discours »*** signifiaient la chanson. L'interdiction est encore plus sévère si la chanson est accompagnée d'instruments, comme *Ar-Rabâba*, le violon, le luth et le tambour. Certains savants ont dit qu'il y avait un consensus sur l'interdiction de la chanson accompagnée d'instruments. Par conséquent, il faut s'en écarter. Le Messager d'Allah ﷺ a dit : *« Il y aura dans ma communauté des gens qui rendront licites l'adultère, la soie, le vin et les instruments de musique.»* (Bukhârî, 5590). Je te conseille ainsi qu'à tous les musulmans donc, d'écouter la station de radio Al-Qur'ân al-Karîm et le programme *Nûr 'ala ad-Darb*, car ils sont d'une très grande utilité et t'éviteront d'écouter les chansons et les instruments de musique.

Concernant le mariage, on permet de frapper le *Duff* (sorte de tambourin ne produisant qu'un son), et les chants qui n'incitent pas au péché et ne font pas son éloge. Cela ne doit être fait que par les femmes au moment de la nuit pour annoncer le mariage, afin de différencier le mariage licite de la fornication, comme cela a été souligné dans la Sunna authentique. Par contre, il n'est pas permis de frapper le tambour (*Tabl*) pendant le mariage : on doit se restreindre seulement au *Duff*. Il n'est pas non plus permis d'utiliser les haut-parleurs pour annoncer le mariage, même si on chante des chansons permises à cause de ce que cela peut engendrer comme mal aux musulmans. Il n'est pas permis non plus que cela dure longtemps, mais un temps court suffit pour annoncer le mariage, car veiller tard empêche de se lever pour la prière du Fajr. Et ceci est un des grands péchés et un acte des hypocrites. » (*Ad-Da'wa*, n°902, Chawâl 1403H).

L'ensemble des savants, des gens du hadith et du fiqh (la jurisprudence) n'ont donc pas compris ce qu'a compris le docteur Al-Qardâwi. Il se raccroche à certains propos même s'il contredit l'opinion de la majorité des gens de science. Par cela il contredit la règle qu'il a citée auparavant : ***« Le fait que tous les gens se mettent d'accord sur une même chose est une chose d'irréalisable, d'impossible même… C'est pour cela qu'il suffit dans une chose quelconque que la majorité se mette d'accord ».*** Où est donc son application de cette règle qu'il a inventée dans ce cas là ? Il a délaissé l'opinion de la majorité et a opté pour une opinion marginale (*châdh*). Et nous ne sommes pas d'accord avec cette règle qu'il a établie. Nous l'avons seulement citée pour mettre en évidence ses contradictions.

4- Le Dr. Al-Qardâwi écoute des chanteurs et chanteuses et il écoute avec amour et une émotion particulière la voix de la chanteuse Fâiza Ahmad

La revue *Ar-rayyah* a publié un dialogue avec le Dr. Al-Qardâwi dans le numéro 597, sorti le 20 du mois de *jumâda al awwal* 1419H (1989). Son interlocuteur dit au cours de leur discussion :

« Il est parvenu à mes oreilles le son de chansons provenant de l'intérieur de la maison du Dr. Al-Qardâwi. J'ai alors ri et j'ai dit : qui est ce qu'écoute le Dr. Al-Qardâwi ? ».

Le Dr. Al-Qardâwi a répondu : ***« La vérité est que je suis (trop) occupé pour écouter des chansons. Mais j'écoute Abdal Wahab qui chante « al bulbul » ou « ya samâ-l-charqi judi bil diyâ-i », ou « akhaï jâwaza ad-dhalimuna al madâ ». Parfois j'écoute Umm Kalthum qui chante « nahji-l-burda » ou « salu lubbi ghadâta salâ wa tâbâ ». J'écoute avec amour et une émotion particulière Fâiza Ahmad. Surtout lorsqu'elle chante des chansons sur la famille : « sitti al habâyib », et « ya habîbî ya khuyâ wa ya bu'iyâlî » et « bayt al 'azzi ya bintâ 'ala bâbak 'inibatnâ », et ces chansons sont très agréables…*** - Puis il dit - ***: la voix de Fâiza Ahmad quand elle chante : « sitti al habâyib », ne contient pas de provocation (d'excitation). La voix de Châdiya quand elle chante « ya dibli al khutuba », « 'uqba lanâ kallinâ ya ma'abbânî ya ghâlî », ces chansons nous les écoutons lors des occasions joyeuses et des mariages. Ainsi que Fairuz, j'aime l'écouter dans la chanson « Al Quds » et la chanson « Mekka ». Mais je n'écoute pas leurs chansons sentimentales, non pas que cela soit interdit, mais seulement car je suis trop occupé. Et la vérité est que je ne peux pas écouter les chansons sentimentales de Umm Kalthum en entier car elles sont très longues, et elles nécesitent une totale attention*** - Et Al-Qardâwi sourit en disant :- ***Ne me questionne pas sur qui j'écoute parmi la nouvelle génération car je fais partie de l'ancienne génération. Et je trouve que les chanteurs et les chanteuses de l'ancienne génération sont plus proches de moi que ceux de la nouvelle - Fin - ».***

Nous avons vu dans le chapitre précédent, le jugement de l'islam sur la musique et son caracrère illicite d'après le Coran, la Sunna et l'uninimité des savants de la sunna.

Il dit : ***« Les chanteurs et les chanteuses de l'ancienne génération sont plus proches de moi que ceux de la nouvelle » .***

Le prophète ﷺ a certes dit vrai lorsqu'il a dit : *« L'homme sera le jour de la résurrection avec ceux qu'il aimait » (authentique, rapporté par At-tirmidhi / 3535)*.

5- Le Dr. Al-Qardâwi permet de toucher une femme qu'on a le droit d'épouser

Parmi les égarements du Dr. Al-Qardâwi est qu'il permet de toucher une femme *ajnabiyya* (femme qu'on a le droit d'épouser, donc autre que la mère, la sœur, les enfants…). Il a consacré près de onze pages dans un de ses livres à ce sujet. Il a tourné à droite, à gauche dans l'espoir de rendre cela licite, alors que son jugement est clair, comme il est rapporté dans le hadith où le prophète ﷺ a dit : « *Qu'un homme soit frappé à la tête avec une aiguille en fer est meilleur pour lui que de toucher une femme qu'il ne lui est pas permis (de toucher)* » [Rapporté par At-Tabarani, Al-Bayhaqi et dautres et l'imam Al-Albani l'a authentifié dans *Silsilat As-Sahiha* (1/447-448)].

Le Dr. Al-Qardâwi, qu'Allah le guide, dit sur ce jugement : ***« La vérité est que j'ai recherché une preuve convaincante stipulée. Et ce que je recherchais (comme preuve) n'est pas apparu (!) » (fatâwa mu'âssara, vol.2, p293).***

Et il dit : ***« L'argument le plus fort ici est le fait de barrer ce qui mène à la fitna (tentations, épreuves) » (fatâwa mu'âssara, vol.2, p294).***

Puis il a tenté de rendre le hadith précédent faible (*da'if*). Après sa résignation à l'acceptation du hadith, le Dr. Al-Qardâwi dit : ***« En supposant l'authenticité du hadith, ou la possibilité d'en tirer l'interdiction, je trouve que les preuves du hadith sur le jugement qu'on en conclue ne sont pas claires (!) » (fatâwa mu'âssara, vol.2, p296).***

Il a ensuite interprété le mot « toucher » comme étant l'acte sexuel. Alors qu'il n'a aucune preuve de cela. Puis il est parti argumenter avec des hadiths sur la permission de toucher une femme *ajnabiyya* alors qu'il n'y a en fait aucune preuve dans ces hadiths. Et les savants ont certes répondu à cela.

En conclusion il dit : ***« Ce avec quoi le cœur se tranquillise parmi ces versions est que le simple toucher n'est pas interdit (!) » (fatâwa mu'âssara, vol.2, p301).***

Allah ﷻ a certes dit vrai dans Sa parole :

﴿ وَلَا تَقُولُوا لِمَا تَصِفُ أَلْسِنَتُكُمُ الْكَذِبَ هَذَا حَلَالٌ وَهَذَا حَرَامٌ لِتَفْتَرُوا عَلَى اللَّهِ الْكَذِبَ ﴾

﴿ Et ne dites pas, conformément aux mensonges proférés par vos langues : ‹Ceci est licite, et cela est illicite›, pour mentir sur Allah ﴾ s16 v116

Et il y a d'autres preuves comme le hadith où le prophète ﷺ a dit : « *En effet, je ne touche pas les mains des femmes.* » [At-Tabarani dans *Al-Mujam-ul-Kabir* (24/342) et authentifié dans *Sahih Al-Jami* (n° 8054)].

Et 'Aisha (qu'Allah l'agrée) a dit du prophète ﷺ : « *Je jure par Allah ! La main dune femme n'a jamais touché la main du messager d'Allah – plutôt il prenait le serment d'allégeance des femmes verbalement.* » [*Sahih Muslim* (3/1489)].

Cheikh Al-Albâni dit en commentaire du hadith précédent (« *Qu'un homme soit frappé à la tête avec une aiguille de fer est meilleur pour lui que de toucher une femme qu'il ne lui est pas permis (de toucher) »)* :

« Dans le hadith, il y a une dure menace de châtiment pour celui qui touche une femme qu'il n'a pas le droit de toucher. Il y a ici une preuve sur l'interdiction de serrer la main des femmes. Car cela fait partie de ce qui englobe le toucher sans aucun doute. Beaucoup de musulmans ont été éprouvés par cela à cette époque, et parmi eux certaines personnes de science. Et s'ils réprouvaient cela avec leur cœur, les discours auraient facilité la réprobation de cette chose. Mais ils rendent licite cela par diverses voies et interprétations. Il nous est parvenu qu'une grande personnalité de Al Azhâr a été vue en train de serrer les mains des femmes. C'est à Allah que nous nous plaignons de l'étrangeté de l'Islam (auprès des gens).

Et même certains partis islamiques ont opté pour la permission de serrer la main. Il a été obligatoire pour chaque parti de l'adopter. Ils ont pris ce qui ne convient pas comme preuve, en s'écartant et ne prenant pas en considération ce hadith et d'autres qui sont clairs sur l'interdiction de la poignée de mains ».

Pour qu'apparaissent les contradictions flagrantes du Dr. Al-Qardâwi dans ses fatwas, voici ce qu'il dit dans un autre endroit de son livre. Il contredit clairement sa fatwa précédente. Regardez comment il rend licite dans un endroit et comment il rend illicite dans un autre.

Il dit *: « Quand à ce que la femme aille chez un homme ajnabi (qu'elle a le droit d'épouser) pour qu'il l'embellisse (la maquille), cela est catégoriquement interdit.* ***Car il n'est pas permis à un autre que le mari ou le mahram (1) de toucher une femme musulmane, ni une partie de son corps****. Et il n'est pas permis qu'elle le lui permette. Et dans le hadith (« Qu'un homme soit frappé à la tête avec une aiguille de fer est meilleur pour lui que de toucher une femme qu'il ne lui est pas permis (de toucher)» Rapporté par At-Tabarani, les hommes de sa chaîne de transmission étant de confiance (thiqât) comme a dit Al-Mundhiri, et rapporté également par Al-Bayhaqi - Fin - » (Fatâwa mou'âssara lil-mar-ati wal ousrati al-muslima, p14).*

(1): un *mahram* est un homme qu'une femme ne peut épouser (son père, son frère…) et devant lequel elle peut se découvrir.

Voyez comment le Dr. Al-Qardâwi s'est servi comme preuve du hadith précédent, celui-là même qu'il a délaissé et même tenté de rendre faible (*da'if*). Alors que là, il dit qu'il est authentique et s'en sert pour dire le contraire de ce qu'il dit ailleurs. Ce sont les conséquences de celui qui veut rejeter la sunna et veut ruser pour tenter de la faire tomber. Qu'Allah ﷻ nous en protège.

6- Les distractions occidentales du Dr. Al-Qardâwi

Un journaliste a posé la question suivante au Dr. Al-Qardâwi : « Le Dr. Al-Qardâwi a-t-il des distractions occidentales particulières ? ».

Il a répondu après avoir dit qu'il pratiquait la marche en parcourant 3 km par jour, mais qu'il ne pouvait plus le faire car il ressentait des douleurs : ***« Maintenant je ne peux même plus marcher un peu sans ressentir de la fatigue. Et actuellement je n'ai pas d'autre occupation en dehors de la lecture et de l'écriture. Et quand je suis fatigué de lire et d'écrire, je regarde certains films et séries télévisées ou vidéos en guise de divertissement. Hier, j'ai regardé un film sur une chaîne égyptienne… Et celui qui me fait particulièrement rire est 'Adil Imâm dans « Al Irhâb wal Kebâb »… La vérité est que je préfère les comédies car elles reposent les âmes de la fatigue et du surmenage » (journal Ar-Rayyah, n°5970, le 20 du mois de Jumâda al awwal 1419H (1998)).***

En observant ses propos on se rend compte qu'il vante des films contenant de la moquerie contre ceux qui s'accrochent à la Sunna et à la religion : le film qu'a cité Al-Qardâwi avec l'acteur 'Adil Imâm : *Al Irhâb wal kebâb*. Et malgré cela il dit : *(**Et celui qui me fait particulièrement rire est 'Adil Imâm dans « Al Irhâb wal Kebâb » **).*

Qu'Allah ﷻ le guide.

7- Le Dr. Al-Qardâwi autorise la vente de certains produits illicites

Le journal *Al-Mujtama'* n°1261, paru le 5/8/1997 a rapporté que l'organisation des associations islamiques de France a organisé une réunion le 19/7/1997 à Paris en présence du Dr. Al-Qardâwi et 'Assam Al-Bachîr entre autres. Le but était de répondre à certaines questions de jurisprudence qui se posent dans ce pays. Le journaliste cite : ***« Quand au fait de vendre des produits illicites, il (Al-Qardâwi) l'a certes rendu licite dans les limites de la nécessité absolue, dans la disposition des lois en vigueur ».***

Voyez comment le Dr. Al-Qardâwi rend licite ce qu'Allah سبحانه وتعالى a rendu illicite. Alors qu'Allah سبحانه وتعالى dit :

﴿ قُلْ إِنَّمَا حَرَّمَ رَبِّيَ الْفَوَاحِشَ مَا ظَهَرَ مِنْهَا وَمَا بَطَنَ والإثم وَالْبَغْيَ بِغَيْرِ الْحَقِّ وَأَنْ تُشْرِكُوا بِاللَّهِ مَا لَمْ يُنَزِّلْ بِهِ سُلْطَاناً وَأَنْ تَقُولُوا عَلَى اللَّهِ مَا لا تَعْلَمُونَ ﴾

﴿ Dis: ‹Mon Seigneur n'a interdit que les turpitudes (les grands péchés), tant apparentes que secrètes, de même que le péché, l'agression sans droit et d'associer à Allah ce dont Il n'a fait descendre aucune preuve, et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas›. ﴾ s7 v33

﴿ وَلا تَقُولُوا لِمَا تَصِفُ أَلْسِنَتُكُمُ الْكَذِبَ هَذَا حَلالٌ وَهَذَا حَرَامٌ لِتَفْتَرُوا عَلَى اللَّهِ الْكَذِبَ ﴾

﴿ Et ne dites pas, conformément aux mensonges proférés par vos langues: ‹Ceci est licite, et cela est illicite›, pour mentir sur Allah ﴾ s16 v116

8- Le Dr. Al-Qardâwi félicite Israël

Voici des propos très choquants et graves que le Dr. Al-Qardâwi a tenus. Il a un jour fait un prêche portant sur le tabagisme. Dans la seconde partie il a parlé des évènements lors des élections en Algérie puis a enchaîné en disant :

« Chers frères, avant que je ne laisse ma place, je voudrais dire quelques mots à propos des résultats des élections israéliennes : les arabes avaient placé tous leurs espoirs dans la victoire de Pérez (Shimon Pérez), et Pérez a perdu. Et c'est ce que nous louons chez Israël ***et nous souhaitons que notre pays soit comme ce pays****. Par le fait d'un petit nombre, il y a eu la défaite,* ***et c'est le peuple qui juge****. Ce ne sont pas les 94 ou 95% que nous connaissons dans notre pays. 99,99% : qu'est ce que c'est que ça ?!? Ce n'est que mensonge, tromperie et duperie !* ***Si Allah s'était présenté aux gens il n'aurait pas eu ce pourcentage !*** *Nous félicitons Israël pour ce qu'ils ont fait ! ».*

Cheikh Ibn Al 'Uthaymine - qu'Allah lui fasse miséricorde - a été interrogé à propos des paroles de Qardâwi : « si Allah s'était présenté aux gens, il n'aurait pas eu ce pourcentage ». Il a répondu :

« Je cherche protection auprès d'Allah (contre ces paroles) ! Il doit se repentir. Ou alors il devient apostat car il a placé la créature au dessus du Créateur. Donc, il doit se repentir devant Allah et s'il se repent, Allah acceptera son repentir. Sinon il est obligatoire à celui qui détient l'autorité de lui couper la tête ».

9- D'autres égarements du Dr. Al-Qardâwi

Parmi les égarements de Al-Qardâwi que nous n'avons pas développés :

- Il pousse à la mixité entre les hommes et les femmes.
- Il ne voit pas de mal à assister à des occasions où on sert de l'alcool, cela dans l'intérêt de la *da'wa*.
- Il n'interdit pas les produits qui ont été mélangés à de la viande de porc, son sang ou sa graisse.
- Il ne voit pas de mal dans le fait de manger les bêtes sacrifiées des mécréants, autres que les gens du Livre.
- Il considère le cinéma comme étant un important moyen pour se distraire et le juge licite.
- Le port de la soie pour les hommes.
- La représentation d'êtres possédant une âme.
- Le sacrifice rituel par électrocution.
- Sa non-hostilité au soufisme, lui-même étant plongé dans leurs livres depuis son enfance.

Et beaucoup d'autres égarements encore…

X. Le Dr. Al-Qardâwi et la règle : « Nous nous entraidons sur les choses où nous sommes d'accord, et nous nous excusons sur les choses où nous divergeons »

Le Dr. Al-Qardâwi affirme que les savants ne pourront accomplir leurs obligations tant qu'ils n'appliqueront pas cette règle. Il dit :

(Mais les savants contemporains de l'Islam ne pourront réaliser ce que j'ai cité qu'avec des conditions qu'il leur faut respecter - puis il a cité un ensemble de conditions, la sixième étant : ***- qu'ils appliquent cette règle en or du "Manâr" comme devise et règle, et agissent entre eux selon la règle « Nous nous entraidons sur les choses où nous sommes d'accord, et nous nous excusons sur les choses où nous divergeons »).***

Si cette règle a atteint ce degré d'importance, est-elle parmi ce qu'Allah ﷿ a encouragé à faire dans Son Livre ? Ou le prophète ﷺ dans sa Sunna ? Les Compagnons l'ont-ils appliquée ? Les salafs l'ont-ils fait ? Eux qui veillaient le plus à l'accomplissement de leurs obligations vis-à-vis de l'Islam.

Cette règle ***« Nous nous entraidons sur les choses où nous sommes d'accord, et nous nous excusons sur les choses où nous divergeons »*** est de Muhammad Rashîd Ridâ. Et elle a été rendue célèbre par Hassan Al-Bannâ. Le Dr. Al-Qardâwi l'appelle ***« La règle en or du Manâr » (Qâ'ida al manâr ad-dhahabiyya).*** La vérité est qu'elle a besoin d'être détaillée :

<u>Cheikh Ibn Bâz dit à propos de cette règle</u> :

« Oui il faut s'entraider sur les choses où nous sommes d'accord comme secours de la vérité, et d'appeler à elle. Et comme mise en garde contre ce qu'Allah et Son prophète ﷺ ont interdit. Quand au fait de s'excuser entre nous sur les choses où nous divergeons, cela n'est pas absolu. C'est plutôt une chose qui doit être détaillée :

Ce qui fait partie des questions nécessitant un effort de recherche personnel (*ijtihâd*) où la preuve n'est pas apparente, alors ce qui est obligatoire est de ne pas se faire de reproches entre nous dans ce cas.
Quant à ce qui contredit les textes du Livre et de la Sunna, alors il est obligatoire de faire des reproches à celui qui a contredit les textes, par la sagesse et la bonne exhortation et en discutant de la meilleure façon, en accord avec la parole d'Allah ﷿ :

﴿ وَتَعَاوَنُوا عَلَى الْبِرِّ وَالتَّقْوَى وَلا تَعَاوَنُوا عَلَى الإثْمِ وَالْعُدْوَانِ ﴾

﴿Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes oeuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression﴾ s5 v2

Et Allah ﷿ dit :

﴿ وَالْمُؤْمِنُونَ وَالْمُؤْمِنَاتُ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَاءُ بَعْضٍ يَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنْكَرِ ﴾

﴾ Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le bien, interdisent le mal ﴿ s9 v71

﴿ ادْعُ إِلَى سَبِيلِ رَبِّكَ بِالْحِكْمَةِ وَالْمَوْعِظَةِ الْحَسَنَةِ وَجَادِلْهُمْ بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ ﴾

﴾ Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon. ﴿ s16 v125

Et le prophète ﷺ a dit : « *Celui d'entre vous qui voit une chose répréhensible qu'il la change avec sa main. S'il ne le peut pas, avec sa langue. Et s'il ne peut pas, avec son cœur, et cela est le degré le plus faible de la foi* » Muslim.

Et il a dit : *« Celui qui guide vers un bien a la même récompense que celui qui l'accomplit »* Muslim.

Les versets et les hadiths dans ce sens sont nombreux. - Fin -» (*majmu' al-fatâwa* vol.3, p58-59).

Cheikh Ibn 'Uthaymine a dit concernant cette règle :

« Notre avis sur cette parole est qu'elle comporte une généralité :
« Nous nous entraidons sur les choses où nous sommes d'accord » : cela est vrai.
Quant à : **«nous nous excusons sur les choses où nous divergeons » :** il faut détailler :

- Là où l'effort de recherche personnel (*ijtihâd*) est possible (justifié), nous nous excusons entre nous. Mais il n'est pas permis que les cœurs divergent à cause de ce désaccord.
- Là où l'effort de recherche personnel (*ijtihâd*) n'est pas possible (justifié,) nous n'excusons pas celui qui va à son encontre. Et il faut qu'il se plie à la vérité.
Donc la première partie de l'expression est juste. Quand à sa fin, elle a besoin d'être détaillée. » (*As-Sahwa Al Islâmiyya*, p171).

Quand les Frères Musulmans ont pris cette règle dans sa totalité et sans la détailler, un des piliers du *minhadj* est tombé : celui du *al-walâ wal barâ* : l'alliance et le désaveu. Sous la devise ***« nous nous excusons sur les choses où nous divergeons »*** ils se sont alliés avec les partis laïques parmi les communistes et le parti *ba'th* et autres. Et sous le couvert de ***« nous nous excusons sur les choses où nous divergeons »*** ils se taisent sur le *chirk* (polythéisme), que ce soit dans l'adoration ou dans les noms et attributs. Les Frères Musulmans ont excusé les ***Soufis*** qui tombent malades à cause de leurs multiples adorations innovées et croient à l'incarnation Divine, les ***Chiites*** maudissant les Compagnons, prétendant que le Coran a été altéré, rejetant la Sunna authentique et adorant la famille du Prophète ﷺ, les ***Jahmiyas*** qui renient les attributs d'Allah, les ***mu'tazilas***, les ***achâ'iras*** qui détournent les attributs d'Allah. Et ils ont fermé les yeux sur les ***Râfidas*** qui insultent les Compagnons et se moquent d'eux.

Ils prétendent le rapprochement et l'entraide sur les choses où il y a accord et l'excuse sur les choses où il y a désaccord. Et cette règle fait tomber l'ordre d'ordonner le bien et d'interdire le mal, et aussi le conseil qui fait partie de la religion. Car d'après eux, on regarde ce qu'il y a de commun entre nous et celui qui est dans l'égarement et l'innovateur… Quand au reste on l'excuse. On le laisse l'autre dans son *chirk*, son innovation, son erreur ou autre puisqu'il faut l'excuser. Et on ne le conseille même pas car il faut se taire sur les divergences.

XI. Le doute et sa réfutation : la règle de « al muwâzana » : le fait, si on cite les mauvaises oeuvres d'une personne, de devoir aussi citer ses bonnes oeuvres

Quelqu'un pourrait poser la question suivante : mais pourquoi ne pas aussi citer les bons côtés du Dr. Al-Qardâwi ? Pourquoi ne citer que ses erreurs ?

Les gens qui désirent cette règle souhaiteraient des Savants de la Sunna que lorsqu'ils parlent d'un quelconque innovateur en citant ses mauvaises actions, qu'ils citent aussi ses bonnes actions. C'est une voie que les pieux prédécesseurs n'ont pas empruntée, et les savants qui se sont dressés face aux innovateurs, leur ont livré bataille et dévoilé leurs vrais visages non plus. Cela n'est pas venu de la part des savants de l'éloge et de la critique comme l'Imam Ahmad, Yahya Ibn Ma'in, Yahya Ibn Sa'id Al Qattân, Ibn Al Madini, Chu'ba Ibn Hajâj…et d'autres parmi les prédécesseurs. Ils ont certes parlé sur les gens de l'innovation et prévenu les musulmans contre leurs méfaits sans pour autant, dans le contexte de leur mise en garde, citer leurs bonnes actions. Cela vient de leur compréhension très poussée du Livre d'Allah et de la Sunna. En effet Allah ﷻ a beaucoup cité dans Son Livre les mécréants, les hypocrites, les pervers et autres, de façon à montrer leur hostilité envers Allah et Son prophèe. Et malgré cela, Il n'a pas cité ce qu'ils ont comme bonnes actions, ce que chaque personne, quelque soit son niveau de méfait, ne manque pas de posséder. Et de façon inverse, Allah a cité les Croyants en les louant sans pourtant citer leurs mauvaises actions.

Par exemple, Allah ﷻ cite Abu Lahab :

﴿ تَبَّتْ يَدَا أَبِي لَهَبٍ وَتَبَّ ۞ مَا أَغْنَى عَنْهُ مَالُهُ وَمَا كَسَبَ ۞ سَيَصْلَى نَاراً ذَاتَ لَهَبٍ ۞ وَامْرَأَتُهُ حَمَّالَةَ الْحَطَبِ ۞ فِي جِيدِهَا حَبْلٌ مِنْ مَسَدٍ ﴾

﴿Que périssent les deux mains d'Abu-Lahab et que lui-même périsse. Sa fortune ne lui sert à rien, ni ce qu'il a acquis. Il sera brûlé dans un Feu plein de flammes. De même sa femme, la porteuse de bois, à son cou, une corde de fibres.﴾ s111

Allah ﷻ n'a pas cité la moindre de ses bonnes actions. Il est pourtant connu que les arabes se distinguaient des autres par leur comportement comme la véracité, l'aide, le courage, la bravoure, la générosité… Et Abu Jahl faisait partie de ce peuple. Il se devait donc d'avoir certaines de ces caractéristiques. Mais quand Allah ﷻ a voulu montrer son état, Il n'a cité que son mauvais côté et sa mauvaise destination.

De même, Allah ﷻ a cité les peuples de 'Ad, Thamud, Luth, Saba, Pharaon… pour mettre en garde les musulmans de tomber dans ce en quoi ils sont tombés. Et Il n'a cité que leur mécréance envers Allah et en Ses messagers, et le fait qu'ils n'aient pas loué Ses bienfaits. Et Il a cité certaines de leurs transgressions, sans pour autant citer leurs bonnes actions.

De même, le prophète ﷺ a parlé sur certaines personnes en ne citant que leurs mauvais côtés. Cela est rapporté dans plusieurs hadiths. Parmi lesquels :

Selon 'A'icha, qu'Allah l'agrée, Hind la femme de Abu Sufiane a dit au prophète ﷺ : « Abu Sufiane est un grand avare. Il ne me donne pas assez pour subvenir à mes besoins et à ceux de mes enfants, à moins que je ne lui prenne à son insu ». Il lui dit : *« Prends juste ce qu'il faut pour vos*

besoins, toi et tes enfants, selon ce qui est connu parmi les gens (comme besoins) ». Al-Bukhârî Muslim.

Le prophète ﷺ ne lui a pas reproché le fait qu'elle ait cité ses mauvais côtés, et il ne lui a pas imposé de citer les bons côtés de Abu Sufiane. Elle n'a pas dit : il est avare mais il est musulman, et il prie, et il jeûne…Le prophète ﷺ ne lui a pas dit : tu n'as pas été juste car tu n'as pas aussi cité ses bonnes actions.

D'après 'A'icha, un homme demanda la permission d'entrer voir le prophète ﷺ. En le voyant, il ﷺ dit : *« Quel abominable frère de tribu ; Quel abominable fils de tribu ! ».* Lorsque cet homme fut assis, le prophète ﷺ lui sourit et lui fit bon accueil. Après son départ, 'A'icha dit : « Ô messager d'Allah ! Quand tu as vu cet homme tu as dit telle et telle chose, puis tu lui as souri et fait bon accueil ». *« Ô 'A'icha, répondit-il, m'as-tu jamais vu grossier ? Au jour de la résurrection, l'homme qui aura le pire des rangs auprès d'Allah est celui que les hommes délaissent pour éviter sa méchanceté »*. Al-Bukhârî, n°6032.

Là aussi, le prophète ﷺ n'a pas cité une seule des bonnes actions de cette personne.

Fâtima Bint Qays rapporte : « Une fois, je suis allée dire au prophète ﷺ : « Abu Jahm et Mu'âwiya sont venus demander ma main ». Le messager ﷺ lui dit : *« Quant à Abu Jahm, il aime battre ses femmes, et quand à Mu'âwiyya, c'est un pauvre diable sans le sou. Marie-toi avec Ussâma Ibn Zaïd»*. J'éprouvais de la répulsion pour lui. Puis il dit : *« Epouse Ussâma ! »*. Je l'ai donc épousé. Alors Allah y mit du bien et j'en fus réjouie.

Cheikh Rabi' dit : « Il n'y a aucun doute que les deux hommes possèdent des qualités et des bonnes actions. Mais la situation est une situation de conseil et d'avis. Il n'est pas exigé plus que cela. Si le fait de citer les bonnes actions était obligatoire dans ce genre de situation - situation d'avis et de conseil - le prophète ﷺ nous l'aurait légiféré, et il l'aurait accompli de la façon la plus parfaite. **Quand au *minhadj* (méthodologie) innové récemment, il impose dans ce genre de situation de citer les bonnes actions. Et ces gens-là ne savent pas que celui à qui s'adresse le conseil demeure dans la confusion et l'embarras, et peut tomber dans ce qui va lui nuire. Alors l'utilité et le profit du conseil s'en vont. Et celui qui conseille n'est pas un (vrai) conseilleur et une personne prévenant des dangers. Au contraire, elle peut être une cause de ce qui lui nuit et peut le tenter.** » (*La méthodologie de Ahl As-Sunnati Wal Jamâ'a dans la critique des hommes, des livres et des groupes*, de Cheikh Rabi', p27).

- On a demandé à Cheikh Ibn Baz : Il y a des gens qui rendent obligatoire *al-muwâzana*, c-à-d si tu critiques un innovateur avec son innovation pour mettre en garde les gens contre lui, il est aussi obligatoire que tu cites ses bonnes actions afin de ne pas lui faire d'injustice…

Il a répondu: « Non ! Cela n'est pas obligatoire, cela n'est pas obligatoire. C'est pour cela que si tu lis les livres des gens de la Sunna, tu trouves que le but est la mise en garde. Lis dans les livres de Al-Bukhârî comme *Khalq Af'âl al 'ibad*, dans le chapitre du comportement dans son *Sahîh* (c-à-d *Sahîh Al-Bukhârî*), et dans le livre *As-Sunna* de 'Abdallah Ibn Ahmad, dans le livre *Kitâb At-Tawhid* de Ibn Khuzaïma, *Radd 'Uthmân Ibn Sa'id A-Dârimi 'ala Ahl Al Bidâ'*… et d'autres livres. Ils veulent, par cela, mettre en garde contre leurs erreurs. Le but n'est pas d'énumérer leurs bonnes actions. Non, le but est de mettre en garde contre leurs erreurs…Et leurs bonnes actions n'ont aucune valeur concernant celui qui a mécru : si son innovation le rend mécréant alors ses bonnes actions deviennent nulles. Et si son innovation ne le rend pas mécréant, alors il est dans un état dangereux. Donc le but est de mettre en évidence les erreurs et les fautes contre lesquelles il est obligatoire de mettre en garde. - Fin - ».

- Et Cheikh Al Albâni a dit :

« Tout le bien est dans le suivi de ceux qui ont précédé, est ce que les pieux prédécesseurs (salafs) faisaient cela ?...
Puis il a dit : C'est la voie des innovateurs. Quand le savant parle à propos des hadiths (NDT : concernant la chaîne de transmission, pour voir l'authenticité du hadith) d'un homme pieux, savant, *faqih* (versé dans la jurisprudence)… puis il dit de lui : « Il a une mauvaise mémoire ». Est ce qu'il dit de lui : c'est un musulman, et il est pieux, et il est *faqih*, et on revient à lui dans les déductions des jugements de la jurisprudence… ? Allahu Akbar ! D'où tirent-ils que si une occasion est offerte d'éclaircir l'erreur d'un musulman, qu'il soit prédicateur ou pas, il est obligatoire de citer ses bonnes œuvres, de la première à la dernière ?!? Allahu Akbar ! C'est une chose étrange Wallahi !... C'est une chose étrange ! (et le cheikh rit, étonné). (Cassette 855 de *Silisila Al Huda Wan-nur* de cheikh Al Albâni).

- Et cheikh Fawzan a été questionné à propos de divers groupes. Puis à la fin, le questionneur dit : d'accord ô Cheikh. Vous mettez en garde contre eux sans, par exemple, citer leurs bonnes actions ? Ou alors citez-vous leurs bonnes et mauvaises actions ?

Il a répondu : « Si tu cites leurs bonnes actions, cela signifie que tu appelles à eux. Non ! Tu ne les cites pas. Cite seulement les erreurs qu'ils ont. Car tu n'as pas à renseigner sur leur situation et te lever… Toi, tu dois mettre en évidence les erreurs afin qu'ils s'en repentent. Et pour que les autres prennent garde. Mais si tu cites leurs bons côtés, ils vont te dire : « qu'Allah te rétribue en bien, c'est ce que nous voulions… » ! - Fin - » (Dans la cassette du deuxième cours de *Kitab At-Tawhid*, enregistrée en été 1413H).

XII. Conclusion

Après avoir lu cette recherche, on peut résumer la personnalité du Dr. Yussuf Al-Qardâwi dans ces quelques lignes :

- Il est né en 1926.
- Il a étudié à Al Azhar.
- Il a étudié la ‘*aqida* selon les principes des *Ach'aris*.
- Il est plongé dans les livres de Soufisme depuis son enfance, comme les livres de Al-Ghazâli et Ibn ‘Ajaïba…C'est pour cela qu'il n'adopte pas une position hostile au soufisme, comme il en a lui même informé.
- Il rejoint les Frères Musulmans tôt dans son enfance. Il admirait et a été influencé par Hassan Al-Bannâ, Al-Ghazâli, et d'autres parmi les leaders des Frères musulmans, dont il est devenu une des plus grandes personnalités à cette époque.
- Il a été influencé par l'école rationaliste (‘*aqlaniyya*). C'est pour cela qu'il rejette certains hadiths authentiques qui sont en désaccord avec sa raison.
- Il ne retourne pas à la compréhension qu'ont eue les pieux prédécesseurs du Coran, mais il le comprend plutôt selon ses passions.
- Il ne donne pas de poids et d'importance aux savants de la communauté. Il ne tient pas compte de ce qu'ils ont cité, et s'oppose à leur unanimité si cela est en contradiction avec ses passions.
- Il appelle à l'amour et l'amitié des mécréants dans les livres, les revues, les journaux, les conférences…
- Il appelle au rapprochement avec les religions de mécréance.
- Il voit que le Jihad ne concerne que la défense.
- Il ne voit pas d'inconvénient à la multitude des religions.
- Il enjolive les idéologies provenant des mécréants et veut en imprégner les musulmans, comme la démocratie.
- Il appelle à la division des musulmans en groupes, sectes et partis. Il nie l'existence de textes interdisant la division et le sectarisme.
- Il voit que parler sur ceux qui interprètent les attributs d'Allah et ceux qui les rejettent affaiblit les rangs de la communauté et aide les ennemis.
- Il parle en mal des savants de la communauté et se moquent d'eux, et fait au contraire la louange de certains innovateurs.
- Il célèbre des fêtes innovées.
- Lui qui se fait appeler « cheikh, Dr., *faqih…* » rend licite les chansons et écoute des chanteurs et chanteuses. Et il écoute avec amour et émotion la voix de la chanteuse Fâiza Ahmad. Aussi, il regarde des séries télé et des vidéos pour se divertir.
- Il considère le cinéma comme étant un important moyen pour se distraire et le juge licite.
- Il rend licite la vente de certains produits illicites pour ceux qui vivent en Occident. Et il ne voit pas de mal à assister à des occasions où on sert de l'alcool, cela dans l'intérêt de la *da'wa.*
- Il n'interdit pas les produits qui ont été mélangés à de la viande de porc, son sang ou sa graisse. Comme il ne voit pas de mal à manger des bêtes sacrifiées par des mécréants, autres que les gens du Livre.
- Il appelle au rapprochement entre opposés, comme le Sunnisme et le Chiisme.
- Il tient des propos choquants, qui entrent dans la mécréance, en affirmant au sujet des élections que ***« Si Allah s'était présenté aux gens il n'aurait pas eu ce pourcentage ! »***. Qu'Allah nous protège de l'égarement.
- Il se contredit dans beaucoup de ses fatwas et ses propos. Ainsi il prétend juger avec la majorité dans toute chose, alors qu'il contredit souvent l'unanimité des savants en optant pour une opinion marginale (*châdh*). De même il dit qu'il faut ***« comprendre l'Islam comme l'ont compris les Compagnons - qu'Allah les agrée - et les tâbi'ines (leurs***

successeurs) parmi les Salafs Sâlihs (les pieux prédécesseurs) » *(Nahu Wahdati Fikriya lil'âmiline lil-islam, p119*). Et ***« Il faut que nous prenions l'Islam entièrement comme Allah l'a révélé, et comme y a appelé le prophète ﷺ, et comme l'ont compris les Compagnons et ceux qui les ont suivi dans le bien »*** *(''Charî'a al-islâm'' '' 'ulamâ wa mufakkirin 'araftouhoum'', vol.1, p480).* Alors qu'il n'en fait rien du tout. Il fait plutôt le contraire.

Ceci dit, la personnalité du Dr. Al-Qardâwi nous apparaît plus claire. Et sachez que cela n'est qu'une partie de ses erreurs. Mais, et la louange est à Allah, cela suffit pour nous montrer ses égarements et ses contradictions, et qu'il ne suit pas la voie des pieux prédécesseurs.

Ainsi, après cette lecture, chacun sait à quoi s'en tenir en ce qui le concerne et se doit de prendre garde comme a dit Muhammad Ibn Sîrîne : ***« Cette science est une religion : regardez donc de qui vous prenez votre religion ».***

Il fait partie de la religion de mettre en garde les musulmans contre ceux qui appellent à l'égarement. On rappelle que lorsque Hudhayfa Ibn Al-Yamân questionna le prophète ﷺ à propos du mal afin de ne pas en être atteint, le messager d'Allah ﷺ lui répondit : ***« Des gens appelleront loin de ma guidance. De leurs agissements tu approuveras et tu désapprouveras. Oui, des gens qui appelleront aux portes de l'Enfer. Ils y jetteront tous ceux qui répondront à leur appel. O Messager de Dieu, décris-les-nous ! dis Hudhayfa. Ce sont des gens qui ont la même apparence que nous et qui parlent notre langue ! »*** (Al-Bukhâri n°7084).

Le prophète ﷺ a dit : ***« Ce que je crains le plus pour ma communauté sont les imams qui égarent »*** (authentique, rapporté par Ahmad dans son mousnad et Ad-Dârimi).

Et le prophète ﷺ a dit : ***« Les gens mettront à leur tête des ignorants. Ils seront interrogés et avanceront des réponses sans aucune science, ainsi ils s'égareront et égareront »*** (Al-Bukhârî, Muslim).

Je remercie Allah ﷻ de m'avoir permis d'achever ce modeste travail. Je remercie aussi toutes les personnes m'ayant fourni une quelconque aide. Qu'Allah ﷻ les rétribue en bien.

Je demande à Allah ﷻ qu'il rende cette recherche bénéfique et qu'elle lui soit exclusivement vouée. Qu'Allah ﷻ nous guide dans le droit chemin et nous préserve de l'égarement, et qu'Il nous accorde Sa récompense. Amine.

La louange est à Allah ﷻ Seigneur des mondes. Que la prière et le salut d'Allah soient sur notre prophète Muhammad, sa famille et ses Compagnons.

Abû-Bilâl Al Jazâ-iri

